

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# HISTOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE EN CANADA.

## TROISIÈME PARTIE.

---

LOUIS XIV ENTREPREND LA FONDATION D'UNE COLONIE CATHOLIQUE  
EN CANADA.

### LIVRE PREMIER.

Depuis l'année 1664 jusqu'à la fin du gouvernement de M. de Courcelles,  
en 1672.

### CHAPITRE VI.

ZELE DE LOUIS XIV POUR L'INSTRUCTION DE LA JEUNESSE CANADIENNE.

#### I.

*Le Roi excite M. de Laval à procurer l'éducation de la jeunesse:*

En procurant l'augmentation de la colonie, le Roi s'efforçait, autant que le permettaient les circonstances, de favoriser et de multiplier les moyens d'éducation et d'instruction pour les enfants, en appuyant de son autorité, ou en aidant, par ses largesses, les personnes, qui s'étaient volontairement dévouées à cette œuvre capitale. Il écrivait à M. de Laval, le 9 avril 1667 : " Comme j'ai été informé des soins continuels que vous apportez pour vous bien acquitter des fonctions épiscopales, et pour maintenir les peuples dans leur devoir envers Dieu et envers moi, par la bonne éducation que vous donnez et faites donner aux enfants : je vous écris cette lettre, pour vous témoigner le gré que je vous en fais, et vous exhorter de continuer une conduite si bonne et si salutaire. " De son côté, Colbert écrivait à ce même Prélat, en lui envoyant de la part du Roi six mille livres : " Quoique vous fassiez l'une de vos plus importantes occupations de bien faire élever les enfants, permettez-moi, Monsieur, de vous supplier d'en user toujours à leur égard avec la même bonté que vous avez fait jusqu'ici : parce qu'il est certain que c'est le meilleur moyen de bien policer la colonie, et d'y former des gens capables de servir Dieu et le Prince, dans toutes les professions différentes où ils se trouveront engagés, pendant le cours de leur vie. "

## II.

Zèle efficace des Ursulines de Québec pour l'éducation des petites filles.

Ce furent des Religieux, des Religieuses et des Prêtres qui se chargèrent de ce pénible ministère, dès l'origine du pays, par un pur motif de zèle pour l'honneur et la sanctification des familles. On a vu qu'à Québec il existait pour les garçons un commencement de collège, tenu par les PP. Jésuites ; et pour les filles Françaises, un pensionnat et des écoles, dirigés par les Religieuses Ursulines, qui rendirent à la colonie naissante les services les plus importants. " Nous avons, écrivait le 9 août 1668 la Mère de l'Incarnation, sept Religieuses de chœur employées, tous les jours, à l'instruction des filles Françaises, sans y comprendre deux Converses, qui sont pour l'extérieur. L'on est fort soigneux, en ce pays, de faire instruire les filles Françaises ; et je vous puis assurer, que, s'il n'y avait des Ursulines, pour les élever et les cultiver, elles seraient pires que des sauvages, et dans un danger continuel de leur salut. Trente filles nous donnent ici plus de travail, dans le pensionnat, que soixante ne font en France. Les externes nous en donnent beaucoup ; mais nous ne veillons pas sur leurs mœurs, comme si elles étaient en clôture. Elles sont dociles, elles ont l'esprit bon, sont fermes dans le bien, quand elles le connaissent. Comme plusieurs ne sont pensionnaires que pour peu de temps, il faut que les maîtresses s'appliquent fortement à leur éducation, et qu'elles leur apprennent quelquefois, dans un an, à lire, à écrire : ajoutez encore les prières, les mœurs chrétiennes, et tout ce qu'une fille doit savoir. Il y en a que les parents nous laissent, jusqu'à ce qu'elles soient en âge d'être pourvues, soit pour le monde, soit pour la religion. Nous en avons huit, tant professes que novices, qui n'ont pas voulu retourner au monde, et qui sont très-bien, ayant été élevées dans une grande innocence. Nous en avons encore qui ne veulent point retourner chez leurs parents, se trouvant bien dans la maison de Dieu. L'on nous en donne pour les disposer à leur première communion, et qui passent, à cet effet, deux ou trois mois dans le Séminaire. Nos RR. PP. et Monseigneur notre Prélat sont ravis de l'éducation que nous donnons à la jeunesse ; ils font communier nos filles, dès l'âge de huit ans, les trouvant autant instruites qu'elles le peuvent être."

## III.

Jeanne Le Ber, élevée par les Ursulines.

L'année 1668, les Religieuses Ursulines avaient treize filles Françaises dans leur pensionnat ; et parmi celles qui furent élevées vers ce temps, nous devons surtout nommer Jeanne Le Ber de Villemarie, fille de M. Jacques Le Ber, déjà nommé dans cette histoire. Si l'on doit juger de la bonté d'un arbre par celle de ses fruits, et de l'habileté des institutrices par l'excellence des élèves qu'elles forment, le plus digne éloge que l'on puisse faire des Religieuses Ursulines de Québec, dans le grand art d'é-

lever la jeunesse, c'est de dire qu'elles ont été les instruments dont la sagesse divine a voulu se servir pour former l'esprit et le cœur de ce rare sujet, la merveille de son siècle en Canada, et l'un des plus parfaits modèles qui aient pu être offerts jusqu'ici à toutes les jeunes personnes. Les Religieuses Ursulines ne se contentaient pas d'apprendre à leurs pensionnaires à lire et à écrire, elles les formaient encore aux ouvrages de goût, et Jeanne Le Ber apprit alors à faire de la dentelle. " Etant pensionnaire dans notre maison, écrivaient ces Religieuses, elle nous a donné, dès sa plus tendre jeunesse, des marques des plus sublimes vertus et tout à fait au-dessus de son âge. C'est un usage dans nos classes, qu'aux approches de certaines fêtes principales, surtout au temps de Noël, on fasse apprendre par cœur aux pensionnaires quelques petites pastorales ou d'autres pièces de dévotion, tant pour cultiver leur mémoire et pour l'orner de choses utiles, que pour leur donner du naturel et de la bonne grâce dans le débit. Mademoiselle Le Ber ne craignait pas de parler en public ; elle le faisait toujours bien et très à propos ; mais ce n'était qu'avec peine qu'elle paraissait dans ces exercices, parce qu'ils l'exposaient à s'y faire remarquer et à recevoir des applaudissements. Dans une de ces occasions, où l'on distribuait des rôles, le tendre amour de la petite Le Ber pour Notre-Seigneur et le grand désir qu'elle avait de lui être semblable, trahirent son humilité, et n'en firent que mieux paraître le fond admirable de son cœur. Il était question de représenter, sous divers personnages, l'adoration des pasteurs, à la crèche de Jésus-Enfant. On lui demanda qui elle voulait représenter dans cette pastorale. C'est l'*Enfant Jésus*, répondit-elle sans hésiter. Vous ne choisissez pas mal, lui dit-on ; mais pourrait-on savoir la raison de votre choix ? Elle fit cette réponse : *C'est que le Saint-Enfant ne dit mot et ne se remue point et que je voudrais l'imiter en toute chose.*"

## IV.

Les Jésuites forment des jeunes gens aux belles lettres et à la philosophie.

Les RR. PP. Jésuites, en formant leurs jeunes élèves à l'étude des belles-lettres, les exerçaient aussi, de leur côté, à l'art de la déclamation ; et nous voyons qu'à l'arrivée de M. d'Argenson en Canada, ils l'avaient fait complimenter autrefois, dans un exercice public de littérature, par les plus capables de leurs élèves. Le 2 juillet 1666, il y eut chez eux un examen public sur la logique, auquel répondirent deux étudiants, qui leur firent beaucoup d'honneur : l'un, Louis Jolliet, de Québec, aspirant au ministère ecclésiastique, à qui M. de Laval avait conféré la tonsure et les ordres mineurs, le 10 août 1662, le même qui se joignit dans la suite, au P. Marquette, pour la découverte du pays des *Illinois* ; l'autre, Pierre de Francheville, de la paroisse des Trois-Rivières, qui étudiait aussi dans l'intention de devenir Prêtre, et avait même reçu la tonsure le 8 octobre 1667.

Les personnes les plus qualifiées du pays assistèrent à l'exercice dont nous parlons ; et M. Talon voulut l'honorer de sa présence, il ne dédaigna pas de les argumenter lui-même ; et il le fit avec toute la netteté d'idées et la précision de langage qu'on pouvait attendre d'un homme de son mérite et de sa capacité. D'après la Relation que nous avons sous les yeux, il semble même qu'il se fit plus remarquer qu'aucun autre des argumentateurs ; c'est qu'alors la plupart des Magistrats avaient joint à l'étude du droit celle de la philosophie et de la théologie scolastique ; et s'appliquaient en latin, sur ces matières, avec autant de facilité qu'ils pouvaient le faire en français. Les militaires eux-mêmes n'étaient pas toujours étrangers à ces combats pacifiques ; et l'on sait que Bossuet, en soutenant ses thèses à Navarre, avait eu le grand Condé pour un de ses argumentateurs. L'année suivante, il y eut à Québec un autre exercice public, où l'on joignit à la logique toutes les autres parties de la philosophie, sur lesquelles le même Pierre de Francheville et Charles-Amador Martin soutinrent des thèses, le 15 du mois de juillet.

## V.

## Etablissement d'un petit Séminaire à Québec.

Outre ces écoles publiques, on ouvrit, l'année 1668, un petit Séminaire à Québec, dont nous devons faire connaître ici l'origine. Convaincu de la nécessité de former de bonne heure les enfants à la vertu, Louis XIV avait engagé M. de Laval à procurer aussi le bienfait de l'éducation aux enfants sauvages ; et comme il s'agissait de former ces derniers à nos mœurs et de leur apprendre la langue Française, ce Prélat estima que, pour y réussir, il était nécessaire de les mêler avec des enfants Français. Dans ce dessein, il établit à Québec un petit Séminaire, et voulut que les Prêtres des Missions étrangères en eussent la direction. Il jugea qu'indépendamment du fruit que cet établissement procurerait aux sauvages, il serait très-utile aux Français, en les retirant de la vie découverte et dissipée, naturelle aux enfants ; que par là on pourrait former ces derniers aux chants et aux cérémonies de l'Eglise, qu'ils exerceraient ensuite avec plus de décence ; et qu'enfin ce serait le moyen de cultiver dans plusieurs les dispositions à l'état ecclésiastique, qu'ils témoignaient vouloir embrasser. Mais comme il était à craindre que les familles Françaises ne refusassent de placer leurs enfants dans une maison où ils seraient mêlés avec de petits sauvages : on prit le parti de retirer du Collège des Jésuites tous les étudiants dont le Roi payait la pension.

## VI.

## Premiers élèves formés dans cette maison.

Le petit Séminaire commença donc ainsi le 9 octobre 1668, et se composa d'abord de quatorze élèves, six enfants Hurons et huit Français. Ces derniers étaient de Québec ou des Trois-Rivières, et cinq au moins par-

vinrent à la prêtrise, ce qui montre les grands soins qu'on prenait de leur éducation. Ce furent Pierre et Charles Volant, frères jumeaux, nés aux Trois-Rivières, âgés alors de quatorze ans ; Pierre Pellerin de Saint-Amant, de Québec, âgé de douze ans, qui embrassa ensuite l'Institut des Récóllets, où il fut connu sous le nom de P. Ambroise ; Jean Peinguet, de Québec, âgé de treize ans, qui devint Chanoine de cette ville ; Paul Vachont, de Beauport, âgé de douze ans. En 1669, parmi les Français, il y en eut trois de Villemarie, en faveur desquels leurs pères, Charles Lemoine de Longueuil, Jacques Le Ber et Louis Prudhomme, avaient sans doute obtenu des bourses du Roi. Aucun des trois n'entra dans le Clergé ; c'étaient Jacques Le Moync, âgé d'environ dix ans, qui mourut à la guerre contre les Anglais ; Louis Le Ber, son cousin germain, qui mourut en France ; et Paul Prudhomme, le même qui plus tard se destina à exercer la chirurgie à Villemarie. Cet établissement, formé d'abord pour les enfants sauvages, fut cependant plus utile aux Français, par la bonne éducation qu'ils y reçurent, quoiqu'en général ils n'y prissent pas le goût de l'état ecclésiastique ; du moins, beaucoup d'enfants de bonnes familles ne persévérèrent pas dans la résolution qu'ils avaient d'abord manifestée de l'embrasser. De ce nombre, Augustin de Villeray, René d'Amouy, Augustin Le Gardeur de Répentigny, Robineau de Bécancourt, Augustin de Tilly, François de Laval, neveu de l'Evêque de Pétrée. Ce dernier, arrivé de France à l'âge de neuf ans, ne fit paraître aucune inclination pour l'état ecclésiastique ; et, ayant été renvoyé en France, sept années après, par son oncle, il fut tué dans un combat naval. Quelques-uns pourtant persévérèrent : de ce nombre Pierre Thierry, Missionnaire des sauvages, dans l'Acadie, Jacques-Alexis Fleurie Deschambeault, qui, en 1693, fut joint au précédent, comme Missionnaire.

## VII.

*Ecole des arts et métiers au Cap de Tourmente.*

Mais plusieurs de ces enfants Français ne témoignant aucun attrait pour l'étude et montrant plus d'aptitude pour le travail des mains, on les sépara des autres et on les envoya au cap de Tourmente, où l'on forma pour eux comme une sorte d'école d'arts et métiers. Là, chacun était appliqué, sous quelque maître particulier, à apprendre une profession mécanique, qui pût le rendre utile à la colonie, comme celles de couvreur, de cordonnier, de tailleur, de maçon, de serrurier ; et on les gardait à cette école jusqu'à ce qu'ils eussent atteint leur dix-huitième année, et même au delà de cet âge. Indépendamment de ces écoles publiques, quelques personnes se livraient à l'instruction primaire des enfants ; et de ce nombre, nous pouvons mettre, à certains égards, M. Jean Le Sueur, Prêtre, appelé aussi de Saint-Sauveur, à cause de la cure de ce nom à Thury, en Normandie, qu'il avait desservie autrefois. A Québec, il exerça d'abord l'em-

ploi de confesseur et de chapelain des Hospitalières. Mais les ayant quittées peu après, vers la fin de l'année 1640, M. Jean Bourdon le reçut dans sa maison et le chargea de l'éducation de ses enfants, que M. Le Sueur éleva dans la crainte de Dieu, et à qui il apprit à lire et à écrire(1).

## VIII.

A Villemarie, les Prêtres du Séminaire font l'école aux garçons.

A Villemarie, où la colonie était en quelque sorte abandonnée à ses propres ressources, comme étant une œuvre particulière, la Sœur Bourgeoys et ses compagnes donnaient l'instruction aux enfants, dans la modeste maison que les seigneurs leur avaient attribuée pour cet usage, ainsi qu'il a été rapporté. Au commencement, la Sœur Bourgeoys se chargea de l'éducation des garçons, aussi bien que celle des filles ; mais à mesure que la population augmenta, il fut nécessaire de les séparer, pour les instruire à part. M. Souart remplit alors ce ministère à Villemarie, en faveur des garçons, après le retour de M. de Queylus ; et comme M. Gilles Pérot était devenu Curé de Villemarie, M. Souart, dans un grand nombre d'actes, se trouve pour cela qualifié : *ancien Curé de la paroisse, maître d'école* ; et c'est le titre qu'il porte aussi dans les registres de la Cour civile, à Québec. M. Pierre Remy, de Paris, envoyé en Canada, l'année 1670, lorsqu'il n'était encore que sous-diacre, fut d'abord adjoint à M. Souart, pour l'aider dans cet emploi, et ensuite chargé longtemps lui-même des petites écoles à Villemarie. Ce n'est pas que le Séminaire n'eût pu faire venir de France des maîtres capables d'instruire les jeunes garçons ; mais, convaincu, avec le pieux Gerson, que rien n'est plus nécessaire au bien de la société, que l'éducation chrétienne des enfants, il attachait une si grande importance à inspirer, dès le bas âge, à ceux de Villemarie, des sentiments de vertu et de religion, et à les former à des habitudes de politesse et d'honnêteté civiles, tout en leur apprenant les éléments des lettres, que, pendant une longue suite d'années, il aima mieux consacrer de ses Prêtres à ce pénible ministère que de s'en décharger sur des étrangers. L'instruction primaire fut toujours gratuite à Villemarie ; mais, comme dans ces premiers temps le Séminaire était obligé à beaucoup de dépenses pour aider des familles à s'établir, les habitants étaient censés fournir aux frais de loyer de la maison de l'école. Chaque année, le Syndic, accompagné du greffier de la justice, faisait pour cet objet, une quête chez les particuliers, qui étaient libres d'y contribuer ; et au défaut de ceux-ci, le Séminaire achevait de former la somme voulue.

---

(1) M. Bourdon avait obtenu, près de Québec, une concession de soixante arpents, mise ensuite en fief, où il avait fait construire une maison avec une chapelle appelée *Saint-Jean*, du nom de son patron, à qui elle était dédiée : ce qui, dans les actes, le fait qualifier *seigneur de Saint-Jean*. Il mourut très-chrétiennement, le 12 Janvier 1668, et, dans son testament, il fait une mention particulière de M. Le Sueur, comme d'un homme à qui il avait les plus grandes obligations pour l'éducation que lui devaient ses enfants.

## IX.

Les Sœurs de la Congrégation font l'école aux petites filles.

L'éducation des filles ne coûtait pas d'avantage aux particuliers, qui même n'avaient aucune quête à faire pour le loyer des écoles. La Sœur Bourgeoys donnait gratuitement l'instruction à toutes les filles du pays ; et après avoir employé la journée à les instruire, elle se livrait, de concert avec ses compagnes, à un travail manuel, toujours prolongé bien avant dans la nuit. Par ce moyen, elle fournissait à l'entretien de sa Communauté, sans être à charge à personne, et trouvait encore des ressources pour assister les malheureux. Lorsque la petite maison qu'elle avait reçue des seigneurs fut devenue insuffisante, elle acheta, le 6 juillet 1672, d'André Charly et de Marie Du Mesnil, sa femme, un arpent de terre contiguë, sur laquelle était construit un bâtiment dont nous avons parlé, et les paya de ses propres deniers. En 1668, elle acheta encore de Suzanne Gibault, veuve de Claude Fézeret, un autre bâtiment de trente-six pieds en carré, également contigu aux terrains de la Congrégation ; et, en outre, elle acquit de François Le Ber une concession, située à la pointe Saint-Charles, avec une maison qui s'y trouvait construite. Déjà elle avait reçu des seigneurs soixante arpents de terres, vers le lac Saint-Joseph, auxquels M. de Bretonvilliers fit ajouter quelques autres arpents. Elle en mit trente-cinq en valeur, et y fit construire une grange, afin de retirer de ce fonds de quoi faire subsister en partie sa Communauté. Mais par un effet de sa sage prévoyance, voulant assurer à ses Sœurs la libre propriété de ces immeubles, elle eut soin de déclarer, dans un acte en forme, qu'elle les avait acquit par *le labeur et le ménage* des filles dont elle était supérieure, et que ses héritiers ne pourraient y rien prétendre après sa mort. Enfin, peu de temps après, elle acquit encore de Mathurin Roullier une autre terre, avec grange, et une prairie, située vers le Saut Saint-Louis. M. Dollier de Casson, témoin du zèle et des travaux de ces saintes filles, et de la bénédiction que Dieu se plaisait à leur donner, en parle en ces termes, dans son *Histoire du Montréal* : “ Ce que j'admire le plus, c'est que ces filles, étant sans biens, et voulant instruire gratuitement les enfants, aient néanmoins acquis, par la bénédiction que Dieu verse sur le travail de leurs mains, et sans avoir été à charge à personne, des maisons et des terres, dans l'île de Montréal.”

## X.

Pensionnat et Missions de la Congrégation. Utilité de cet Institut.

Non-seulement les Sœurs de la Congrégation recevaient comme externes, dans leurs écoles, les petites filles de la ville, elles devaient encore chez elles, comme pensionnaires, celles de la campagne, et se contentaient de ce que les parents pouvaient donner, le plus ordinairement en denrées, pour fournir à leur entretien. Dans sa Relation de l'année 1660, M. de

Laval parle avec éloge des travaux de la Sœur Bourgeoys et des trois compagnes qu'elle avait amenées de France en 1659 : " Ces filles, dit-il, au nombre de quatre, qui se consacrent à Montréal à l'éducation des jeunes personnes, ne sont point Religieuses, comme les Hospitalières, ni ne font point de vœux, au moins en public; elles vivent cependant avec piété, et sont d'une grande édification." Comme elles désiraient d'étendre ailleurs le bien qu'elles procuraient à la colonie de Villemarie, ce Prélat les autorisa à faire des missions passagères dans les lieux écartés, dépourvus de tous secours pour l'instruction de la jeunesse; et comme les prêtres du Séminaire allaient, à certains jours, à la Chine et à la Pointe-aux-Trembles pour les fonctions de leur ministère, les Sœurs s'y rendaient de leur côté, à certaines époques, pour en instruire les plus jeunes filles et les préparer à leur première communion. Plusieurs de ces ferventes Missionnaires allèrent ainsi jusqu'au-dessous de Québec exercer cette sorte d'apostolat, spécialement à la baie Saint-Paul; et peut-être, dans la Relation de l'état de l'Eglise du Canada de l'année 1661, M. de Laval parle-t-il d'elles ou de quelques-unes des élèves formées par leurs soins, qui étaient alors en mission aux Trois-Rivières : " Nous avons envoyé récemment dans ce lieu, dit-il, de jeunes personnes comme maîtresses pour prendre soin des petites filles, afin qu'elles leur enseignent tout ce qu'il est nécessaire aux chrétiens de savoir : en attendant que le temps et l'occasion favorables se présentent pour établir dans ce lieu des Religieuses de Sainte-Ursule." Si les maîtresses dont il parle étaient des Sœurs de la Congrégation, comme il est naturel de le penser, ces dernières paroles de M. de Laval pourraient montrer peut-être le dessein qu'il avait déjà conçu de les faire entrer dans l'institut des Ursulines, au lieu de leur permettre d'en former un à part, ce qui fut, dans la suite, un grand sujet d'épreuves pour la Sœur Bourgeoys, leur institutrice. Car ce Prélat eût désiré d'en user à leur égard comme envers les Hospitalières de Villemarie, qu'il avait voulu unir à celles de Québec, afin que de la sorte il n'y eût eu en Canada qu'un seul institut pour l'éducation des jeunes filles, et qu'un seul pour le soulagement des malades dans les Hôtels-Dieu. Quoi qu'il en soit, le bien du pays demandait qu'un établissement qui procurait de si grands avantages et n'imposait aucune espèce de charges aux habitants, fût confirmé par lettres patentes du monarque. Ils résolurent donc de s'assembler pour ce dessein, et sur l'autorisation officielle que leur en donna M. Talon, en 1667, ils dressèrent leur supplique au Roi le 9 octobre de cette année. M. Pérot, comme curé de la paroisse, certifia de son côté les avantages de cet institut, et le lendemain M. d'Ailleboust en donna une déclaration, en sa qualité de juge. La Sœur Bourgeoys n'avait demandé ni la convocation de cette assemblée, ni ces lettres de recommandation; aussi ne fit-elle d'abord aucun usage de ces pièces; mais, en 1670, ceux qui la dirigeaient jugèrent

qu'elle ne devait pas différer davantage, et que le moment était venu d'aller solliciter des lettres patentes du Roi (1).

## XI.

Louis XIV confirme l'établissement de la Congrégation.

Elle céda alors aux instances qu'on lui fit. "On me dit, écrit-elle, qu'il fallait demander des lettres patentes et amener de France quelques filles. Je reçus beaucoup de certificats, tant du Séminaire de Saint-Sulpice que de Montréal et de Québec." Instruit déjà de l'utilité de cette société naissante, Colbert en écrivait ainsi à M. Talon : "Quant à l'établissement de la Congrégation de filles qui se forme à Montréal pour enseigner aux personnes du même sexe à lire, à écrire, et quelques ouvrages de main, le Roi trouve bon que vous vous appliquiez à le fortifier, ces œuvres de piété pouvant contribuer beaucoup à l'augmentation du culte de notre religion." Ce ministre accueillit avec bonté la Sœur Bourgeoys, et appuya sa demande auprès du monarque, qui voulut bien approuver par des lettres patentes une si utile institution. Dans le préambule de ces lettres, le Roi rappelle que la Sœur Bourgeoys, en vue de procurer l'avancement de la foi catholique par la bonne instruction des personnes de son sexe, tant sauvages que Françaises, s'était retirée pour ce sujet, dès l'année 1653, dans la Nouvelle-France, et établie dans l'île de Montréal avec quelques autres filles vivant en communauté. "Elle y a fait l'exercice de maîtresse d'école, ajoute-t-il, en montrant gratuitement aux jeunes filles tous les métiers qui les rendent capables de gagner leur vie ; et avec un si heureux progrès, par les grâces continuelles de la divine Providence, que ni elle ni ses associées ne sont aucunement à charge au pays, ayant fait bâtir dans l'île de Montréal deux corps de logis et fait défricher plusieurs concessions de terres, bâtir une métairie garnie de toutes les choses nécessaires. Cet établissement, ainsi fait, a depuis été approuvé tant par le sieur Evêque de Pétrée, vicaire apostolique, par le sieur de Courcelles, notre lieutenant général en Canada, et les

---

(1) Les mouvements que se donnaient quelques personnes, pour faire établir des Ursulines à Villemarie, purent entrer pour quelque chose dans les instances faites à la Sœur Bourgeoys. Quoique ces Religieuses fussent très-utiles et même nécessaires à Québec, comme on l'a dit, la clôture, qu'elles devaient garder par état, eût diminué de beaucoup leurs services à Villemarie. "L'on a eu quelque dessein de nous établir à Montréal, écrivait la Mère Marie de l'Incarnation le 25 septembre de cette année 1670 ; mais l'affaire a été retardée pour quelque temps. M. l'abbé de Queylus, qui en est le supérieur spirituel et temporel pour Messieurs de Saint-Sulpice, nous promet sa protection lorsque les choses seront en état. Nous ne sommes pas marries de ce retardement, n'étant pas encore assez fortes pour entreprendre un établissement de cette conséquence. Mgr. notre Prélat, qui ne fait rien qu'avec prudence, est aussi de ce sentiment." Les Ursulines de Tours, désireuses aussi d'aller exercer leur zèle à Villemarie, demandaient d'y être seules de leur maison. La Mère Marie de l'Incarnation leur répondit : "Si vous saviez ce que c'est que Montréal, vous n'auriez garde d'y envoyer des Religieuses, et quand vous le voudriez, Mgr. notre Evêque ne le permettrait pas, surtout à de nouvelles venues qui ne seraient pas encore faites au pays. Mais nous ne serons pas en cette peine, parce que Messieurs de Saint-Sulpice, qui en ont la conduite, n'y veulent que des filles séculières qui aient la liberté de sortir pour aller çà et là, afin de solliciter et d'aider le prochain."

sieur Talon, intendant, que par un résultat d'assemblée des habitants du lieu. Voulant donc contribuer de notre part, comme nous ferons toujours, autant qu'il nous sera possible, aux bonnes intentions de la Sœur Bourgeoys et de ses associées, en leur donnant le moyen d'étendre leur établissement dans tous les lieux où il sera jugé le plus à propos pour la gloire de Dieu : nous le confirmons par les présentes, signées de notre main."

## XII.

## Zèle du Roi pour l'éducation des enfants sauvages.

Le petit Séminaire de Québec, ainsi que nous l'avons dit, dut son origine à l'invitation que Louis XIV fit à M. de Laval de donner ses soins à l'éducation d'enfants sauvages. C'est que, voyant ces barbares si éperdument attachés à leur manière de vivre, qu'il paraissait comme impossible de la leur faire quitter, ce Prince pensait que le moyen le plus facile et le plus naturel de les civiliser était de commencer par leurs enfants. Il résolut donc d'élever à la Française un certain nombre de petits sauvages, et les faisant vivre parmi les colons, de les marier ensuite avec des Françaises, et enfin de leur donner des terres, pour qu'ils s'appliquassent à l'agriculture. M. Talon, à qui il communiqua là-dessus ses ordres, proposa à M. de Laval de se charger de l'éducation des enfants Hurons; il pressa les Jésuites de s'appliquer à élever des Algonquins; et fit la même demande aux prêtres de Saint-Sulpice (1). M. de Laval entreprit donc la bonne œuvre, et forma à cette occasion le petit Séminaire de Québec. "Comme le Roi m'a témoigné, écrivait-il, qu'il souhaitait qu'on tâchât d'élever à la manière des Français les petits enfants sauvages pour les policer peu à peu, j'ai formé exprès un Séminaire, où j'en ai pris un certain nombre à ce dessein; et pour y mieux réussir, j'ai été obligé d'y joindre de petits Français, desquels les sauvages apprendront plus aisément et les mœurs et la langue, en vivant avec eux." Les Jésuites, de leur côté, commencèrent à élever des enfants sauvages, pris parmi ceux du voisinage de Québec, et les Ursulines se chargèrent de l'éducation des petites filles.

## XIII.

## Les Ursulines élèvent des filles sauvages.

"Nous avons francisé plusieurs filles sauvages, tant Huronnes qu'Algonquines, écrivait la Mère Marie de l'Incarnation; nous les avons

(1) Jusqu'alors les prêtres de Saint-Sulpice s'étaient bornés à l'éducation d'enfants Français, pour se conformer aux desirs de M. de Laval. Le supérieur du Séminaire de Villemarie répondit à M. Talon que volontiers il tiendrait une école pour l'éducation des sauvages grands et petits, et appliquerait deux de ses prêtres à leur enseigner la langue Française et à les civiliser, si M. de Laval l'avait pour agréable; et là-dessus M. Talon fit cette réponse à Colbert le 27 octobre 1667. "Vous verrez à quoi le supérieur du Séminaire de Montréal s'engage par un écrit ci-joint. J'estime que si vous consentez que je lui promette, de la part du Roi, que ses ouvriers ne seront pas inquiétés à l'avenir en tenant école pour l'instruction des sauvages, ou aura beaucoup fait pour les déprendre de leur humeur farouche, et que l'émulation se mettra entre eux et les PP. Jésuites, ils travailleront à l'envi à la perfection de leur ouvrage."

“ mariées à des Français, et elles vivent en fort bon ménage. Il y en a  
 “ une entre autres, qui sait lire et écrire, tant en sa langue Huronne qu’en  
 “ la nôtre, avec tant de perfection qu’il n’y a personne qui put se persuader  
 “ qu’elle fut née sauvage. M. Talon en a été ravi, et l’a obligée de lui  
 “ écrire quelque chose en sa langue et en la nôtre, pour l’emporter en  
 “ France et le faire voir comme une chose extraordinaire. Sa Majesté  
 “ désire qu’on francise ainsi peu à peu tous les sauvages, afin d’en faire  
 “ un peuple poli. L’on commence par les enfants. Monseigneur notre  
 “ Prélat en a pris un grand nombre ; les Révérends Pères en ont pris  
 “ aussi en leur Collège de Quebec. Tous sont vêtus à la Française, et on  
 “ leur apprend à lire et à écrire comme en France. Nous sommes chargées  
 “ des filles, conformément à notre esprit ; nous en avons élevé quelques-  
 “ unes ; mais à présent qu’il les faut toutes franciser et les vêtir d’habits  
 “ à la Française, ce n’est pas une petite dépense : car il n’y en a pas une  
 “ d’elles, non plus que des petits garçons, qui ne coûte pour le moins deux  
 “ cents livres pour son entretien (1).” Les Ursulines de Dijon envoyèrent  
 en 1670, quelques secours pour ces enfants, qui, par leur docilité, don-  
 naient à leurs maîtresses les consolations les plus douces. “ Ce sont les  
 “ délices de nos cœurs, leur écrivait la Mère Marie de l’Incarnation, qui  
 “ nous font trouver dans notre petit travail des douceurs que nous n’échan-  
 “ gerions pas pour des empires. Nous vous avons de très étroites obligations  
 “ des charités que vous nous faites pour nous aider à élever ces enfants ;  
 “ et ce qui nous oblige doublement, c’est que votre charitable cœur, afin  
 “ de nous assister, se privo de ce qui pourrait vous être nécessaire.” La  
 Mère Marie de l’Incarnation était certainement la personne la plus propre  
 à ce ministère, et la plus capable de le remplir avec succès, comme possé-  
 dant parfaitement les langues sauvages, et étant en état de les apprendre  
 à ses jeunes Sœurs. “ J’avais l’hiver dernier, écrivait-elle plusieurs  
 “ années auparavant, trois ou quatre jeunes Sœurs continuellement auprès  
 “ de moi, pour assouvir le désir qu’elles avaient d’apprendre ce que je  
 “ sais des langues du pays. Depuis l’Avent jusqu’à la fin de février, je  
 “ leur ai écrit un Catéchisme Huron, trois Catéchismes Algonquins, et un  
 “ gros Dictionnaire Algonquin.”

## XIV.

Sur l’invitation du Roi, les prêtres de St. Sulpice élèvent des garçons sauvages.

L’année 1668, les Prêtres de St. Sulpice commencèrent, de leur côté, à élever des enfants sauvages, de l’agrément de M. de Laval, et Colbert,

---

(1) Mademoiselle de Luynes nous envoyait des étoffes pour les vêtir et une bonne aumône pour aider à les nourrir. Elle avait dessein de faire une fondation à cet effet ; mais la mort l’ayant surprise auparavant, nos filles sont demeurées sans appui. Car à présent il n’y a que deux honnêtes Dames de France qui nous envoient chaque année cinquante livres pour le Séminaire.

ayant appris le début de leurs travaux, écrivait à M. de Courcelles : “ M. Talon a ordre du Roi de témoigner à M. l'Evêque de Pétrée et à l'abbé de Queylus qu'ils ne peuvent rien faire qui soit plus agréable à Sa Majesté que de continuer à travailler, comme ils ont commencé, à l'instruction des enfants sauvages et à les civiliser, pour les rendre capables de se joindre aux Français, sous l'obéissance de ceux qui ont l'autorité légitime du Roi.” Le même jour, Colbert écrivait à M. de Queylus lui-même : “ Sa Majesté a fort approuvé la résolution que vous avez prise et exécutée de nourrir de jeunes sauvages pour les élever dans les maximes de notre religion et de la vie civile des Français, afin de ne composer des uns et des autres qu'un peuple, s'il est possible. Je sais qu'il ne faut pas moins de zèle, d'application et de piété que vous en avez pour réussir dans une semblable entreprise ; mais dans l'estime que nous faisons ici de toutes les rares qualités qui sont en vous, nous avons lieu d'en espérer beaucoup de satisfaction. Vous m'obligerez sensiblement de me faire savoir ce qui se passe dans l'étendue de cette colonie.” Ces enfants furent reçus d'abord au Séminaire de Villemarie, où on leur apprenait à parler français, à lire et à écrire. Pour exciter l'émulation parmi eux, M. Dollier, le 8 juillet 1669, donna à deux d'entre eux des prix, qu'il crut être les plus propres à les faire persévérer dans ce nouveau genre de vie, quelque pénible qu'il pût paraître à leur naturel indépendant et si amateur de la vie des bois. Ce fut une somme de cinq cents livres qu'il donna à un petit garçon nommé Jacques Akikamega, âgé de treize ans, et une pareille somme à une petite fille, Louise Resikouki, âgé de douze ans, de la nation Algonquine ; à condition que l'un et l'autre demeurerait à la maison du Séminaire, où ils seraient nourris et entretenus gratuitement, jusqu'à ce qu'ils fussent en état de régir leurs biens, c'est-à-dire, âgés de dix-huit ans. Il fut stipulé que si l'un ou l'autre quittait la foi chrétienne ou simplement la vie française, les cinq cents livres qui lui étaient données tourneraient au profit de quelque autre enfant sauvage que le Séminaire aurait choisi. Cette somme devait être représentée en marchandises qu'on enverrait de France, le printemps suivant, dans son entier, ou en quatre années consécutives, ainsi que M. de Bretonvilliers le jugerait plus à propos. Les deux enfants sauvages signèrent l'acte qui fait foi de cette donation, et qu'on voit encore au greffe de Villemarie.

## XV.

Les prêtres de St. Sulpice se proposent de faire élever des filles sauvages à la Congrégation.

Comme il était cependant difficile qu'on pût élever les petites filles au Séminaire, M. de Queylus résolut de les placer chez la Sœur Bougeoy. “ Je ne dois pas oublier, écrivait M. Talon à Colbert, de vous faire connaître que M. l'abbé de Queylus va prendre soin de retirer les enfants des sauvages qui tombent en captivité dans les mains des Iroquois, pour

“ les faire élever, les garçons dans son Séminaire, et les filles à la Congrégation de Montréal, où l'on enseigne à la jeunesse, avec les lettres et l'écriture, les petits ouvrages de mains. Madame la princesse de Conti, qui est la principale mobile de cette action de piété, me fit à Paris, au mois d'Avril dernier, le dépositaire de ses intentions, qu'elle accompagna d'un premier fonds de douze cent livres. D'autres personnes d'inclination pareille, et qui se sentent poussées de charité, m'ont fait entendre qu'elles prendraient volontiers part à cette œuvre. Quatre lignes qui marquassent à M. de Queylus et à sa Communauté avec quel agrément le Roi apprend, par mes dépêches, le zèle qu'ils témoignent pour le christianisme et le service de sa Majesté, feraient un bon effet.” Conformément à cette insinuation, Colbert écrivit à M. de Queylus, l'année suivante : “ Sa Majesté ne doute pas que vous n'excitiez fortement les prêtres de votre Séminaire à instruire les enfants des sauvages, et à les rendre capables d'être admis dans la vie commune des Français, afin de n'en composer qu'un même peuple et de fortifier d'autant plus, par ce moyen, la colonie. Je sais bien que cette opinion avantageuse que Sa Majesté a de votre mérite et de votre vertu, vous portera assez à faire tout ce qui dépendra de vous, pour répondre à ce qu'elle s'en est promis, sans que je vous fasse aucune excitation. Ainsi, je me contenterai de vous assurer que je lui rendrai un compte très exact de tout ce que vous ferez dans cette vue.”

## XVI.

Filles sauvages confiées aux Sœurs de la Congrégation. Catherine Nachital.

M. Talon annonçait à Colbert, comme on vient de le voir, que M. de Queylus se proposait de retirer les enfants sauvages tombés en captivité chez les Iroquois. C'est que, M. de Courcelles s'étant montré irrité contre ces derniers, ils amenèrent à Villemarie, pour le calmer, des prisonniers qu'ils avaient faits aux Poutéotamis, sauvages de la langue Algonquine ; et les Ecclésiastiques de Saint-Sulpice obtinrent, entre autres, deux filles sauvages, qu'ils donnèrent aux Sœurs de la congrégation, pour les élever. On les baptisa l'une et l'autre, et on leur attribua les fonds que Madame la princesse de Conti et quelques autres dames avaient donnés. La plus jeune des deux fut cependant enlevée par sa mère, quoiqu'elle l'eût donnée conjointement avec les Iroquois ; mais, une Sœur de la Congrégation ayant couru après elle pour la ravoïr, l'enfant quitta d'elle-même sa mère, qui la tenait dans ses bras, et alla se jeter entre les mains de la Sœur de la Congrégation, comme dans celles de sa véritable mère. L'une de ces filles, nommée Marie-Magdeleine-Catherine Nachital, ayant été instruite, se trouva en état d'être mariée ; et, pour entrer dans les vues du Roi, on lui fit épouser un Français, Pierre Hogue, né à Belle-Fontaine, près d'Amiens. Le contrat de mariage fut passé le 14 novembre 1672, à la

Congrégation, où la fille demeurait encore, et signé par les deux époux. Outre la somme qui revenait à Marie Nachital, du fonds accordé par Madame la princesse de Conti, M. Dollier de Casson, pour favoriser ce mariage, donna en meubles et en ustensiles de ménage la somme de cent cinquante livres, et M. Zacharie Du Puy, major de Montréal, une génisse au jour de Pâques suivant, et de la volaille. Mais en permettant ainsi à des Français d'épouser des filles sauvages, c'était, comme le prescrivait M. de Laval, à la condition expresse que les époux seraient domiciliés parmi les colons, et non errants dans les bois ; qu'ils élèveraient leurs enfants selon les mœurs Françaises, et leur apprendraient notre langue.

## XVII.

Marie-Thérèse adoptée par M. de Courcelles.

M. de Courcelles, qui n'avait pas moins à cœur la civilisation des enfants sauvages, voulut fournir aux frais d'éducation d'une petite Iroquoise, qu'il plaça, comme pensionnaire, à la Congrégation. Cette enfant, née en 1666 ou 1667, s'appelait Gannensagouas, et, à son baptême, on la nomma Marie-Thérèse, (1) des noms de la Reine de France. Par contrat du 29 octobre 1672, et par d'autres contrats antérieurs, M. de Courcelles avait remis, en faveur de cette petite Iroquoise, diverses sommes à M. Dollier, à qui il écrivait le 23 novembre suivant : " Voici un mémoire de ce qui a été fourni pour Marie-Thérèse : il se monte à mille livres ; veillez à ce que ce fonds soit en sûreté, et qu'on le fasse valoir autant qu'on pourra. " Dans ce dessein, M. Dollier remit la somme à la Sœur Bourgeoys, qui, du consentement de celui-là, l'employa à acheter une terre défrichée en partie, où se trouvait une grange en bois, avec diverses dépendances : le tout pour la somme de mille cinquante livres tournois. Par ses soins intelligents, la Sœur fit valoir ce petit fonds, car les mille livres données par M. de Courcelles, qui en 1672 s'élevaient à mille cinquante livres tournois, formèrent, neuf ans après, un capital de trois mille quatre-vingt quinze livres. Marie-Thérèse, touchée de la vie sainte de ses maîtresses, et désireuse de les imiter, témoigna de bonne heure le désir de se consacrer à Dieu, dans l'Institut de la Congrégation ; et après avoir réitéré longtemps ses instances, elle fut admise enfin à la profession en 1681, et apporta en

---

(1) Sur le registre des baptêmes de la Mission de la Montagne de Montréal, il est marqué qu'une Marie-Thérèse, nommée Gannensagouas, fut baptisée le 28 juin 1681 ; mais comme celle qui fut adoptée par M. de Courcelles avait déjà, le 25 mars de la même année, terminé son année de probation pour être dans la Congrégation de Notre-Dame, on doit les distinguer l'une de l'autre. Ce que nous avons dit dans la *Vie de la Sœur Bourgeoys*, tome 1er, p. 295, que le grand-père de cette dernière l'avait amenée de Sonnontouan à la Montagne, en 1667, est donc inexact et fondé sur la confusion que nous avons faite de l'une avec l'autre.

dot à la Communauté cette somme ainsi accrue pour elle. Les Prêtres de Saint-Sulpice, de leur côté, firent élever à leur frais d'autres filles sauvages, par les Sœurs de la Congrégation, et eurent constamment de petits garçons au Séminaire. A l'un d'eux, nommé Ondaguette, qui montrait plus d'application au travail et plus d'adresse que les autres, ils firent apprendre le métier de taillandier, et l'envoyèrent même en France, pour qu'il se perfectionnât encore dans cet art.

## XVIII.

## Difficulté de retenir aux écoles les enfants sauvages.

Il paraît cependant que le caractère de ces enfants, naturellement impatients de toute discipline, rendait inefficaces les soins qu'on prenait de leur éducation. D'ailleurs, l'amour désordonné ou plutôt la faiblesse qu'avaient pour eux leurs parents incapables la plupart de les contrarier dans leurs petits caprices, et même de les voir éloignés d'eux, y mettait un obstacle presque insurmontable, qui lassa la patience des personnes les plus dévouées à une œuvre si ingrate et si malaisée. " Si Sa Majesté veut qu'on les civilise, écrivait Marie de l'Incarnation, nous sommes prêts de le faire, par l'obéissance que nous lui devons; et surtout parce que nous sommes toutes disposées de faire tout ce qui sera à la plus grande gloire de Dieu. C'est pourtant une chose très-difficile, pour ne pas dire impossible, de les franciser ou civiliser; nous en avons l'expérience, plus que toutes autres, et de cent de celles qui ont passé par nos mains, à peine en avons-nous civilisé une. Depuis que nous sommes en ce pays, nous n'avons francisé que celles dont les parents l'ont bien voulu, et quelques pauvres orphelines, dont nous étions les maîtresses: les autres n'étaient que passagères, et demeuraient avec nous un mois ou un peu plus, puis elles faisaient place à d'autres. Dans ces enfants, nous trouvons de la docilité et de l'esprit; mais lorsqu'on y pense le moins, elles montent par-dessus notre clôture et s'en vont courir, avec leurs parents, dans les bois, où elles trouvent plus de plaisir que dans tous les agréments de nos maisons Françaises. L'humeur sauvage est faite de la sorte. Elles ne peuvent être contraintes; si elles le sont, elles deviennent mélancoliques, et la mélancolie les fait malades. D'ailleurs les sauvages aiment extraordinairement leurs enfants; quand ils savent qu'ils sont tristes, ils passent par-dessus toute considération pour les ravoir, et il faut les leur rendre. Nous avons eu des Huronnes, des Algonquines, des Iroquoises; celles-ci sont les plus dociles de toutes; mais je ne sais pas si elles sont plus capables d'être civilisées que les autres, ni si elles retiendront la politesse Française, dans laquelle on les élève. Je n'attends pas cela d'elles: car elles sont sauvages, et cela suffit, pour ne le pas espérer."

Si M. de Laval prit un grand nombre d'enfants sauvages pour les civi-

liser, comme l'assure la Mère de l'Incarnation, il ne les plaça pas au petit Séminaire ; du moins nous lisons dans le registre de cette maison que les six enfants Hurons entrés en 1668 furent les seuls qu'on y reçut : sans doute à cause des difficultés qu'il y avait à les former à notre manière de vivre. " La vie sauvage leur est si charmante, à cause de sa liberté, ajoute la même Religieuse, que c'est un miracle de les pouvoir captiver aux façons d'agir des Français : estimant qu'elles sont indignes d'eux, qui font gloire de ne point travailler qu'à la chasse, à la navigation ou à la guerre." " Cette entreprise, écrivait M. de Laval lui-même, n'est pas sans difficulté, tant du côté des enfants que de celui des pères et mères, qui ont un amour extraordinaire pour leurs enfants, à la séparation desquels ils ne peuvent se résoudre ; ou, s'ils la souffrent, il y aura une peine tout à fait grande qu'elle soit pour beaucoup de temps. Cependant nous n'épargnerons rien de ce qui sera de nos soins pour faire réussir cette heureuse entreprise, quoique le succès nous en paraisse fort douteux." Le succès ne répondit pas, en effet, aux efforts qu'on sembla faire. et la Cour, qui désirait vivement la réussite de cette œuvre, attribua ce faible résultat à quelque mauvais vouloir. En 1673, le Roi se plaignit de ce que les Jésuites n'eussent pas fait vivre les sauvages à la manière Française, et parussent avoir là-dessus d'autres maximes, et aussi de ce que les Prêtres du Séminaire de Montréal ne s'y fussent pas appliqués.

## XIV.

En vue d'arrêter les enfants sauvages, M. de Queylus veut fonder un hôpital pour les sauvages vieux ou infirmes.

Ces derniers, en particulier, n'avaient cependant cessé de donner des preuves assez manifestes de l'ardeur avec laquelle ils poursuivaient cette œuvre, quelque onéreuse qu'elle pût être pour eux. Comme l'une des plus grandes difficultés à vaincre était de faire consentir les parents des enfants sauvages à se séparer de ceux-ci pendant leur éducation, M. de Queylus conçut le dessein de fonder à Villemarie un hospice, pour y recevoir et traiter gratuitement les sauvages invalides, ainsi que ceux qui, parvenus à un grand âge, voudraient s'y retirer. Il espérait que les parents de ces invalides auraient moins de répugnance à se fixer dans le voisinage de Villemarie, quand ils verraient les chefs de leurs familles résider à cet hospice, et que par là, ils auraient toute facilité de voir ceux de leurs enfants qui seraient auprès des Prêtres du Séminaire, ou chez les Sœurs de la Congrégation, pour y être élevés. Nous avons raconté qu'avant l'arrivée des Filles de Saint-Joseph, M. de Queylus avait invité les Hospitalières de Québec à prendre la conduite de l'Hôtel-Dieu de Villemarie, et que ce projet n'avait pas réussi. Voulant néanmoins, sans nuire à celles de Saint-Joseph, remplir ses promesses envers les autres, il offrit

à ces dernières la conduite de cet hospice projeté pour les sauvages invalides ou vieillards. De leur côté, les Hospitalières de Québec témoignèrent une vraie satisfaction à s'en charger ; et enfin, M. de Laval, à qui M. de Queylus avait soumis son dessein, l'approuva lui-même de grand cœur. Voici à quoi s'engageait M. de Queylus, par un acte signé de sa main, et agréé par la Supérieure, la Mère Marie de la Nativité : “ Il sera  
 “ donné trois cents arpents de terres à Montréal, pour la subsistance des  
 “ Religieuses, et dix mille francs, avant qu'elles partent de Québec. En  
 “ attendant qu'elles aient trouvé un emplacement commode pour se bâtir,  
 “ on louera une maison pour les Religieuses ; et lorsqu'elles seront prêtes  
 “ à élever un bâtiment, je leur donnerai six mille livres : trois mille lors-  
 “ qu'elles commenceront à bâtir, et trois mille l'année suivante ; et ces six  
 “ mille livres seront employées à l'achat des matériaux et au paiement  
 “ des ouvriers. Il leur sera permis de bâtir un moulin à vent et à eau,  
 “ dans l'endroit le plus commode qu'on trouvera dans l'île, duquel le  
 “ revenu sera partagé également entre les Religieuses et les sauvages.  
 “ Il sera donné en outre, pour la subsistance des sauvages invalides, trois  
 “ cents arpents de terres, dont je ferai défricher trente arpents ; et, en  
 “ attendant qu'on puisse les semer, je fournirai cent cinquante minots de  
 “ blé d'Inde par an, pour commencer l'œuvre. Je donnerai, enfin, des  
 “ couvertures et autres meubles nécessaires pour les sauvages invalides.  
 “ Le contrat étant passé avec les Religieuses et agréé par le Roi, elles  
 “ feront partir pour Montréal trois d'entre elles et une Converse. L'ad-  
 “ ministration des revenus des pauvres se fera comme à Québec. Les  
 “ trois Religieuses, qui commenceront l'établissement, y resteront tant  
 “ qu'il leur fera plaisir, et seront censées être de la maison, le revenu de  
 “ la fondation des dix mille livres leur servant de pension, et à celles qui  
 “ leur succéderont dans la suite.”

## XX.

Colbert et le Roi approuvent le dessein de M. de Queylus.

Le 11 novembre 1671, M. Talon écrivait ainsi à Colbert, sur le même dessein : “ Après mes dépêches fermées, M. l'abbé de Queylus m'a témoi-  
 “ gné le désir de former un hôpital à Montréal, pour y faire nourrir et  
 “ traiter les sauvages invalides et de grand âge ; et pour cela, il prétend  
 “ faire un premier fonds de dix mille livres. Outre la gloire qui peut  
 “ revenir à Dieu de cette œuvre de piété, on peut encore espérer d'attirer  
 “ par là, avec plus de facilité, les sauvages qui, se sentant près des chefs  
 “ de leurs familles, se détacheront plus aisément de leurs autres parents.  
 “ Je ne me suis engagé à vous écrire de cette proposition qu'après avoir  
 “ été prié de le faire par M. l'Evêque de Pétrée, par M. l'abbé de Quey-  
 “ lus et par la supérieure des Hospitalières, qui s'oblige de donner des  
 “ Religieuses pour la conduite de cet établissement. On ne demande que

“ l'agrément du Roi et ses lettres dans le temps. De ma part, je n'ai rien promis, ni rien fait espérer, que cet agrément, si la proposition vous “ était agréable.” Colbert répondit, l'année suivante, à M. Talon, que le Roi espérait que M. de Queylus demeurerait ferme, dans le dessein d'établir et de fonder cet hôpital.

## XXI.

## Etablissement de Gentilly pour y élever des enfants sauvages.

Pendant qu'on cherchait le moyen de le former, les prêtres de Saint-Sulpice donnèrent naissance à une autre œuvre relative à l'éducation des enfants sauvages. Jusqu'alors ils les avaient gardés à Villemarie, dans le Séminaire même. Ils jugèrent qu'ils réussiraient peut-être mieux à les former à la vie civile, s'ils les plaçaient à la campagne, en les éloignant ainsi des occasions de dissipation que la ville pouvait leur offrir. Dans ce dessein, ils formèrent un établissement, au-dessus de la Chine, qu'ils appelaient *Gentilly*, sur le bord du fleuve Saint-Laurent, où ils firent défricher des terres et construire des bâtiments ; et comme la chapelle en fut dédiée au mystère de la Présentation de Marie au Temple, cette maison fut aussi appelée *la Présentation*. M. de Fénelon, accoutumé déjà aux mœurs des sauvages, fut chargé de cette œuvre ; et pour la rendre plus utile au but qu'on se proposait, il demanda et obtint la propriété de quelques îles voisines de Gentilly. Ces îles, au nombre de trois, situées entre la Chine et le cap Saint-Gilles, avaient été concédées, en 1668, par M. de Courcelles à M. Picoté de Belestre, qui leur donna apparemment le nom de ce gouverneur : car elles furent depuis appelées les *îles Courcelles*. Mais après les avoir ainsi reçues, M. de Belestre n'y avait fait aucun défrichement ; et comme elles pouvaient être d'un grand avantage pour faciliter l'éducation des enfants sauvages, à cause de leur voisinage de Gentilly, le Séminaire lui proposa de lui donner dans l'île de Montréal des terres en échange pour ces îles : ce qu'il accepta.

## XXII.

## Concession des îles Courcelles à M. de Fénelon pour favoriser l'éducation des enfants sauvages.

Le Gouverneur général, pour favoriser le dessein de M. de Fénelon, lui concéda ces mêmes îles, le 9 janvier 1673. “ Le grand zèle que le “ sieur abbé de Fénelon a témoigné, depuis plusieurs années, pour la propagation du christianisme en ce pays, disait le Gouverneur dans ses “ Lettres, et l'affection qu'il a fait paraître au service de Sa Majesté, nous “ obligent de chercher toutes sortes de moyens de la reconnaître, et de le “ convier à continuer le zèle qu'il a eu jusqu'ici : zèle dont la ferveur l'a “ porté à abandonner tous les établissements considérables que sa naissance et son mérite lui pouvaient faire espérer en France, pour s'appli-

quer entièrement à la conversion et à l'éducation des sauvages. Il nous a demandé de vouloir lui concéder quelques îles, dans le lac Saint-Louis, le long de l'île de Montréal, afin de faciliter l'établissement qu'on y a commencé, pour élever de petits sauvages, suivant les mœurs et coutumes Françaises. Comme nous ne croyons pouvoir mieux accomplir les intentions de Sa Majesté qu'en secondant et en favorisant les desseins des personnes qui travaillent ainsi à la civilisation des sauvages, nous avons accordé et nous accordons au sieur abbé de Fénélon trois îles appelées les *îles Courcelles*, pour en jouir et disposer, ainsi que bon lui semblera, en tout droit de fief et de seigneurie, et les faire cultiver et habiter, autant que leur étendue le pourra permettre."

## XXIII.

## Mission sauvage à Gentilly.

La concession de ces îles fut faite à M. de Fénélon personnellement ; et lui-même nous apprend qu'il les avait demandées pour attirer plus facilement des sauvages dans l'île de Montréal, particulièrement à Gentilly, où plusieurs s'étaient déjà habitués, et aussi pour faciliter leur conversion à Dieu et leur éducation. Mais il déclare en même temps que tous les travaux faits dans l'une de ces trois îles, aussi bien que ceux qui avaient été exécutés à Gentilly, venaient des deniers du Séminaire ; que, quant à lui, il n'avait contribué à cette œuvre qu'en attirant dans ces lieux des sauvages, et en faisant habiter par eux et par des Français cette même côte de l'île de Montréal. L'œuvre de l'éducation des enfants ayant donné lieu à l'établissement d'une Mission sauvage sur cette côte de l'île, de là vint qu'on appela un certain lieu, où des sauvages s'étaient fixés, du nom de *Baie d'Urfi*, de celui de M. d'Urfi, l'un des Missionnaires.

## XXIV.

## Les missionnaires vont à la découverte de pays nouveaux pour y porter la foi.

Depuis la paix faite avec les Iroquois, le zèle pour la conversion des sauvages n'était plus enchaîné comme auparavant, et il devint l'occasion de la découverte de nouveaux pays, dont on prit possession au nom du Roi, en vue d'y porter la foi chrétienne. Colbert écrivait à M. de Queylus, en 1671 : "Le Roi a appris avec beaucoup de plaisir, par les lettres de M. Talon, le zèle et l'application que vous avez, non-seulement pour tout ce qui peut augmenter la colonie de Montréal, mais même pour étendre le Christianisme dans les parties les moins connues de la Nouvelle-France. Sa Majesté vous en sait beaucoup de gré, et elle est persuadée que vous ne bornerez pas à cette œuvre de piété seulement la chaleur et le zèle que vous avez pour l'augmentation de notre Religion." Ce ministre parle ici du voyage que M. de Queylus fit entreprendre à deux de ses Ecclésiastiques, en 1669, pour essayer de porter la foi aux sauvages des bords du grand fleuve appelé Mississipi. Comme ce voyage, resté inconnu jusqu'à présent, a donné lieu aux Missionnaires qui l'entreprirent, de dresser la première carte qui ait fait connaître l'intérieur des terres, et de prendre possession, au nom du Roi de France, des pays qu'il avait parcourus et habités, nous en rapporterons l'occasion et les principales circonstances au chapitre suivant.

*A Continuer.*

## MOSA L'ISRAELITE.

(Suite.)

XI.

A JERUSALEM.

De nombreux Israélites vinrent rejoindre Judas après sa victoire. Mosa qui avait pris une très-grande part à la défaite des Syriens, reçut le gouvernement de la ville de Modim, car les Asmonéens, maîtres de la province, songeaient à couronner l'œuvre de la délivrance par l'occupation de Jérusalem.

Helcias, resté dans la cité-sainte, commandait la garnison de la forteresse. Le triomphe de Judas, qui semblait devoir décourager le fils de Jozabad, lui procura de nouveaux soldats. Les Israélites prévaricateurs, sachant qu'ils n'avaient aucune pitié à attendre de la part des Asmonéens, se réfugièrent en foule dans la citadelle, résolus de s'y défendre jusqu'à la mort.

Quand Judas et ses troupes victorieuses rentrèrent dans Modim, chargés de butin, tous les habitants de la ville allèrent au-devant d'eux, les acclamant comme les libérateurs de la patrie.

Mosa et Joakim furent reçus avec des transports de joie par leur mère et leur sœur. Les deux fils d'Abiézer s'étaient montrés dignes de leur père, et tout Israël rendait justice à leur héroïque intrépidité.

Joakim jouissait pleinement des marques de tendresse qu'on lui prodiguait au foyer maternel; prêt à de nouvelles luttes, si les circonstances l'exigeaient, il se reposait sans inquiétude des travaux passés, envisageant l'avenir avec l'insouciance de la jeunesse. En compagnie d'Eléazar, le plus jeune des frères de Machabée, il se rendait fréquemment à Esron, où il se livrait au plaisir de la chasse. Les deux nobles jeunes hommes, dont les caractères s'harmonisaient parfaitement, s'étaient juré une amitié éternelle, et trouvaient dans leur mutuelle affection un charme qui suffisait à leurs cœurs simples et innocents.

Mosa était loin de posséder le calme de son frère. Malgré le renom qu'il avait conquis dans la guerre et sur les champs de bataille; malgré la situation glorieuse que lui avaient faite les Asmonéens, il paraissait ordinairement sombre et livré à une noire mélancolie. En vain sa mère s'efforçait de le distraire des pensées affligeantes qui semblaient l'obséder, il ne répondait ni aux caresses de Judith, ni aux prières qu'elle lui adressait de verser son âme dans la sienne.

La matrone comprit facilement la cause de la tristesse de son fils, et elle se décida un jour à aborder nettement la question. Choisisant le

moment où Mosa se trouvait seul avec elle, Judith lui prit les mains, et fixant sur lui son regard rempli de sollicitude, elle lui dit avec un accent de doux reproche :

— Tu souffres, et tu refuses de me parler de ta peine !

Le jeune homme secoua la tête avec étonnement.

— N'as-tu donc plus confiance en moi ? ajouta la veuve d'Abiézer.

— Ah ! vous ne le croyez pas, mère chérie, répondit Mosa.

— Eh bien, alors, ne refuse plus de me confier la cause de ton chagrin.

— Ne la devinez-vous pas ?

— Il s'agit de Salomith ?

— Hélas ! elle est perdue pour moi.

— Pourquoi ces désolantes pensées ?

— Une barrière infranchissable me sépare désormais de la sœur d'Helcias. Le fils de Jozabad et moi, nous combattons dans des camps opposés ; et si jamais le frère de Salomith tombe entre nos mains, il mourra comme traître à nos lois et à la patrie. Son sang, coulant entre Salomith et moi, nous interdira pour toujours de songer à l'alliance projetée autrefois.

— Si Helcias doit périr, ce ne sera point sous tes coups qu'il tombera.

— Qui sait ? Déjà nous nous sommes trouvés aux prises dans la mêlée, et . . . nous avons failli nous transpercer mutuellement.

Mosa prononça ces derniers mots en hésitant ; le souvenir qu'il évoquait, lui rappelait qu'Aser lui avait mal expliqué son intervention ; sommé devant Judas de rendre compte de sa conduite, le géant s'était troublé, et Machabée, venant à son aide, avait déclaré qu'il avait agi sagement. Cette circonstance, revenant à la mémoire du jeune homme, le plongea dans une sorte de rêverie.

Judith l'en tira en disant :

— Dieu écartera, je l'espère, le malheur que tu redoutes. D'ailleurs la guerre tire à sa fin. Peut-être les Syriens n'oseront-ils s'exposer à des désastres pareils à ceux qu'ils ont subis.

— Notre œuvre est loin d'être achevée encore : une seule province de la Judée est affranchie ; Jérusalem elle-même subit toujours l'odieuse présence de l'étranger. Bientôt, probablement, nous monterons à la ville sainte pour la purifier et l'affranchir. Alors il me faudra combattre Helcias.

— Mon fils, notre devoir est de tout remettre entre les mains de Dieu ; mais, de grâce, garde-toi de tomber dans le découragement, père de tous les maux.

— Aucune considération humaine ne m'arrêtera dans l'accomplissement de ma mission, déclara Mosa avec énergie. Je puis souffrir cruellement, mais mon cœur ne défailira pas.

Judith sentit qu'il fallait laisser au temps, aux événements, au ciel, le soin de consoler le jeune homme ; elle changea de conversation, et demanda que c'étaient devenus Maacha et le nègre.

—Ils sont encore dans la prison de Modim : Judas a jugé bon d'ajourner leur supplice, quoique leur espionnage soit avéré.

—Et Nathan, l'as-tu revu ?

—Oui, durant le combat que j'ai livré le lendemain de la mort de Mathathias, sur la route de Jérusalem. Tandis qu'Aser me retenait le bras pour m'empêcher de frapper Helcias, Nathan agissait de même à l'égard du fils de Jozabad. J'ai beau réfléchir à cela, je ne puis m'expliquer ce fait étrange. Si je n'étais sûr de la fidélité d'Aser, je croirais qu'il s'entendait avec l'espion.

—C'est singulier, en effet, murmura la matrone.

Le jour qui suivit cet entretien, Judas ayant rassemblé son armée, lui dit :

—Maintenant que nos ennemis sont vaincus, allons purifier les saints lieux et les dédier de nouveau.

Les soldats et le peuple accueillirent avec des transports d'allégresse cette proposition. Les femmes, les enfants, les vieillards, demandèrent à suivre les troupes à Jérusalem pour assister à la résurrection du culte national et à la récupération de la glorieuse capitale. Judith et Hannah se présentèrent des premières pour ce pèlerinage sacré. Il tardait à tous les vrais Israélites de revoir le temple rebâti au retour de la captivité, et de prendre part aux sacrifices interrompus par l'impiété de l'étranger.

Le surlendemain, Judas, paré des mêmes armes qu'il portait lors de la dernière défaite des Syriens, prit place à la tête de ses vaillants soldats ; ses frères l'entouraient, ainsi que Mosa et Joakim. Les troupes s'avancèrent en bel ordre, accompagnées d'une partie de la population de Modim, et ils arrivèrent à la montagne de Sion vers le milieu du jour.

Mais là, un spectacle lamentable les attendait ; les lieux saints étaient déserts, l'autel profané, les portes du temple brûlées ; des ronces et des arbrisseaux croissaient dans le parvis comme dans les bois, et les appartements attendant au sanctuaire étaient détruits.

A cette vue, les Israélites déchirèrent leurs vêtements, se couvrirent la tête de cendre, et menèrent un grand deuil.

Alors Judas désigna une troupe d'élite, à la tête de laquelle il mit Mosa, pour tenir en échec la garnison de la forteresse et l'empêcher de faire aucune sortie pendant qu'on purifierait le temple.

Pour cette purification, il choisit des prêtres sans tache et fidèles observateurs de la loi de Dieu. Ils nettoyèrent le sanctuaire, abattirent les autels que les païens y avaient élevés, emportèrent les pierres dans un lieu impur.

Comme l'autel des holocaustes avait été profané, on délibéra sur ce qu'on en ferait, et on résolut de le détruire, mais d'en placer les pierres sur la montagne du temple jusqu'à ce qu'un prophète vint déclarer où il les faudrait transporter. On prit des pierres nouvelles, selon la loi, et on construisit un autel nouveau, semblable au premier.

On rebâtit également le sanctuaire et ce qui était dans l'intérieur du temple ; on fabriqua d'autres vases sacrés, un nouvel autel des parfums, un nouveau chandelier d'or à sept branches, une nouvelle table pour les pains de proposition, un nouveau voile pour mettre devant le Saint des saints.

Lorsque tout fut prêt, on suspendit les voiles, on alluma les sept lampes du chandelier avec du feu nouveau tiré d'une pierre ; on mit les pains sur la table sacrée.

Mais il n'y avait point là de souverain pontife pour accomplir les rites solennels du sacrifice. Ménélaïs, qui portait ce titre, était un intrus, parvenu à prix d'argent au sommet de la hiérarchie sacerdotale ; il avait permis la profanation du temple, favorisé toutes les abominations commises par l'étranger, renié le culte véritable pour pactiser avec l'idolâtrie. Absent de Jérusalem, il vivait parmi les Syriens et les excitait contre les Israélites.

La famille de Joarib possédait bien un homme qui avait accès à l'autel avant le chef des Asmonéens ; il se nommait Alcime ; mais il s'était rendu indigne de la succession d'Aaron par sa prévarication.

La suprême dignité du pontificat se trouvait donc vacante par le fait des circonstances. Le peuple ne fut pas longtemps incertain ; tout d'une voix, il appela Judas Machabée à revêtir la robe et la tiare des pontifes, et à unir dans ses mains glorieuses l'autorité spirituelle et la puissance civile.

L'illustre Asmonéen, voyant l'appel de Dieu dans l'acclamation du peuple, déposa ses armes et son habit guerrier, et reçut la consécration prescrite par la loi de Moïse.

Le matin du jour désigné pour ce grand acte, l'armée et une foule immense se pressaient aux abords du temple. Bientôt Judas parut, entouré de ses frères et des Lévites présents à Jérusalem. Le plus ancien des prêtres s'approcha de Machabée, qui se tenait à l'entrée de la maison de Dieu ; il le revêtit de la tunique de lin, de la robe d'hyacinthe, de l'éphod et du rational ; il le ceignit de la riche ceinture des grands prêtres, répandit sur sa tête l'huile de la consécration, puis lui mit la tiare ornée de la lame d'or.

A la vue du nouveau pontife, le peuple fut saisi d'admiration et de respect ; une majesté souveraine resplendissait dans toute la personne de Machabée ; jamais il n'avait paru si beau ni si imposant ; les sentiments religieux qui l'animaient, tempéraient la fierté de son regard ; ses frères eux-mêmes le contemplaient avec orgueil dans cet auguste appareil.

Judas alla d'abord à l'autel des parfums, sur lequel il fit fumer de l'encens ; ensuite il se dirigea vers l'autel des holocaustes où il offrit le sacrifice si longtemps interrompu.

La dédicace de l'autel nouveau s'accomplit au bruit des cantiques, des

harpes, des cinnors et des cymbales. Tout le peuple, la face prosternée contre terre, adorait Jéhovah, le Dieu d'Israël, le bénissait et le remerciait d'avoir sauvé la nation.

Les fêtes durèrent huit jours, et Judas Machabée décida qu'on en célébrerait l'anniversaire chaque année.

Les Israélites victorieux ne demeurèrent pas longtemps en repos. Les diverses nations qui entouraient la Judée, s'attendaient à la ruine de leurs voisins toujours détestés et à une extension de leur propre territoire. Ayant appris l'entrée des Asmonéens dans Jérusalem, elles résolurent d'exterminer ceux de la race de Jacob qui résidaient parmi elles.

A ces nouvelles, Judas se multiplia pour secourir ses frères. Se mettant immédiatement à la tête de ses soldats, il marcha contre Timothée et Bacchide qui commandaient au-delà du Jourdain, leur tua vingt mille hommes, se rendit maître de plusieurs places fortes, et fit un butin immense qu'il partagea également entre les malades, les orphelins, les veuves et les vieillards. Les armes des ennemis furent mises en réserves dans les lieux fortifiés, et le reste des dépouilles transporté à Jérusalem.

Judas se porta ensuite contre les Iduméens et les Ammonites, et, après de brillantes victoires, revint en Judée.

A peine y était-il, que les Juifs de Galaad lui écrivirent pour réclamer son secours, parce que les peuplades du pays voulaient les détruire, que déjà elles avaient tué plus de mille hommes, et emmené en captivité leurs femmes et leurs enfants.

En même temps arrivèrent d'autres messagers de la Galilée, les habits déchirés, apportant de semblables nouvelles, et racontant que les étrangers remplissaient leur pays et menaçaient de les perdre.

Machabée, confiant aussitôt trois mille hommes d'élite à son frère Simon, lui donna ordre de partir pour la Galilée, tandis qu'il marcherait lui-même, avec Jonathas, pour délivrer les habitants de Galaad.

Simon s'acquitta de sa mission avec un succès complet; il battit plusieurs fois les ennemis, leur tua trois mille hommes, poursuivit le reste jusqu'à la porte de Ptolémaïs, emporta leurs dépouilles, et emmena avec lui les Juifs de la Galilée, afin de les soustraire à de nouveaux dangers.

Judas Machabée, avec son frère Jonathas et huit mille hommes, passa le Jourdain; il prit la ville et la citadelle de Bosra, les villes de Maspha, Casbon, Mageth et autres de Galaad; il battit une seconde fois Timothée et les Arabes, emporta d'assaut les villes de Carnaïm et d'Ephron; puis il rassembla tous les Israélites du pays, et les amena sains et saufs, dans les environs de Jérusalem.

Pendant ces expéditions, Mosa, son frère et Eléazar, le plus jeune des Asmonéens, demeurèrent dans la ville sainte avec une troupe de soldats choisis, parmi lesquels le géant Aser; ils avaient pour mission de contenir la garnison qui occupait la citadelle et de l'empêcher de communiquer avec la Syrie.

Helcias, devenu le gendre de Nicanor, et investi par ce chef du commandement de la forteresse, ne tarda pas à se trouver aux prises avec de graves difficultés. Israélite jusque-là fidèle à la loi, frère d'une jeune fille au cœur pieux et dévoué au culte divin, il était en même temps le mari d'une femme attachée à l'idolâtrie par le fond des entrailles. De là pour Helcias une source d'épreuves, de chagrins et d'ennuis.

A la nouvelle du triomphe des Asmonéens et de la fuite de son père, Stratonice, un moment consternée, se rassura bientôt. Exaspérée des succès des Israélites, elle fit entendre des blasphèmes contre leur temple et contre leur Dieu ; elle pressa le fils de Jozabad de sortir de la citadelle avant l'arrivée des vainqueurs, et de consommer la destruction du sanctuaire. Helcias repoussa avec horreur ces propositions impies.

Alors Stratonice se tourna vers les officiers de la garnison, tous Syriens et remplis de haine pour les Israélites ; elle leur représenta que Jérusalem n'était le but des aspirations des juifs qu'à cause du temple, et que cet édifice ruiné, ils s'inquiéteraient moins de cette ville.

Mais les plus sages et les plus expérimentés déclarèrent que pareille tentative serait une imprudence dans les circonstances actuelles ; que le renversement du temple porterait au comble la fureur des Asmonéens, et que, d'ailleurs, les Israélites de la ville pourraient se soulever.

Stratonice, forcée de céder, résolut de travailler sans relâche à la perversion de son mari ; elle lui rappelait avec instance la mort de Jozabad l'agrandissement des Asmonéens, les espérances hautement avouées des rebelles de supplanter partout en Judée la domination d'Antiochus. Helcias, placé entre sa conscience et l'amour qu'il éprouvait pour sa femme, devenait chaque jour plus sombre. De son côté, Salomith, témoin souvent des obsessions de Stratonice, saisissait toutes les occasions qui s'offraient à elle de combattre l'influence de la fille de Nicanor. Celle-ci, persuadée que les résistances obstinées d'Helcias devaient être imputées à Salomith, conçut pour elle une haine qui se manifestait fréquemment, même en public. Dès lors, elle exerça autour de son mari une surveillance de tous les instants, afin que le frère et la sœur ne se trouvassent jamais seuls ensemble. C'était pour la Syrienne une joie sans égale d'insulter au culte des Israélites et d'outrager leurs croyances.

A la fin, Salomith, excédée de ces invectives journalières dirigées contre sa religion, demanda à quitter la forteresse. Helcias, étonné, s'enquit du lieu où elle se réfugierait.

—Le temple offre un asile aux vierges, répondit-elle.

—Mais il est aux mains de nos ennemis.

—Les adorateurs du vrai Dieu sont nos frères.

—Ils combattent l'autorité légitime.

—Est-ce bien sûr ?

—En douterais-tu ? fit le jeune chef avec amertume.

—J'avoue que je suis fortement ébranlée au sujet de la bonté de notre cause : les Lévites, les prêtres, les hommes les plus vertueux que nous connaissions, ont adhéré au parti des Asmonéens, que Dieu lui-même semble favoriser par d'éclatantes victoires.

—Le succès n'absout pas le crime.

—Sans doute ; mais il faudrait prouver qu'il est contraire à la loi divine de combattre l'étranger envahisseur, l'impie qui a souillé le temple, aboli nos fêtes religieuses, persécuté et mis à mort les Israélites, les plus zélés pour notre culte. Considère enfin que les Syriens ont profané jusqu'au siège auguste d'Aaron, en donnant pour successeur à nos pontifes un misérable qui ne craint point d'applaudir aux abominations de l'idolâtrie.

Helcias devint pensif. Il sentait la vérité des réflexions de sa sœur ; mais ses idées préconçues, son alliance avec Nicanor, le souvenir de sa femme, tout cela luttait dans son esprit contre l'évidence inéluctable des faits. Incapable d'une résolution généreuse, il fuit par adopter un moyen terme, une sorte de compromis.

—Tu es libre de partir, déclara-t-il à Salomith ; mais, auparavant, je désire m'entendre avec Mosa pour sauvegarder ta sûreté personnelle.

—Mosa ne fait point la guerre aux femmes, répondit la jeune fille.

—Pourtant, tu as été sa captive. Laisse-moi donc négocier cette affaire.

Salomith consentit. Au sortir de cette entrevue avec sa sœur, Helcias vit Stratonice, à qui il raconta ce qui venait de se passer. La Syrienne demeura un instant silencieuse ; son visage blémit et rougit tour à tour, révélant ainsi les sentiments qui se remuaient dans son cœur. Le jeune chef suivait avec anxiété les mouvements qui se produisaient sur les traits de sa compagne, sans l'aveu de laquelle il n'osait prendre une détermination. Enfin la fille de Nicanor parla.

—Je n'ai aucune objection, dit-elle d'une voix lente, à ce que tu accordes ce que ta sœur réclame, pourvu que tu y mettes certaines conditions.

—Lesquelles ?

Il est impossible que tu tiennes longtemps encore dans la citadelle, si tu n'est pas secouru ; il faut donc de toute nécessité que tu députes quelqu'un à Antioche .

—Nous sommes bloqués par les rebelles : comment tromper leur vigilance ?

—Le moyen est bien simple : envoie un parlementaire à Mosa , le chef des Israélites ; demande-lui de permettre que Salomith se retire de la forteresse en réclamant la même faveur pour moi .

—Pour toi ?

—Sans doute ; quel inconvénient y vois-tu ?

—Quoi ! tu m'abandonnerais !

—Ce sera pour assurer ton salut. Du reste, la place d'une femme n'est point au milieu des soldats, et si tu m'aimes sincèrement, comme je le crois, tu dois désirer que je trouve un séjour plus convenable. Maintenant j'ai exposé les conditions auxquelles, à mon avis, tu pourrais autoriser ta sœur à s'éloigner de la forteresse. Helcias, que ce plan navrait de douleur, à cause de l'amour ardent qu'il portait à Stratonice et de l'isolement complet auquel il allait être livré, se résigna cependant, bien qu'avec un regret extrême. Quant à la fille de Nicanor, en formulant le vœu de partir pour Antioche, elle obéissait bien moins au désir d'être utile à son mari qu'à celui d'échapper à la vie monotone qu'il lui fallait mener dans la citadelle. Nature frivole, ne respirant qu'après les joies de la vie, ne pouvant se passer de fêtes et de distractions mondaines, elle sentait s'évanouir déjà le sentiment qui l'avait portée vers Helcias. Du moment que son mari était hors d'état de lui procurer les jouissances variées qu'elle estimait par-dessus tout, Stratonice ne le prisait plus que médiocrement.

Le soir même, Helcias envoya vers Mosa. Le jeune chef accéda aux propositions de son adversaire, promit un sauf-conduit pour Stratonice, et s'engagea à donner à Salomith une retraite dans l'un des appartements du temple, où elle serait sous la garde de plusieurs prêtres âgés et vénérables.

Le lendemain matin, au moment de se séparer de sa sœur, Helcias lui adressa quelques recommandations.

—Souviens-toi, lui dit-il, que ceux au milieu desquels tu choisis un asile, sont les ennemis de ton frère.

—Je me place sous la protection du Dieu de nos ancêtres, répliqua Salomith: son temple est un terrain neutre.

—Soit; cependant n'oublie pas que notre malheureux père est tombé sous le fer des Asmonéens.

—Celui qui l'a frappé n'est plus.

—Il est vrai; mais ses fils commandent à sa place, et Mosa lui-même...

—Mosa n'a point été le complice du meurtre, il agit, comme toi, conformément aux inspirations de sa conscience.

—Peut-être. Néanmoins, j'espère que tu respecteras les volontés suprêmes de Jozabad, et que tu ne contracteras point alliance avec l'homme qu'il a repoussé de sa maison.

—Je consulterai le Seigneur.

Helcias insista encore sur ce point, protestant que Salomith, en accordant sa main à Mosa, violerait gravement la loi divine qui prescrit aux enfants d'obéir à leurs parents. Et comme il réclamait de sa sœur une promesse formelle de se refuser aux sollicitations du chef israélite, Salomith fixa sur lui un regard empreint d'une dignité et d'une résolution qu'il ne lui avait jamais vue, et elle dit :

—Frère, as-tu observé cette loi dont tu me parles, lorsque tu as épousé une femme étrangère, livrée aux pratiques impies des idolâtres? Encore une fois je n'agirai que d'après les conseils de prêtres des Dieu.

L'entretien d'Helcias et de Salomith fut interrompu par l'arrivée de Stratonice. La fille de Nicanor, qui semblait avoir hâte de quitter Jérusalem, avait achevé ses préparatifs ; trois femmes et deux eunuques la suivaient. Elle jeta un regard hautain sur Salomith, et adressa à son mari des adieux assez froids. Helcias, le cœur brisé, serra plusieurs fois et longtemps Stratonice sur son sein; puis ce fut le tour de Salomith.

La Syrienne, ayant reçu le sauf-conduit envoyé par Mosa, monta avec ses suivantes dans un chariot préparé pour elle, et les eunuques, à cheval prirent place de chaque côté du véhicule.

Salomith entra dans une litière avec sa vieille nourrice, et quatre serviteurs la transportèrent au temple, où Mosa lui avait fait disposer un appartement commode.

Stratonice arriva au bout de quelques jours sur le territoire syrien. Elle ne trouva pas son père à Antioche; il était allé rejoindre le roi en Perse. Antiochus s'était rendu dans ce pays, après avoir vaincu Artaxias, pour recueillir le tribut qu'on avait négligé d'acquitter. Ayant appris que la ville d'Elymais possédait de grandes richesses en or et en argent, et que son temple surtout renfermait des trésors immenses laissés par Alexandre le Grand, il résolut de piller la cité et le sanctuaire, comme il avait fait à Jérusalem.

Mais, avertis de son dessein, les habitants prirent les armes et le repoussèrent honteusement. Il se retira à Ecbatane, outré de cette disgrâce.

Ce fut là que Nicanor le rencontra et lui annonça le triomphe des Asmonéens en Judée. Transporté de rage, le prince syrien se mit en route sur-le-champ, jurant qu'il accablerait les Israélites de sa colère.

En approchant de Jérusalem, il apprit que les Juifs avaient repris Jérusalem, défait de nouveaux ses lieutenants, restauré le temple et abattu les autels et les idoles qu'il y avait fait élever.

A ces nouvelles, sa fureur redoubla : il commanda à celui qui conduisait son char de le mener à toute bride, afin d'arriver plus tôt sur les lieux, pour assouvir sa vengeance et faire de Jérusalem le tombeau de tous les Israélites.

Mais, à peine avait-il proféré ces menaces, que la main de Dieu l'atteignit ; il se sentit frappé d'un mal incurable, qui lui torturait les entrailles, et que rien ne pouvait adoucir. Toutefois, il ne voulut ni s'arrêter, ni aller plus lentement. Au contraire, ne respirant que feu et flamme, il commanda de précipiter le voyage. Mais dans sa course rapide, il tomba de son char, tout son corps fut froissé, tous ses membres meurtris.

Lui qui croyait, dans son orgueil, pouvoir maîtriser les flots de la mer, et peser dans une balance les montagnes les plus hautes, fut couché dans une litière dont il fut incapable même de supporter longtemps le branle.

Il dut s'arrêter à Tabès, petite ville de la Parétacène, sur les frontières de la Perse et de la Babylone. On le mit au lit, et il y souffrit d'horribles dou-

leurs. Un abcès creva dans la partie inférieure de son corps ; des vers innombrables en sortirent, qui le rongèrent vivant ; sa chair pourrie tomba en lambeaux, avec une infection qui se répandit jusque dans son armée.

Alors il commença à descendre de ce grand orgueil à la connaissance de lui-même, averti de ce qu'il était par la plaie de Dieu. Et quand il ne lui fut plus possible de supporter sa propre puanteur, il dit enfin :

— Il est juste que l'homme soit soumis à Dieu, et que celui qui est mortel ne s'égale pas à l'Être souverain.

Ce méchant priait l'Éternel, de qui il ne devait pas obtenir miséricorde, du moins pour ce monde. Cette ville de Jérusalem, qu'il se hâtait naguère d'aller raser, il fit vœu de la rendre populeuse et libre ; ces Juifs, qu'il avait jugés indignes de sépulture et qu'il voulait donner en proie, ainsi que leurs petits enfants, aux oiseaux du ciel et aux bêtes farouches, il promit de les égaler aux Athéniens ; ce temple, qu'il avait pillé auparavant, il s'engagea à l'orner de dons précieux, à y multiplier les vases sacrés, et à fournir, de ses revenus, les dépenses nécessaires aux sacrifices, et même à se faire juif et à parcourir la terre pour y publier la toute-puissance de Dieu.

A la fin, ses douleurs ne cessant point, n'espérant plus guérir, il écrivit aux Israélites pour leur recommander son fils Antiochus, âgé de sept ans et le désigner comme son successeur.

Après avoir terminé cette lettre, il expira au milieu des plus affreux tourments.

Le bruit de la mort funeste d'Antiochus Épiphane remplit d'inquiétude les Syriens enfermés dans la citadelle de Jérusalem, tandis qu'elle causa une joie immense aux Israélites. Le doigt de Dieu était manifeste en cet événement : le monarque frappé l'avouait lui-même. Aussi la narration de ces faits extraordinaires impressionna vivement Salomith, au fond de sa retraite du temple ; elle comprit que la cause des Asmonéens était une cause sainte, et que Mosa avait agi légitimement en prenant les armes contre les oppresseurs de la Judée.

Informé des dispositions nouvelles de la noble jeune fille qu'il aimait de tout son cœur, Mosa crut le moment venu de solliciter la réalisation de ses vœux. Sur la prière de son fils, Judith visita Salomith, qui la reçut en présence de l'un des prêtres sous la protection desquels elle vivait.

Étonnée d'abord de la démarche de la matrone, la sœur d'Helcias parut embarrassée de répondre. Après un silence, elle dit avec tristesse :

— En acceptant la proposition que vous me faites, Judith, je risquerais de me trouver un jour dans une situation cruelle.

— Que veux-tu dire, enfant ? demanda la veuve d'Abiézer.

— Mon frère et Mosa combattent sous des drapeaux différents.

— Eh bien ?

— Il peut arriver, comme cela s'est vu déjà, qu'ils se rencontrent face à face, les armes à la main.

—La paix est prochaine, interrompit Judith.

—D'ailleurs, ajouta le vieux prêtre, l'épouse de Mosa, la sœur d'Helcias, sera la médiatrice qui rapprochera deux vaillants jeunes hommes faits pour s'entendre et marcher dans la même voie.

Les paroles du Lévite impressionnèrent Salomith.

Au bout de quelques instants de réflexion, elle leva ses beaux yeux vers Judith et répondit d'une voix tremblante d'émotion.

—Je consens.

La mère de Mosa, transportée de joie, entourait la jeune fille de ses bras en lui prodiguant les noms les plus tendres.

Il fut convenu que le mariage s'accomplirait prochainement, et qu'Helcias en serait informé.

Mosa, au comble de ses vœux, annonça lui-même à Judas Machabée l'heureuse nouvelle. L'illustre chef lui offrit de faire inviter Helcias aux fêtes nuptiales, et se chargea lui-même d'envoyer un messenger au fils de Jozabad. Helcias, qui espérait que la guerre ne recommencerait pas, et qui ne subissait plus la fatale influence de Stratonice, accepta volontiers.

Huit jours plus tard, il se rendit à la maison de Mosa où l'union des deux fiancés fut consacrée par les rites accoutumés. Helcias fut reçu avec une distinction et une aménité qui le touchèrent, par Judas Machabée et ses frères. Les quelques heures qu'il passa parmi ces hommes héroïques effacèrent ses longues préventions, et il s'avoua en secret qu'ils étaient dignes de commander dans Israël. Mosa lui donna les témoignages de la plus ardente amitié, et ils exprimèrent l'un et l'autre le sincère désir de voir se terminer une lutte fratricide.

Mais le bonheur que goûta Helcias en ce jour fut troublé par le souvenir de Stratonice; il sentait que jamais la Syrienne idolâtre ne consentirait à des relations amicales avec les Israélites qui lui étaient odieux surtout à cause de leur religion. Malgré l'amour qu'il éprouvait encore pour la fille de Nicanor, il se prenait à déplorer la passion qui l'avait attaché à cette femme.

Une année s'écoula, pendant laquelle Philippe, nommé par Antiochus Ephiphane régent du royaume, travailla énergiquement à l'affermissement du nouveau règne.

Les grands étaient divisés sur la conduite à tenir relativement aux Juifs : les uns voulaient qu'on respectât les recommandations suprêmes du monarque défunt et qu'on fit la paix avec eux ; les autres, parmi lesquels Nicanor, opinaient la guerre à outrance.

Stratonice, ayant appris qu'Helcias avait noué des relations avec les Asmonéens et leurs adhérents, obtint que Nicanor adresserait une sévère réprimande au jeune chef ; elle-même lui manda qu'elle ne le rejoindrait pas tant qu'il n'aurait pas rompu avec les Israélites. Helcias, affligé de ces messages dictés par la haine, s'en plaignit avec quelque amertume.

Stratonice répondit en menaçant de provoquer le divorce.

Nathan, depuis la trêve, avait disparu de la scène.

La pythonisse Maacha et Méroé, toujours détenus dans la prison de Modim, furent condamnés, en vertu des prescriptions de la loi portée contre les magiciens, à subir une mort ignominieuse. Mais Helcias, informé de cette sentence, conjura Judas de les exempter du supplice; Mosa et Salomith joignirent leurs instances aux siennes, et Machabée ajourna indéfiniment l'exécution de l'arrêt. Le fils de Jozabad agissait ainsi, non par sympathie pour la sorcière et son acolyte, mais en souvenir de son père, et parce qu'il regardait comme un devoir de sauver les partisans des Syriens.

La suspension des hostilités ne fut pas de longue durée : les Idumécens, renforcés de Juifs apostats, recommencèrent à inquiéter les Israélites fidèles, et leur prirent quelques forteresses. Mais Judas les surprit, leur enleva beaucoup de places fortes, et leur tua vingt mille hommes.

Alors Timothée, ce général syrien que Judas avait déjà vaincu précédemment, marcha contre Jérusalem avec une armée formidable. Machabée et ses intrépides soldats allèrent au-devant de l'ennemi après avoir invoqué l'Eternel. Au plus fort de la bataille, cinq cavaliers apparurent du ciel aux Syriens sur des chevaux ornés de brides d'or, et ils précédaient les Juifs. Deux se tenaient aux côtés du chef des Asmonécens et le protégeaient de leurs armes. Ils lancèrent des traits et des foudres contre les ennemis, qui, frappés d'aveuglement et mis en désordre, tombaient les uns sur les autres. Vingt mille cinq cents fantassins et six cents cavaliers périrent en cette rencontre.

Timothée s'enfuit à Gazara, où Judas l'assiégea. Les Syriens, confidants en la force de la place, vomissaient des malédictions et des paroles infâmes. Vingt jeunes gens, à la tête desquels était Joakim, irrités de ces blasphèmes, s'élançant sur la muraille et tuent tout ce qu'ils rencontrent ; d'autres les suivent, et la citadelle est prise. Timothée, qui s'était caché dans une citerne est mis à mort.

Lysias, devenu régent du royaume, marcha en personne contre les Juifs avec une armée formidable de quatre-vingt mille fantassins, toute la cavalerie syrienne, et quatre-vingts éléphants. Comptant prendre Jérusalem, il vint camper à Bethléem, qui était à six lieues de la ville.

Judas et les siens, remplis d'un courage surhumain, attaquèrent hardiment l'ennemi, lui tuèrent plus de douze mille hommes et mirent le reste en déroute. Lysias lui-même s'enfuit honteusement.

Après tant de défaites, Lysias offrit la paix aux Israélites, et elle fut conclue à d'excellentes conditions.

Helcias put abandonner son poste de la citadelle de Jérusalem, et partir pour Antioche, que Stratonice n'avait point quittée. Il y tomba malade en arrivant et languit plusieurs mois. Sa femme, occupée de ses plaisirs, lui témoigna une indifférence qui rendit sa convalescence difficile. Quand il

fut rétabli, elle sollicita et obtint pour lui une mission dans la Perse, où elle refusa de l'accompagner.

Tandis qu'Helcias recueillait les fruits amers de son imprudent mariage avec une femme païenne, Mosa vivait heureux avec Salomith. Il passa avec elle deux années à Esron, auprès de sa mère et d'Hannah, jouissant de la paix conquise au prix de tant d'héroïques travaux.

Mais ce repos fut brusquement interrompu par les hostilités des gouverneurs syriens, voisins de la Judée. Gorgias, le premier, qui commandait dans l'Idumée, attaqua les Israélites, et fut mis en fuite. Alors Judas résolut d'assiéger la citadelle de Jérusalem, toujours au pouvoir de l'étranger. Au moment où il poussait le siège, le jeune roi Antiochus Eupator et Lysias accoururent avec cent mille fantassins, vingt mille cavaliers, trois cents charriots de guerre, trente-deux éléphants dressés aux combats.

Le perfide Ménélaus, ce pontife sacrilège qui avait profané le siège d'Aaron, reçut, dans les environs de Modim, le salaire de ses crimes. Lysias l'accusa d'être la cause de tous les maux, et il fut précipité dans une tour creuse, remplie de cendre, où il fut étouffé.

Une terrible bataille se livra sous les murs de Modim. Judas donna pour mot d'ordre à ses troupes : *Victoire de Dieu !* Ayant choisi les jeunes gens les plus forts et les plus intrépides, au nombre desquels étaient Mosa et Joakim, il pénétra, la nuit qui précéda la lutte, jusqu'à la tente du roi, et tua quatre mille hommes. Avec le jour commença une action régulière, où Eléazar, un des frères de Machabée, mourut de la mort des héros.

Parmi les éléphants, il en remarqua un couvert des ornements royaux et plus grand que les autres. Croyant que le roi était dessus, et se sacrifiant pour délivrer son peuple, il traverse les rangs ennemis, tuant à droite et à gauche, transperce le ventre de l'éléphant, qui tombe sur lui et l'écrase en mourant.

Les Juifs tuèrent six cents Syriens. Mais cédant au grand nombre, ils se retirèrent en bon ordre sur Jérusalem, où Antiochus alla les assiéger.

La ville soutint un long siège, opposant machines à machines. Judas parvint même à expulser la garnison syrienne de la citadelle.

Mais Antiochus, rappelé brusquement en Syrie, pour y défendre son trône menacé, se réconcilia avec les Israélites, offrit un sacrifice dans le temple et déclara solennellement Judas prince de tout le pays depuis Ptolémaïs jusqu'à la frontière d'Egypte.

(A continuer.)

## AU GENERAL DE CHARETTE,

### **Les Zouaves Pontificaux a Patay.**

*Ode couronnée par l'Académie des Jeux-floraux de Toulouse.*

*Quomodo ceciderunt fortes...*

#### I.

Ils ont dit : " Dieu le veut ! la France nous appelle . . .

Fils des croisés, glanons une gloire immortelle :

C'est l'heure des combats . . .

Grondons comme les flots que l'orage déchaîne . . .

La foudre du Seigneur dans la sanglante plaine

Volera sur nos pas.

Enivrons-nous encor d'une sainte espérance . . .

A nous l'insigne honneur d'être en ce jour, ô France.

Ton glorieux soutien !

Que de joie et d'amour chaque front s'illumine ! . . .

Nous serons des héros, car dans notre poitrine

Bat le cœur d'un chrétien !

O vous qui nous aimez, vous nos pieuses mères,

Bannissez de vos cœurs les angoisses amères,

Etouffez vos soupirs . . .

Loin de vous les chagrins, les stériles alarmes :

Mères, ne pleurez plus . . . Oh ! cachez-nous vos larmes . . .

Nous serons des martyrs ! . . . "

#### II.

Déjà tombe la nuit : sur le champ de bataille

L'airain vomit toujours la terrible mitraille :

Sur nos jeunes soldats plane le désespoir . . .

Vainement entraînés, ils reviennent sans cesse . . .

Plus ardent l'ennemi victorieux les presse . . .

Et le jour va finir, et déjà c'est le soir ! . . .

C'est le soir . . . et l'on fuit ! O ma patrie ! ô France,

Où sont tes jours passés ? N'est-il plus d'espérance ?

N'est-il plus de grands cœurs d'où viendra le secours ?

Quels sont-ils ces enfants dont le regard flamboie !

Voilà tes chevaliers ! c'est Dieu qui les envoie . . .

O noble bataillon, c'est le moment : accours !

" Accours, dit de Sonis, phalange magnanime...  
 Il faut gravir là-bas cette sanglante cime...  
 Jusqu'ici tout effort, hélas ! reste impuissant.  
 La France était tombée en de sombres abîmes :  
 Il lui faut un sang pur pour effacer ses crimes :  
 Enfants du Christ, versez votre généreux sang !... "

A ces mots, au milieu d'un solennel silence,  
 L'étendard dans les airs noblement se balance,  
 Ombrageant de ses plis les soldats à genoux.  
 Sous la main qui bénit chacun prie et s'incline...  
 Et Charette, montrant la fatale colline :  
 " Nous sommes tous Bretons ! Le Ciel est avec nous ! "

## III.

Des nuages de poudre  
 D'où s'élançe la foudre  
 S'élèvent aussitôt.  
 Le bataillon s'agite...  
 Accourt... se précipite...  
 Monte toujours plus haut !  
 Qui tombe ? C'est Charette !...  
 La phalange s'arrête...  
 Hésite... Mais soudain,  
 Au cri : Vive la France !  
 Plus terrible s'élançe...  
 Tout cède à son entrain.

Voyez-le s'avancer, le bataillon sublime !...  
 L'airain avec fureur mugit et le décime :  
 Il poursuit son rapide essor...  
 L'ennemi, frémissant de cet excès d'audace,  
 S'acharne : vains efforts ! car le bataillon passe...  
 Il passe... et monte... monte encor !...  
 Il monte, et va heurter la vivante muraille  
 D'où s'échappe brûlant le torrent de mitraille  
 Qui sème en ses rangs le trépas.  
 Il monte... et d'espérance on tressaille... on admire..  
 Le flot qui bat le roc impuissant se retire,  
 Mais lui ne se retire pas.

C'est la lave qui passe,  
 L'ouragan dans l'espace,  
 C'est la vague en courroux.  
 L'air agité frissonne.

L'airain sans cesse tonne,  
 Et redouble ses coups.  
 L'ennemi s'épouvante,  
 Et sa masse mouvante  
 Recule avec terreur...  
 Serait-ce la victoire ?  
 C'est bien plus : c'est la gloire...  
 Ils ont sauvé l'honneur !...

.....  
 .....  
 Oh ! ne les comptez pas, hélas ! ceux qui survivent !  
 Les yeux voilés de pleurs, tristement ils arrivent,  
 Disant : " Où sont nos compagnons ?"  
 Où sont vos compagnons ? Ils sont sur la colline.  
 Le vainqueur, en passant, se découvre et s'incline :  
 Ils dorment leur sommeil... Prions !...  
 Prions !... C'est le Seigneur qui console les mères...  
 Qu'il apaise en leurs cœurs tant de douleurs amères...  
 Prions !... Que Dieu, dans sa bonté,  
 Se laisse enfin toucher de pitié pour la France !...  
 Qu'il lui rende sa foi, sa gloire et sa vaillance,  
 Sa splendeur et sa liberté !  
 Prions ! Ils sont tombés à l'aube de la vie.  
 Tout charmant ici-bas leur jeunesse ravie :  
 L'amitié, le talent, la fortune, l'honneur...  
 Prions ! mais à leurs pieds montera la prière,  
 Car, si leurs corps là-bas gisent dans la poussière,  
 Leurs âmes sont déjà dans les bras du Seigneur...

HENRI BAJU.

## PROTESTATION

DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE PIE IX.

---

PIE IX, PAPE

AU REVERENDISSIME CARDINAL JACQUES ANTONELLI,

NOTRE SECRETAIRE D'ETAT.

Contraint, dans les tristes circonstances actuelles, d'assister tous les jours au douloureux spectacle de nouveaux et violents attentats contre l'Eglise. Nous sentons plus spécialement aujourd'hui le besoin de vous témoigner par écrit, monsieur le cardinal, la profonde amertume que Nous éprouvons en apprenant la déclaration faite récemment par le président des ministres de ce gouvernement usurpateur, lequel a annoncé sa ferme résolution de présenter à la Chambre, aussitôt que possible, un projet de loi pour la suppression des ordres religieux dans notre ville, siège du Vicaire de Jésus-Christ et métropole du monde catholique.

Cette déclaration, qui révèle plus clairement encore le véritable but qu'on voulait atteindre en dépouillant le Siège apostolique de son domaine temporel, est un nouvel outrage infligé, non pas à Nous, mais à la catholicité tout entière. En effet, qui peut nier que supprimer les ordres religieux à Rome, ou en limiter arbitrairement l'existence, c'est non-seulement attenter à la liberté et à l'indépendance du Pontife romain, mais lui enlever des mains un des moyens les plus puissants et les plus efficaces pour le gouvernement de l'Eglise universelle ?

Tout le monde sait que, comme le centre du christianisme est à Rome, de même les maisons religieuses qui y sont établies depuis des siècles sont, pour ainsi dire, le centre de tous les ordres et de toutes les congrégations respectives répandus par tout le monde catholique. Ce sont comme autant de séminaires édifiés par les soins infatigables des Pontifes romains, dotés par la générosité de pieux donateurs, même étrangers, et gouvernés par l'autorité suprême du souverain Pontife, dont ils reçoivent la vie, le conseil et la direction. Ces maisons ont été instituées dans le dessein de fournir des ouvriers et des missionnaires pour toutes les parties du monde. Et sans recourir à l'histoire, il suffit, pour relever les avantages procurés à la république chrétienne et à l'humanité tout entière par ces sectateurs des conseils évangéliques, de parcourir du regard les différents pays de l'Europe, les plages les plus éloignées et les plus inhospitalières de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Océanie, où aujourd'hui même ces zélés ministres de Dieu consacrent avec une abnégation exemplaire aux intérêts et au salut des peuples, leurs forces, leur santé et même leur vie.

Or, si on supprime les ordres religieux, si on limite leur existence de quelque manière, il ne sera plus possible que le monde ressente comme aujourd'hui les avantages de ces pieuses et charitables institutions. C'est à Rome, en effet, que sont établis les principaux noviciats destinés à préparer de nouveaux soldats de la foi ; c'est à Rome qu'accourent les religieux de toute nation pour y retremper leur esprit et rendre compte de leurs missions ; c'est dans Rome que se traitent, à l'ombre du Siège apostolique, toutes les affaires, même étrangères, des communautés ; c'est à Rome que sont élus, dans l'Assemblée des religieux de différentes nations, les supérieurs généraux, les dignitaires d'ordre et les chefs de toutes les provinces. Comment, par suite, peut-on espérer que, sans ces grands centres établis dans les conditions où ils se trouvent actuellement, l'œuvre vivifiante et bienfaisante de ces ouvriers évangéliques puisse désormais obtenir les mêmes résultats ? Non. Supprimer les maisons religieuses à Rome, c'est laisser sans vie les communautés éparses dans le monde entier ; et les dépouiller à Rome de leurs biens, c'est déposséder l'ordre entier de sa légitime propriété. La suppression à Rome des ordres religieux n'est donc pas seulement une injustice manifeste au regard des personnes bien méritantes de l'association, c'est surtout un attentat véritable contre le droit international de toute la catholicité.

En outre, c'est pour Nous un devoir de reconnaissance de constater que la suppression des maisons religieuses à Rome pourrait, en un temps donné, être très-préjudiciable au Siège apostolique, car c'est parmi les sujets les plus distingués de ces maisons que sont choisis d'utiles collaborateurs pour le saint ministère, des assistants des différentes congrégations ecclésiastiques, lesquels servent très-utilement l'Eglise, soit en donnant des éclaircissements sur les diverses missions confiées à leurs soins, soit en se livrant à des études profondes pour réfuter l'erreur, soit en émettant de sages avis sur les diverses questions disciplinaires de chacune des Eglises du monde catholique.

Il est donc manifeste, monsieur le cardinal, que tel est le véritable but du gouvernement usurpateur dans le projet de loi qu'il prépare pour la suppression des ordres religieux à Rome. Oui, ceci n'est autre chose que la continuation de ce plan funeste et subversif qui se poursuit hypocritement depuis le jour de la violente occupation de Rome, et au moyen duquel on veut atteindre non-seulement notre autorité temporelle, mais spécialement et surtout notre suprême apostolat, au profit duquel se faisait, disait-on, l'annexion du patrimoine de l'Eglise ; patrimoine donné aux Pontifes romains par une disposition admirable de la divine Providence et possédé par elle depuis plus de onze siècles, d'après les titres les plus légitimes et les plus sacrés, pour le bien de la catholicité tout entière.

Et qui donc aujourd'hui pourrait se faire la moindre illusion sur la nature de ce plan qui tend à abattre notre autorité de chef suprême de

l'Eglise, à en avilir la dignité, à entraver l'exercice de notre auguste ministère, enfin à bouleverser l'organisation séculaire du Siège apostolique ? Tous les jours, monsieur le cardinal, vous êtes témoin des usurpations qui, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, s'accomplissent au détriment de la religion, de la moralité et de la justice, et ces usurpations tendent toutes à l'exécution de ce plan destructeur. A quoi donc, si ce n'est à cela, vont ces décrets multipliés qui enlèvent successivement à notre autorité toutes les institutions de charité et de bienfaisance, les collèges d'éducation et les établissements d'instruction publique qui furent toujours l'objet des soins particuliers, de la prédilection et de la sollicitude de nos prédécesseurs ? A quoi donc, si ce n'est à cela, va cette loi funeste qui, pareille à une faux inexorable, en obligeant par force au service militaire les jeunes gens dédiés à Dieu, détruit les plus riantes espérances de l'Eglise et prive le sanctuaire et le cloître d'un bataillon choisi de ministres nouveaux et laborieux ? A quoi donc, si ce n'est à cela, va cette liberté effrénée d'enseigner impunément les erreurs de toute sorte, soit au moyen de la presse, soit au moyen d'une prédication publique et scandaleuse, que développent avec tant d'impudence des apostats, des hommes rebelles à l'autorité de l'Eglise ? A quoi, si ce n'est à cela, vont ce relâchement des mœurs, cette licence insolente des spectacles publics, ces insultes continuelles aux saintes images et aux ministres de Dieu, ces profanations fréquentes du culte religieux, ces dérisions rebutantes dont on poursuit les choses les plus sacrées et les plus inviolables, cette oppression systématique de toute personne honnête et affectionnée à l'Eglise et au Pape ?

Vous savez, monsieur le cardinal, combien Notre cœur est déchiré chaque jour à la vue de ces malheurs de l'Eglise. Réduit à l'impuissance et n'ayant pas les moyens d'y porter le plus léger remède, Nous ne pouvons que pleurer sur les maux de notre peuple ; mais en même temps, Nous élevons la voix publiquement et Nous protestons bien haut contre les attentats dont l'Eglise est victime, afin de faire éclater à la face du monde la misérable condition où, par le malheur des temps, Nous Nous trouvons réduit.

Il est vrai, Nous aurions pu nous épargner en partie le sacrifice de boire quotidiennement un calice si amer et d'assister de notre personne à un spectacle, si désolant, en cherchant un asile dans un pays étranger.

Mais si des raisons de haut intérêt religieux Nous ont conseillé, dans l'état actuel des choses, de ne point abandonner maintenant notre chère Ville, siège du Pontificat romain, ça n'a pas été certainement sans une disposition particulière de la divine Providence, afin que le monde se convainquit par là du sort qui est réservé à l'Eglise et au Pontife romain, alors que la liberté et l'indépendance de son suprême apostolat sont compromis par le changement d'une condition providentiellement ordonnée par Dieu.

Et, de fait, comment, dans le nouvel ordre de choses, le Pape peut-il s'appeler libre et indépendant ? Ce n'est pas assez qu'il puisse se dire pour un moment matériellement libre en ce qui regarde sa personne. Il doit être et paraître aux yeux de tous indépendant et libre dans l'exercice de sa suprême autorité. Or le Pape n'est pas, ne sera jamais libre et indépendant, aussi longtemps que son pouvoir suprême sera soumis à la prépotence et au caprice d'une autorité contraire ; aussi longtemps que son ministère sublime sera soumis à l'influence et à la domination des passions politiques ; aussi longtemps que ses lois et ses décrets pourront être soupçonnés de partialité ou d'offense à l'endroit des diverses nations. Dans l'état de choses nouveau fait au pontificat depuis l'usurpation du patrimoine de l'Eglise, le conflit entre les deux pouvoirs est inévitable. L'accord, ici, l'harmonie ne peut dépendre de la volonté des hommes, car les rapports entre les deux pouvoirs étant basés sur un système absurde, les effets ne peuvent être que ceux qui résultent naturellement d'éléments opposés, et ils doivent les entretenir nécessairement dans un état de lutte pénible et continu.

L'histoire elle-même est pleine des conflits entre les deux autorités et des exemples de troubles dans la famille chrétienne, toutes les fois que les Pontifes romains se trouvèrent, même pour un moment, soumis à l'autorité d'un pouvoir étranger. Et la raison en est bien claire. Le monde étant divisé en un nombre considérable d'Etats, indépendants les uns des autres, les uns forts et puissants, les autres petits et faibles, les fidèles ne peuvent avoir leurs consciences en paix et tranquilles s'ils ne sont assurés et convaincus de la haute impartialité du Père commun des fidèles et de l'indépendance de ses actes. Or, comment cela pourrait-il être aujourd'hui, si l'action du Pontife romain est continuellement exposée à l'agitation des partis, à l'arbitraire des gouvernants, au péril de voir, à chaque pas, son repos troublé et la tranquillité même de ses conseillers et de ses ministres constamment menacée ?

De même la liberté des sacrées congrégations, auxquelles le devoir incombe de résoudre les questions et de répondre à toutes les consultations du monde catholique, est de la plus haute importance pour la sécurité de l'Eglise et pour les besoins légitimes et impérieux de toutes les nations chrétiennes. Il importe, en effet, que personne sur la terre ne puisse suspecter la liberté et l'indépendance des décisions et des décrets émanés du Père commun des fidèles. Il importe que personne ne soit troublé par la pensée de pressions étrangères qui peuvent influencer les résolutions pontificales. Il importe que le Pape, les congrégations, le conclave lui-même non-seulement soient libres de fait, mais que cette liberté de fait apparaisse évidente et manifeste, et qu'il n'y ait à cet égard ni un doute ni une suspicion. Or, la liberté religieuse des catholiques ayant pour condition indéclinable la liberté du Pape, il s'ensuit que si le Pape, juge

suprême et organe vivant de la foi et de la loi des catholiques, n'est pas libre, eux non plus ne pourront jamais être assurés de la liberté et de l'indépendance de leurs actes. De là les doutes et les anxiétés dans l'esprit des fidèles ; de là les perturbations religieuses des Etats ; de là ces démonstrations catholiques, signe extérieur de l'inquiétude intérieure de l'esprit, qui ont pris une extension nouvelle depuis le moment où le reste du domaine pontifical Nous a été violemment arraché, et qui ne prendront fin que quand le Chef de la catholicité sera rentré en possession de sa pleine et réelle indépendance.

Cela étant, il n'est pas facile de se persuader comment l'on pourrait bien encore parler sérieusement de conciliation entre le pontificat et le gouvernement usurpateur. Quelle conciliation, en effet, pourrait-il s'établir dans l'état présent des choses ? Il ne s'agit pas d'une simple question soulevée soit dans l'ordre politique, soit dans l'ordre religieux et qui admette une solution favorable au moyen d'une transaction convenue. Il s'agit, au contraire, d'une situation créée violemment au souverain Pontife, et qui détruit presque entièrement cette liberté et cette indépendance absolument indispensable pour le gouvernement de l'Eglise. Dans ces conditions, se prêter à une conciliation équivaldrait, de la part du Pontife romain, non-seulement à renoncer aux droits du Saint-Siège qu'il a reçus en dépôt de ses augustes prédécesseurs, mais ce serait se résigner, par un acte de sa volonté, à rencontrer de fréquents obstacles dans l'exercice de son suprême ministère, à laisser les consciences des fidèles dans l'agitation et l'inquiétude, à fermer la voie aux libres manifestations de la vérité ; en un mot, à abandonner spontanément au caprice d'un gouvernement cette mission sublime que le pontificat romain a reçue directement de Dieu avec l'obligation stricte d'en défendre l'indépendance par tous les moyens humainement en son pouvoir.

Non, Nous ne pouvons Nous plier à approuver ces assauts contre l'Eglise, cette occupation de ses droits sacro-saints, cette ingérence coupable du pouvoir civil dans les affaires ecclésiastiques. Ferme et imperturbable, Nous défendrons avec honneur et par tous les moyens qui restent encore en notre pouvoir, les intérêts du troupeau confié à nos soins. Nous sommes prêt pour cela à affronter les plus grands sacrifices, et, s'il en est besoin, à verser même tout notre sang plutôt que de trahir aucun de nos devoirs que Nous impose notre suprême apostolat. Quoi de plus ? Avec l'aide de Dieu, Nous ne manquerons jamais de donner l'exemple de la force et du courage aux pasteurs de l'Eglise et aux autres ministres sacrés, qui, par suite de l'adversité des temps, soutiennent tant de luttes pour la cause de Dieu, pour le bien des âmes, pour la défense du dépôt sacré de la foi, et pour l'intégrité des principes éternels de justice et de moralité.

Que dirons-Nous maintenant, monsieur le cardinal, de ces prétendues

garanties que le gouvernement usurpateur a fait mine de donner au Chef de l'Eglise, avec l'intention manifeste de tromper la bonne foi des simples et d'offrir une arme à ces partis politiques qui se soucient fort peu de la liberté et de l'indépendance du Pontife romain ? Laissant de côté tout autre argument, est-ce que ce qui se passe à Rome aujourd'hui même, au moment où il serait du plus grand intérêt de convaincre l'Europe de la force et de l'efficacité de cette loi tant vantée, est-ce que ce qui se passe n'est pas la preuve la plus éloquente de sa futilité et de son impuissance ? Vraiment, il fait beau proclamer l'immunité de la personne et de la résidence du Pontife romain, quand le gouvernement n'a pas la force de Nous garantir des insultes quotidiennes auxquelles est exposée notre autorité, et des mille offenses renouvelées chaque jour contre notre personne ; quand Nous devons, comme toute personne honnête, être le spectateur attristé de la façon dont, en certains cas, et dont récemment encore, on administre la justice pénale ?

Que sert-il de ne pas tenir fermée la porte de notre demeure, si Nous ne pouvons en sortir sans assister à des scènes impies et rebutantes, sans Nous exposer aux outrages de gens accoutumés à fomenter l'immoralité et le désordre, sans courir le risque d'être la cause involontaire de conflits entre les habitants ? Qu'importe que l'on promette des garanties personnelles aux dignitaires de l'Eglise, s'ils sont obligés de cacher dans la rue les insignes de leur dignité pour ne pas être exposés à toute sorte de mauvais traitements ; si les ministres de Dieu et les choses les plus sacrées sont l'objet de la risée et du mépris, à ce point qu'on ne puisse plus accomplir en public les cérémonies les plus augustes de notre sainte religion, si enfin les saints pasteurs du monde catholique qui sont obligés de venir à Rome de temps en temps pour rendre compte des affaires de leurs églises, peuvent se trouver exposés, sans aucune garantie réelle, aux mêmes insultes et peut-être aux mêmes dangers.

Il ne sert de rien de proclamer la liberté de notre ministère pastoral, quand toute la législation, même dans ses points les plus importants, comme sont les sacrements, se trouve en opposition ouverte avec les principes fondamentaux et les lois universelles de l'Eglise. Il ne sert de rien de reconnaître par une loi l'autorité du suprême pasteur, quand on ne connaît pas la valeur des actes émanés de lui, quand les évêques, même élus par lui, ne sont pas également reconnus, et quand, par une injustice sans pareille, on leur défend de jouir des revenus du légitime patrimoine de leurs églises et même d'entrer dans leurs maisons épiscopales ; à tel point qu'ils seraient réduits à un état complet d'abandon, si la charité des fidèles qui Nous soutient, ne Nous fournissait, au moins pour à présent, le moyen de partager avec eux l'obole du pauvre. En un mot, quelle garantie peut donner un gouvernement pour l'exécution de ses promesses, quand la première des lois fondamentales de l'Etat, non-seulement est attaquée

impunément par le premier citoyen venu, mais est rendue nulle et vaine par le gouvernement lui-même qui, à chaque pas, en élude les dispositions à son gré, soit par des lois, soit par des décrets qui en détruisent le respect et l'observance ?

Tout cela, monsieur le cardinal, Nous vous l'avons exposé, principalement afin que vous fassiez connaître aux représentants des gouvernements accrédités près le Saint-Siège, l'état lamentable où le nouvel ordre de choses Nous a réduit au grand préjudice de la cause catholique, Nous vous chargeons, monsieur le cardinal, de réclamer et de protester au nom du souverain Pontife contre les attentats commis et contre ceux qui se préparent, non-seulement contre Nous, mais contre toute la catholicité. Intéressés non moins que Nous au repos et à la tranquillité des consciences, ces gouvernements voudront prendre en considération ce manque de liberté et d'indépendance dans l'exercice de notre ministère apostolique. Que si chaque fidèle a le droit de demander à son gouvernement de lui garantir sa liberté personnelle en fait de religion, il n'a pas moins le droit de l'inviter à garantir la liberté de celui qui est pour chacun le guide et l'interprète de sa foi et de sa religion.

En outre, c'est l'intérêt de tous les gouvernements, catholiques ou non, de rendre la paix et le repos à la grande famille catholique et de soutenir notre réelle indépendance. En effet, ils ne peuvent méconnaître que, appelés de Dieu à défendre et à soutenir les principes de la justice éternelle, ils ont le devoir de défendre et de protéger une cause qui est la plus légitime de toutes celles qui sont sur la terre, assurés qu'ils doivent être qu'en soutenant les droits sacrés du Pontificat romain, ils défendent et soutiennent leurs droits propres. Ils ne pourront contester non plus que le Pontife romain et le trône pontifical, loin d'être un embarras pour le repos et la prospérité de l'Europe, ou pour la grandeur et l'indépendance de l'Italie, a toujours servi de trait d'union entre les princes et les peuples, et qu'il a été de tout temps le centre commun de la concorde et de la paix ; pour l'Italie particulièrement (il convient de le dire), le Saint-Siège a toujours été sa vraie grandeur, le tuteur de son indépendance, le défenseur constant et le boulevard de sa liberté.

Enfin, comme il ne peut y avoir de meilleure garantie pour l'Eglise et pour son chef que la prière adressée à Celui qui tient dans ses mains le sort des royaumes et qui peut, d'un signe, apaiser les flots et calmer la tempête, Nous ne cessons d'adresser au Très-Haut de continuelles et ferventes prières pour la cessation de tant de maux, pour la conversion des pécheurs et pour le triomphe de l'Eglise notre mère. Unissant donc nos prières à celle de tous nos très-chers fils répandus dans le monde catholique, Nous ne pouvons négliger d'appeler sur eux tous, par devoir de reconnaissance, une bénédiction particulière qui leur serve pour les préserver de nouveaux et plus terribles châtiments, pour demeurer solides et fermes dans les principes de l'honneur et de la vertu, enfin pour les ramener, par l'intercession de la sainte Vierge immaculée, de son époux saint Joseph et des saints apôtres Pierre et Paul, à la paix et à la prospérité d'autrefois.

Recevez à cette occasion, monsieur le cardinal, la bénédiction apostolique que Nous vous donnons de tout cœur.

Du Vatican, le 16 juin 1872.

PIE IX, PAPE.

## Mgr. DUPANLOUP

### SUR LA SANCTIFICATION DU DIMANCHE.

Voici les paroles prononcées par Mgr. l'évêque d'Orléans, à l'Assemblée nationale, dans la séance du 22 juin 1872, sur la sanctification du Dimanche.

“ MGR. DUPANLOUP. Il me semble, Messieurs, que sur un point ou plutôt sur un principe dont nous sommes tous d'accord, dont il faut reconnaître l'importance, la nécessité, le bienfait, le débat doit être paisible. J'essaierai autant qu'il dépendra de moi de le pacifier, et pour cela j'accepte immédiatement, avec les modifications que je prendrai la peine d'indiquer à l'Assemblée, l'amendement de la commission dont M. le comte de Bastard nous a donné lecture.

Voici cet amendement :

“ Les ministres de la guerre et de la marine assureront par des règlements aux militaires de toutes armes, le temps et la liberté nécessaires à l'accomplissement de leurs devoirs religieux. Ces règlements seront insérés au *Bulletin des lois*.”

A ces termes de l'amendement qui avait été signé par un grand nombre de nos honorables collègues, j'avais fait deux additions :

Après ces mots : “ le temps et la liberté nécessaires à l'accomplissement de leurs devoirs religieux. . ” j'avais ajouté ceux-ci : “ les dimanches et les jours de fêtes consacrés à leurs cultes. (Rumeurs à gauche.)

Permettez, Messieurs !. . Maintenant je proposerai un très-léger changement, mais qui, ce me semble, répondra à toutes les préoccupations et à tous les scrupules ; c'est celui-ci : “ les dimanches et autres jours de fêtes consacrés par leurs cultes respectifs.”

M. SCHÆLCHER. Il faudrait mettre le samedi pour les juifs !

MGR. DUPANLOUP. Non ! c'est impliqué ! “ les dimanches et autres jours de fêtes consacrés par leurs cultes respectifs ! ” cela suffit. (Oui ! oui ! — Très-bien ! très-bien !)

M. SCHÆLCHER. Pourquoi plutôt le dimanche que le samedi ? Il faut mettre le samedi pour les juifs. (Réclamations sur divers blancs.)

MGR. DUPANLOUP. Je réponds à l'honorable interrupteur qui a bien voulu m'adresser les paroles que vous avez entendues comme moi, que mon amendement est plus large : ce n'est pas seulement le samedi qui se trouve compris dans mes paroles, ce sont les jours de repos religieux et même le vendredi, car il y a aujourd'hui parmi les sujets français des hommes pour qui le vendredi est le jour consacré. (Interruptions.)

Maintenant permettez-moi de vous dire pourquoi je tiens, pourquoi nous tenons à ce que le dimanche soit nommé dans la loi.

J'avoue d'abord que je ne comprends en rien pourquoi on supprimerait

ce mot. (C'est vrai ! c'est vrai, à droite.) J'ajoute que je le comprends d'autant moins, que j'ai lu,—et je les ai entre les mains,—toutes les ordonnances rendues par les différents ministres de la guerre et de la marine à diverses époques ; je ne dis pas seulement sous la Restauration, mais sous la monarchie de Juillet, sous la République de 1848 et sous l'Empire, partout et toujours, on nomme le dimanche ! et je ne vois pas pourquoi nous rougirions d'en parler aujourd'hui. (Très-bien ! très-bien à droite.—Bruit sur quelques bancs à gauche.)

On nous demande de le supprimer : est-ce à cause des cultes non chrétiens ? Mais en vérité, il n'y a pas moyen d'admettre, parce que nous sommes 36 millions, que le nombre soit contre nous. C'est ce que disait, avec infiniment d'esprit, M. le Président de la République ; le nombre ici n'est pas contre nous, c'est le moins qu'on puisse dire.

Done, ce dimanche, tous les ministres l'ont nommé avec honneur, avec respect : pourquoi n'en ferions-nous pas autant, Messieurs, dans cette loi ?

*Sur divers bancs.* C'est évident ! c'est évident !

MGR. DUPANLOUP. Oui, c'est évident !

J'ai l'honneur de vous dire qu'à moins d'une affirmation spéciale dans la loi, avec insertion au *Bulletin des lois*, les règlements ne pouvaient nous rassurer complètement. Je les ai tous étudiés, je ne fatiguerai pas l'Assemblée, à la fin de cette discussion si laborieuse, en lui lisant ces règlements : mais j'affirme qu'ils sont en tout contradictoires les uns aux autres. Il y en a qui sont en faveur de la liberté religieuse du soldat, il y en a qui sont contraires ; auxquels s'en tiendra-t-on ?

J'ai apporté ici ce petit livre que les militaires connaissent mieux que moi, assurément, mais avec lequel j'ai fait récemment connaissance ; il contient les règlements officiels : j'ai fait, page par page, le révéler des divers services commandés chaque jour, notamment le dimanche, il n'y a pas depuis le matin jusqu'au midi, un quart de libre pour les devoirs religieux.

*Sur plusieurs bancs.* C'est vrai ! c'est vrai !

MGR. DUPANLOUP. Je communiquerai ce travail à qui le voudra. (Interruption.) Ah ! permettez, Messieurs. . . (Parlez ! parlez !)

D'après ce travail, on verra que, depuis le lever, à cinq heures en été, si je ne me trompe, et à sept heures en hiver, toutes les heures sont prises jusqu'à midi et demi, et qu'il n'y a pas un moment de libre jusque-là. Comment voulez-vous qu'ils remplissent leurs devoirs religieux ?

Eh bien, qu'arrivait-il ? Il arrivait ce qui est inévitable, c'est que celles des circulaires ministérielles dans lesquelles le dimanche était nommé et la liberté religieuse du soldat respectée, n'étaient pas exécutées.

J'ai l'honneur de vous dire que j'avais rencontré à Orléans de braves et excellents militaires que vous honorez tous, —et il y en a d'autres que je pourrais nommer,— qui faisaient exécuter des circulaires favorables, mal-

gré les règlements contraires. Mais c'était très-rare, et, depuis vingt cinq ans que je suis à Orléans, je puis dire que constamment j'ai vu le dimanche employé à des exercices militaires qui ne laissaient aucune liberté aux soldats.

Voilà la vérité. (Assentiment à droite et au centre.)

J'ai vingt-cinq lettres d'évêques qui m'attestent la même chose, et qui me montrent que la ville d'Orléans n'a pas été plus malheureuse que d'autres. C'est donc à peu près universel.

Eh bien, il y a là un mal profond ; oui, Messieurs, un mal profond ; et c'est parce qu'il est profond qu'il faut le guérir, je ne dis pas sincèrement, je crois à la sincérité parfaite des membres de la commission, des militaires qui sont dans cette Assemblée, et qui, je n'en doute pas, ont mis à exécution les bonnes circulaires ministérielles, malgré les règlements ; — mais je dis qu'il faut guérir le mal sérieusement, efficacement. Et quand le mal est enraciné à ce degré dans une nation, et que cette nation est la France... (Rumeurs et exclamations ironiques sur quelques bancs du côté gauche.)

*Voix nombreuses à droite et au centre.* A l'ordre ! à l'ordre !

M. LE PRÉSIDENT se tournant du côté d'où sont parties les interruptions : Ces manifestations sont très-inconvenantes. (Très-bien ! très-bien ! — Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

MGR. DUPANLOUP. Certainement, Messieurs, il peut se rencontrer des dissentiments sérieux entre nous sur des points très-graves : mais il est impossible qu'ici nous ne soyons pas tous d'accord ; il est impossible d'admettre que nous puissions laisser 5 à 600,000 hommes, l'élite de la jeunesse française, sous les armes pendant quatre et cinq années, sans Dieu, sans religion sans culte, sans sacrifices et sans autels ! (Applaudissements répétés sur plusieurs bancs.)

Et ce n'est pas, permettez-moi de vous le dire, au nom de la religion que je vous parle ici, c'est au nom de l'honneur français ! (Nouveaux applaudissements.) Vous ne voulez pas assurément, que nous soyons mis au banc des nations civilisées. (Rumeurs sur quelques bancs à gauche.) Je me sers à dessein de ce mot, Messieurs, car il exprime la vérité.

M. LE COMTE RAMPON. Je demande la parole.

MGR. DUPANLOUP. Je serai très-heureux de vous entendre, et très-heureux de vous répondre.

M. LE COMTE RAMPON. C'est pour vous appuyer que je demande la parole et pour défendre aussi la religion comme je l'entends.

MGR. DUPANLOUP. Oui, Messieurs, c'est ici une question d'honneur, et j'ajoute de valeur militaire à laquelle il m'est permis de me connaître, bien que je n'aie pas l'honneur d'être soldat. (Applaudissements à droite.)

C'est aussi une question de géographie politique. Jetez un coup d'œil sur

la carte du globe, et vous y verrez d'un regard que les peuples chrétiens sont les maîtres du monde.

M. SANSAS. Oh ! (Rumeurs à droite et au centre.)

M. FRESNEAU. Mais oui ! C'est comme cela ! On l'a toujours cru du moins !

*Un membre à gauche.* Les peuples protestants. (Bruit.)

MGR. DUPANLOUP. Oui, ils sont les maîtres du monde : cela n'est pas contestable ; tirez une ligne de démarcation sur une mappemonde : vous verrez d'un côté la civilisation avec le christianisme, et de l'autre la barbarie. Les vertus militaires et les vertus religieuses viennent d'une même source, qui est Dieu ; le mépris de la mort, qui fait la valeur guerrière définitive, est une vertu chrétienne avant d'être une vertu militaire. (Très-bien ! très-bien ! — Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

M. GALLONI D'ISTRIA. Oui, celui qui ne croit pas en Dieu est un lâche, car il n'a que l'instinct de la bête : celui de fuir devant le danger ! (Bruit.)

MGR. DUPANLOUP. Je tiens donc, Messieurs, dans les termes que j'ai eu l'honneur de vous lire et que je vais relire, si vous le permettez, je tiens à l'amendement tel que je l'ai proposé, et tel que beaucoup de nos honorables collègues l'ont signé :

“ Les ministres de la guerre et de la marine assureront par des règlements aux militaires de toutes armes le temps et la liberté nécessaires à l'accomplissement de leurs devoirs religieux les dimanches et autres jours de fête consacrés par leurs cultes respectifs. ” (Très-bien ! très-bien !)

“ Ces règlements seront insérés au *Bulletin des lois*. ” (Très-bien.)

J'ose vous demander, Messieurs, de vouloir bien voter cet article tel que j'ai l'honneur de vous le présenter. (Applaudissements prolongés sur un très grand nombre de bancs.)

(Le scrutin est ouvert et les votes sont recueillis.)

M. LE PRÉSIDENT. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants.....	539
Majorité absolue.....	293
Pour l'adoption.....	539

(Applaudissements.)

Contre.....	0
-------------	---

## LETTRE PASTORALE DE MGR. L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS,

PORTANT PUBLICATION DES CONSTITUTIONS DOGMATIQUES

DEI FILIUS ET PASTOR ÆTERNUS

*Promulguées au Concile du Vatican.*

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

“ Mgr. l'archevêque de Paris vient d'adresser au clergé et aux fidèles de son diocèse, vous le savez, un mandement portant publication des constitutions dogmatiques promulguées au Concile du Vatican. Nous nous faisons un devoir, à l'exemple de notre digne métropolitain, de publier à notre tour ces importantes Constitutions. Le caractère obligatoire d'un décret dogmatique ne dépend pas, il est vrai, de la publication qui en est faite en chaque diocèse ; mais il nous a paru nécessaire, Messieurs, que vous eussiez tous sous les yeux, et que vous puissiez conserver, aux archives de vos paroisses, dans un texte authentique et fidèle, l'exposé sûr de la doctrine qui est la règle de votre foi comme de la nôtre, et doit servir de base à l'enseignement que vous donnerez au peuple chrétien.

“ Tel est le but de la communication que nous vous faisons aujourd'hui.

Nous l'aurions même faite plus tôt, si la gravité exceptionnelle des événements que nous avons traversés depuis la prorogation du Concile ne nous avait empêché de vous adresser ces constitutions avec les instructions convenables ; et si, du reste, l'universelle notoriété que la presse leur a donnée ne nous avait paru en rendre l'envoi à chaque paroisse moins pressant.

“ Je n'avais pas attendu jusqu'à ce jour pour faire arriver au Saint-Père l'expression de mes sentiments ; et depuis longtemps j'avais exprimé à Sa Sainteté, à vous et aux fidèles de mon diocèse, mon adhésion à la doctrine promulguée dans ces Constitutions.

“ Parmi les angoisses de la guerre et de l'occupation prussienne, en ce temps même où je me trouvais renfermé dans les murs d'Orléans sans aucune communication régulière avec le dehors, pas même avec les curés de mon diocèse, je cherchais un soulagement à tant de cruelles douleurs en travaillant au mandement avec lequel je me proposais de promulguer les Constitutions du 25 avril et du 18 juillet,—ce mandement est devenu un ouvrage, que je publierai ultérieurement, lorsque les grands travaux de l'heure présente m'auront permis d'y mettre la dernière main ;—et dès le mois de février 1871, au lendemain même de notre délivrance, dans ma lettre d'adhésion adressée de Bordeaux au Souverain Pontife, je

rappelais à Sa Sainteté, que, si j'avais écrit et parlé contre l'opportunité de la définition, "quant à la doctrine, je l'avais toujours professée, non-seulement dans mon cœur, mais dans des écrits publics dont le Saint-Père avait bien voulu me féliciter par les Brefs les plus affectueux : " et je lui disais " que j'y adhérais de nouveau, trop heureux si, par cette adhésion, je pouvais offrir à Sa Sainteté quelque consolation au milieu de ses amères tristesses."

Tous d'ailleurs ici, Messieurs, vous connaissez le fond de mon âme ; car, à la veille de mon départ pour Rome, en vous faisant mes adieux, je vous disais avec quelle "soumission de bouche, d'esprit et de cœur, nous devons tous recevoir les décisions qui seraient prises." Et dès mon retour, en vous parlant des controverses passées, je vous écrivais : " Les luttes de l'Eglise ne sont pas comme celles de la terre ; elles ne se terminent point par des triomphes personnels, mais par la victoire de la foi et de Dieu, dans sa volonté sainte."

Je réponds donc aujourd'hui à vos vœux comme aux miens. en publiant les deux Constitutions dogmatiques, *DEI FILIUS*, et *PASTOR ÆTERNUS*, sans craindre ni les ombrages vainement suscités, auxquels le bon sens des vrais hommes d'Etat sait résister, ni les clameurs des ennemis de l'Eglise et du Saint-Siège.

Dans la paix de vos presbytères, vous les lirez, vous les méditerez avec foi. Vous verrez, dans la première de ces Constitutions, la flétrissure solennelle de ces doctrines que Fénelon appelait des monstres d'erreur, la condamnation énergique de cet athéisme, de ce panthéisme, de ce matérialisme que je signalais il y a quelques années à peine, comme la honte de notre temps et le plus redoutable péril de l'avenir, dénonçant à la fois le danger social qui nous menaçait et l'abîme où nous avons été enfin précipités, et dans lequel nous nous débattons vainement, du moins jusqu'à ce jour.

Ma faible voix n'était rien alors, et se perdait comme un vain bruit dans l'air ; mais la voix de tous les évêques du monde rassemblés persuadera peut-être enfin aujourd'hui, et aux peuples et à ceux qui tiennent dans leurs mains les destinées des peuples, à quel degré sont funestes de telles erreurs, et quel devoir c'est pour tous d'affirmer et de défendre, à l'encontre, les nécessaires et fondamentales vérités sans lesquelles tout ordre moral et social périt.

Que pourrait-il, en effet, après seulement deux générations, rester encore de raison, de bon sens, de vie honnête, de dignité publique, de civilisation, chez un peuple à qui l'on aurait persuadé, qu'il n'y a ni Dieu ni âme, que l'homme n'est qu'un singe perfectionné, que l'esprit humain est plus ou moins semblable à la cervelle des brutes ; sans autre religion que celle dont ses passions lui donnent la fantaisie ; sans distinction entre de bien et le mal, sans vie future, sans autre Providence enfin que la fata-

rité de lois aveuglées ; et pour toute liberté, pour toute responsabilité morale, l'alternative des mouvements contraires et prépondérants de la matière cérébrale !... En sorte que, dans les tribunaux, les grands coupables ce ne sont plus les malfaiteurs, mais “ les magistrats qui les condamnent.” Cela a été dit, Messieurs, et soutenu dans des thèses publiques !

Pour moi, Messieurs, je pensais souvent en assistant au Concile, et je me dis encore en relisant ces Décrets : Quelle honte pour notre pauvre humanité ! Quoi ! après dix-neuf siècles d'Évangile, et plus de quarante siècles de philosophie, il faut que sept cents évêques se rassemblent de toutes les parties de la terre, sous la présidence du Vicaire de Jésus-Christ, pour dénoncer au monde et condamner des erreurs comme celles-ci :

“ Si quelqu'un nie l'existence d'un seul vrai Dieu, Créateur et souverain Seigneur du monde. . . ”

“ Si quelqu'un ne rougit pas d'affirmer qu'en dehors de la matière, il n'existe rien. . . ”

De telles erreurs, Messieurs, que sont-elles, sinon le naufrage de la raison, et, en même temps, de toute vérité, de toute vertu, de tout ce qui s'appelle liberté et moralité parmi les hommes ?

C'est pourquoi, veillez, Messieurs, et lutez contre le mal. Ne croyez pas que l'existence de l'Église suffise, pas plus que celle du soleil, à chasser tous les ténèbres. Il y faut nos labeurs et nos sueurs. Il a plu à Dieu de nous obliger au travail ; et s'il vous a fait prêtres, c'est afin que vous travailliez sans cesse, pour rallumer dans les âmes le flambeau qui s'éteint, pour déraciner chaque jour, sans vous lasser jamais, l'erreur qui renaît.

Dans la seconde Constitution, *Pastor æternus*, vous verrez, Messieurs, et vous enseignerez aux fidèles la beauté et la grandeur des promesses faites par Notre-Seigneur Jésus-Christ à Pierre, Chef suprême de son Église.

Vous relirez avec le sentiment d'une consolation profonde ces incomparables paroles de Notre-Seigneur : paroles d'une telle simplicité et d'une telle force, où se sent une si souveraine puissance, et qui portent avec elles une telle lumière, qu'on ne peut rien concevoir de plus illustre et de plus éclatant.

Pour moi, je ne me lasse pas de lire et de relire ce récit évangélique, si simple et si grand où se trouve l'origine même de la Constitution promulguée le 18 juillet :

“ Jésus était parti avec ses disciples pour aller évangéliser dans les villages voisins de Césarée de Philippe, et dans le chemin il leur fit cette question : *Qui dit-on que je suis ?*—Ils répondirent : *Les uns disent que vous êtes Jean-Baptiste ; les autres : Elie ; d'autres enfin : Jérémie, ou quelqu'un des prophètes.*—Mais vous, leur dit Jésus, “ qui

“ dites-vous que je suis ?—Simon-Pierre, prenant la parole, répondit :  
 “ Vous êtes le Christ, fils du Dieu vivant.

“—Jésus lui dit alors : *Tu es heureux, Simon, fils de Jean ; car ce  
 “ n'est point la chair ni le sang qui t'ont révélé cela. C'est mon Père  
 “ qui est dans les cieux.*

“ *Et moi je te dis, QUE TU ES PIERRE, ET SUR CETTE PIERRE JE  
 “ BATIRAI MON EGLISE, ET LES PORTES DE L'ENFER NE PRÉVAUDRONT  
 “ PAS CONTRE ELLE.*

“ *ET JE TE DONNERAI LES CLEFS DU ROYAUME DES CIEUX, et ce que  
 “ tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, et ce que tu délieras sur la  
 “ terre sera délié dans le ciel.”*

Voilà donc toute la pensée de Notre-Seigneur révélée : voilà ce que signifiaient, et ce premier regard jeté par lui sur Pierre, dès la première fois qu'il le vit, et ce nom symbolique et extraordinaire substitué à son nom vulgaire. Le voilà donc devenu le fondement d'un édifice divin, lui, cet homme si chétif ! Et on lui dit plus encore. Ce pauvre ignorant, dénué de toute science, mais qui croit à l'amour de Dieu pour les hommes, qui croit au royaume des cieux et à la divinité du Fils de Dieu, on lui dit : “ Je te donnerai les clefs du royaume céleste,” c'est-à-dire, les clefs immortelles qui, par la foi de la grâce, par l'espérance et par la charité, par l'exercice de la souveraineté spirituelle et la vertu de l'obéissance chrétienne, ouvriront et fermeront les portes des cieux : c'est-à-dire la grande puissance morale, l'autorité religieuse, la direction et l'appui de conscience, et ce qui fait enfin ici-bas la haute sécurité des âmes. Voilà ce qui est donné au plus humble, et au plus faible des hommes.

Puis, à la veille même de la Passion : “ Simon, Simon ! Satan a demandé  
 “ à vous cribler tous comme on crible le froment mais j'ai prié pour toi,  
 “ afin que ta foi ne défaille pas ; et, un jour converti, confirme tes  
 “ frères.”

Puis encore après la résurrection.

“ Simon, fils de Jean, m'aimes-tu plus que ceux-ci ?” Demande à Pierre Jésus ressuscité et vainqueur de la mort—“ Oui, Seigneur, je  
 “ vous aime.—Eh bien ! sois le pasteur de mes agneaux, *Pasce agnos  
 “ meos.*” Puis, de nouveau : “ Simon, fils de Jean, m'aimes-tu ?—Oui,  
 “ Seigneur, je vous aime.—Eh bien, sois le pasteur de mes agneaux.  
 “ *Pasce agnos meos.*” Enfin, une troisième fois : “ Simon, fils de Jean,  
 “ m'aimes-tu ?—Seigneur, vous connaissez toutes choses, vous savez que  
 “ je vous aime.” Jésus lui dit alors : Sois le pasteur de mes brebis,  
 “ *Pasce oves meas.*” Et c'est ainsi que Pierre reçut définitivement sa  
 divine investiture, en présence de tous ses frères, et fut constitué le sou-  
 verain pasteur des brebis et des agneaux, des petits et des mères, c'est-  
 à-dire de tout le troupeau de Jésus-Christ.

La voilà donc, cette haute autorité qui préside à tout dans l'Eglise !

la voilà, cette infailibilité du magistère pontifical, en vertu de laquelle le successeur de Pierre, définissant *ex cathedra*, comme Pasteur et Docteur de tous les chrétiens, ce qui doit être cru par tous, ne peut tomber dans l'erreur ; la voilà, cette grande autorité enseignante qui fait dans la sainte Eglise le lien des esprits, l'unité et la solidité des croyances. Si Jésus-Christ a mis l'autorité de l'enseignement dans tout le corps apostolique pour la diffusion perpétuelle de la vérité, "*Ite, docete omnes gentes... Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus...*" il a voulu la mettre hautement et singulièrement dans le Chef des apôtres, pour la conservation immuable de l'unité : *Tu es Petrus..., Tibi dabo claves... Sint unum...*

Cette unité de son Eglise était le vœu le plus cher de son cœur, et ce fut aussi la prière même qu'il adressa à son Père au soir de la Cène, la veille de sa passion :

" Père saint, conservez en votre nom ceux que vous m'avez donnés, afin qu'ils soient un, comme vous et moi nous sommes un. Mais ce n'est pas seulement pour ceux-ci (les apôtres) que je vous fais cette demande, c'est pour tous ceux qui, par leur paroles, croiront en moi, afin qu'ils soient un, comme vous et moi nous sommes un."

Ainsi non-seulement les Douze, mais ces milliers d'évêques qui devaient venir après eux, Jésus-Christ a voulu qu'ils ne fussent qu'un à jamais, qu'ils n'eussent tous à jamais non-seulement qu'un même cœur, mais qu'un même esprit et qu'une même parole dans l'enseignement infailible de la vérité.

Et c'est l'économie du plan divin que la Constitution du 18 juillet explique admirablement en ces termes :

" Afin que l'épiscopat fût un à jamais indivisé, et que, par la forte cohésion d'un sacerdoce étroitement lié dans toutes ses parties, la multitude entière des fidèles pût être maintenue dans l'unité de la Foi et de la Communion, Jésus-Christ, l'éternel Pasteur et l'Évêque de nos âmes, préposant le bienheureux Pierre comme Chef aux autres apôtres, établit en lui un principe et un visible fondement de l'une et de l'autre unité ; et c'est sur l'immuable solidité de cette base qu'il a voulu fonder et bâtir le temple éternel de son Eglise, en sorte que la sublimité de cette Eglise, qui devait être portée jusque dans les cieux, s'élevât sur la fermeté d'une foi à jamais inébranlable," dans la force de cette incomparable parole : **TU ES PIERRE, ET SUR CETTE PIERRE JE BATIRAI MON EGLISE, ET LES PORTES DE L'ENFER NE PREVAUDRONT PAS CONTRE ELLE.**

Tel fut donc le dessein de Notre-Seigneur en faisant de Pierre le Chef de ses Apôtres. Dès ce moment, Pierre paraît le premier en toutes manières, partout il est nommé le premier par les évangélistes. Paul sera le grand apôtre, mais Pierre est le prince des Apôtres. Paul, converti, éclairé par Jésus-Christ lui-même devra venir voir Pierre : *Videre Petrum,*

le voir, le contempler, l'étudier, dit saint Jean Chrysostôme ; le voir comme plus grand que lui, aussi bien que comme plus ancien, afin qu'il demeurât à jamais établi que, quelque docte, quelque saint qu'on soit, fût-on un autre Paul, il faut voir Pierre, *Videre Petrum*. Pierre, dit encore le grand archevêque de Constantinople, Pierre, c'est la bouche des Apôtres, *Os apostolorum*, le Coryphée du chœur apostolique, *Clori apostolici Coryphæus*. Aussi est-il le premier dans la confession de la foi, le premier dans la confession de l'amour, le premier dans la succession de Judas, le premier dans la solennelle promulgation de la loi évangélique, le premier dans la conversion des Gentils, le premier dans le gouvernement de l'Eglise, le premier partout : partout et toujours, Pierre conduit tout.

Mais où sera-t-il conduit lui-même par une pensée, par une volonté manifestement plus haute que la sienne ? Où résidera, où s'établira finalement sur la terre, pour s'y perpétuer à jamais, cette autorité suprême dont Pierre est investi ? Quel sera en définitive le siège de Pierre ?

Après avoir fondé l'Eglise de Jérusalem, où il préside le premier des Conciles, après avoir siégé à Antioche, où le glorieux nom de chrétien prend naissance, il marche vers Rome, la capitale de l'idolâtrie aussi bien que de l'Empire, mais qui, prédestinée à devenir la capital de la Religion et de l'Eglise, devait devenir pour cette raison la propre Eglise de Pierre et le siège de la souveraineté apostolique. Néron crut tout abattre d'un seul coup, en attachant Pierre la tête en bas à une croix, en même temps qu'il faisait tomber la tête de Paul sous le tranchant du glaive. Mais la cruauté impériale concourait, bon gré mal gré, à l'accomplissement de l'éternel dessein. En élevant Pierre sur la croix, Néron fixait pour jamais à Rome la souveraineté qu'il redoutait. Rome, siège providentiel du pêcheur de Galilée, témoin de son martyre et dépositaire de sa poussière vénérée, acquérait le droit d'en conserver la Chaire : cette Chaire de Pierre, la Chaire unique en laquelle seule tous gardent l'unité, est encore, après tant de siècles, et demeure, après tant de persécutions, avec ses droits imprescriptibles, sous la main et la garde de Dieu, là où Pierre lui-même l'avait portée et fixée par sa mort : là où il laissa ses ossements sacrés, après avoir donné à son maître le grand témoignage de l'amour ; et depuis près de dix-neuf cents ans, tout, dans l'Immortelle Eglise de Jésus-Christ, se soutient de la même sorte.

Au début de la persécution nouvelle qui, depuis plus d'un quart de siècles désole l'Eglise sans l'ébranler, quand Pie IX, sur le rocher de Gaëte, commençait à boire à longs traits ce calice d'amertumes suprêmes, qu'il épuise aujourd'hui, dans son étonnante vieillesse, avec la force et la douceur d'une sérénité incomparable, j'avais la consolation et l'honneur de faire monter jusqu'à lui les paroles que je me plais, Messieurs, à vous rappeler :

“ Le voilà, disais-je, ce Pape ! ce successeur de Pierre ; ce Chef de la

“ chrétienté catholique ; cette bouche de l’Eglise, *Os Ecclesie*, toujours  
 “ vivante et toujours ouverte pour enseigner l’univers ; ce centre de la foi  
 “ et de l’unité chrétienne ; ce foyer de lumière et de vérité, allumé pour  
 “ éclairer le monde, *Lux mundi* ; cet homme infirme, ce faible vicillard,  
 “ base immuable d’un édifice divin, contre lequel les puissances des  
 “ ténèbres seront éternellement sans force ; cette pierre angulaire sur  
 “ laquelle s’élève ici-bas, la cité de Dieu ! La voilà, cette tête mortelle  
 “ sur laquelle reposent tant de glorieux souvenirs du passé, les espérances  
 “ du présent, les desseins mêmes de l’éternel avenir ! Prince des prêtres,  
 “ Père des pères, héritier des apôtres ; et comme disait autrefois saint  
 “ Bernard, plus grand qu’Abraham par le patriarcat, plus grand que  
 “ Melchisédech par le sacerdoce, plus grand que Moïse par l’autorité,  
 “ plus grand que Samuel par la juridiction : en un mot, Pierre par la  
 “ puissance, Christ par l’action, Pasteur des pasteurs, guide des guides,  
 “ point cardinal de toutes les églises, clef de la voûte catholique, citadelle  
 “ imprenable de la communion des enfants de Dieu ! ”

Voilà ce que j’écrivais et publiais il y a vingt-cinq ans. Quand on a  
 toujours pensé ainsi, vous le comprenez, Messieurs, c’est avec joie, et, au  
 milieu des amertumes extrêmes de l’heure présente, devant l’universel  
 abandon des faibles puissances de ce monde, c’est avec un plus profond  
 dévouement encore qu’on proclame les hautes prérogatives de Celui qui  
 est le successeur de Pierre, et le Vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ  
 sur la terre.

Veuillez agréer, Messieurs et très-chers Coopérateurs, l’expression de  
 mes bien dévoués sentiments en Notre-Seigneur.

Versailles, ce 29 Juin, 1872, en la fête des  
 saints apôtres Pierre et Paul.

† FÉLIX, *Evêque d’Orléans.*

Mme. ET Melle. GERMONT ET Mr. FLORENTIN,  
OU UN CŒUR PUR.

## CHAPITRE II.

(*Suite.*)

—Eh bien, demanda Florentin à M. Maurice, y a-t-il du nouveau ? Vous qui êtes un peu du gouvernement et qui écrivez dans les journaux du pouvoir, dites-nous donc un peu comment vont les choses ?

—Pas trop bien, répondit Maurice, et je ne suis pas sans inquiétude.

—Ah ! vous aussi, vous croyez à une révolution !

—Je crois tout possible, mon cher Florentin, excepté l'ordre et la paix véritables en ce pays ; parce que nous n'avons pas plus de foi politique que de foi religieuse. Il n'y a plus aujourd'hui que des opinions et des intérêts qui s'entrebattent indéfiniment. Quant au pouvoir, il voit le mal, pressent le remède, mais sans avoir cette haute et ferme volonté qui rassure les honnêtes gens et déconcerte les factieux. Aussi faut-il songer à l'avenir et mettre sa petite barque à l'abri du naufrage.. Je suis assez tranquille de ce côté, car j'ai des amis dans la presse de l'opposition qui m'ont déjà fait des offres très-convenables.

Bien qu'il fût un ardent libéral, Florentin se mordit les lèvres ; il comprenait que cette facilité d'opinions n'était pas propre à donner une haute idée du caractère de Maurice. Il s'empressa de changer de conversation.

—Et à propos, mon cher Maurice, reprit-il, les Muses vous sont-elles toujours propices, et avez-vous mené à bonne fin ce poème lyrique dont vous me proposiez jadis la musique, et qui m'a causé bien des insomnies pendant que ma pauvre tête s'agitait en travail de rythmes et de mélodies.

—Folies de jeunesse ! mon cher Florentin, répondit Maurice en souriant ; et je m'estime heureux d'avoir été arrêté sur ce triste chemin par les nécessités de la vie. Vous ne pouvez pas vous figurer les misères de cette carrière tant vantée de la littérature et des arts. Songez donc : ce n'est plus, comme autrefois, la haute société qui se fait la noble protectrice du talent et du travail, et qui lui ouvre la glorieuse arène ; non, c'est aujourd'hui la troupe mercenaire des artistes de tout emploi qui s'est industriellement constituée pour l'exploitation du public. Jugez de quelle souplesse il faut être capable pour prendre place dans cette habile confrérie. Ah ! je pourrais vous en dire de belles : tenez..

Florentin s'agitait, toussait, faisait des yeux au jeune homme pour lui faire comprendre qu'il était là sur un terrain bien scabreux, et qu'il allait donner à penser à ces bonnes et pieuses dames Germont. Maurice comprit et s'arrêta.

—Tenez, reprit-il, il vaut mieux parler d'autre chose.

—Vous avez bien raison, dit Florentin. Mais il me semble que la fraîcheur du soir se fait sentir ; ne serait-il pas temps de nous retirer ?

On se leva, et Maurice hésitant à prendre congé, on revint lentement et en compagnie vers les grilles du jardin. Florentin avait changé de rôle, et il s'étudiait à faire parler Mme Germont et Clotilde ; et celles-ci, ne se croyant pas le moins du monde en cause, lui répondaient avec leur enjouement habituel. Maurice écoutait, et il avait du moins assez de tact pour apprécier le bon esprit et le noble cœur de ces deux jeunes dames d'ailleurs si modestes et si réservées. Etant arrivés près de la grille du pont Royal, une petite halte fit comprendre à Maurice qu'il ne pouvait aller plus loin ; il salua respectueusement ces dames, serra la main de Florentin et se retira du côté de la rue de Rivoli.

Il marcha quelque temps tout pensif et les yeux fixés en terre comme pour ne pas se laisser distraire des idées qui le remuaient ou des images qui le captivaient encore : un rêve de vie paisible et heureuse se formulait clairement dans son esprit, il se voyait avec sa mère et ses sœurs, Mme Germont et Clotilde sous un même toit verdoyant aux portes de Paris. . . Son travail suffisait grandement à leur modeste existence, et dans ce calme salutaire, loin des plaisirs énervants, ses talents se développaient dans toute leur plénitude, et il s'élevait laborieusement au rang des hommes de mérite et d'honneur. Quelles que fussent les chances de l'avenir, il goûtait du moins cet humble et véritable bonheur que le monde et les passions ignoreront toujours. . . Sages et aimables projets que dictait la conscience dans une de ces heures si rares où l'âme daigne l'écouter, mais qui, pour se réaliser, eussent voulu un cœur pur et droit, ou un de ces retours assez courageux pour s'arracher définitivement aux prestiges d'un monde trop aimé. Maurice poursuivit capricieusement son rêve le long des rues de Rivoli et de la Paix, jusque sur les boulevards ; là, le mouvement, le bruit, les lumières, — il était neuf heures du soir, — le ramenèrent à une toute autre réalité. Il se passa la main sur le front, fit un soupir, accéléra sa marche, et ayant allumé un cigare, il se prit à sourire de son innocente pastorale ; enfin, pour couper court à ce dangereux accès de sentiment, il alla se pâmer le reste du soir aux farces du théâtre des Variétés.

Le lendemain, en se trouvant avec Florentin, il lui prit amicalement les mains et lui dit avec un accent des plus prononcés :

—Vous êtes un excellent homme, mais n'allons pas plus loin, j'ai d'autres idées.

Alors Florentin balbutia quelques mots en l'air et s'inclina. Le digne homme cependant, bien qu'assez déconcerté de cet échec, ne renonçait pas à son idée ; il se reprochait de s'être laissé prendre à de vaines apparences, et d'avoir pu croire qu'une belle âme serait mieux et plutôt appréciée par un homme d'esprit :

— J'ai visé trop haut, se disait-il, et il me faut désormais chercher dans une position plus modeste quelque brave garçon qui s'estime heureux d'être courageusement secondé par une femme aussi aimable que vertueuse. Cela n'est pas introuvable peut-être."

Florentin recommença donc ses recherches, et il eut sans doute plusieurs pages à ajouter au chapitre de ses déconvenues. Nous n'en fatiguerons pas le lecteur, qui n'apprendrait rien de bien nouveau quand nous lui dirions encore, par exemple, que Florentin ayant derechef tourné ses batteries sur un sien neveu qui était en train de faire fortune dans le commerce des laines et qui, à trente-cinq ou trente-six ans, n'avait pas eu le temps de songer au mariage, et qu'après bien des circonlocutions, ayant en fin rompu la glace et très-complaisamment décrit tout ce qu'il admirait dans Clotilde Germont, son neveu, grand lecteur aussi du *Constitutionnel*, renforcé libéral (mais qu'un peu de comptant eût fort apprivoisé), le regardant dans le blanc des yeux, lui fit cette foudroyante réponse :

— Y pensez-vous, mon oncle ! Mais c'est une dévote que vous me proposez . . . à moi !

— Eh bien, balbutia le pauvre Florentin en rougissant jusqu'aux oreilles, une dévote . . . pourquoi pas ? Enfin, toutes les opinions sont libres ; et la dévotion chez une femme est bien permise. Et qu'est-ce que cela fait après tout ?

— Cela me fait mon oncle, que vous me mettriez là sur le chemin du confessionnal ; merci bien !

— Est-ce qu'on y va malgré soi, nigaud ?

— Tu, tu, tu, tu . . . , votre sirène m'y conduirait : serviteur !

Des événements plus graves vinrent alors arracher l'excellent Florentin à ses préoccupations matrimoniales ; il avait du reste suffisamment compris ce qui lui manquait pour réaliser le mariage de Clotilde : " Eh ! parbleu, se disait-il avec humeur, je savais très-bien qu'un ménage ne se fait pas comme un roman ; mais quand on a le nécessaire, préférer un sac d'écus à un noble cœur, c'est ce qui me passe ! " On touchait à la fin de juillet 1830, et nul n'ignore les vicissitudes politiques qui se déroulèrent alors en quelques jours ; une insurrection formidable éclatait tout à coup contre le gouvernement de la Restauration ; en quelques heures Paris était tout en feu, et les environs du Louvre devinrent surtout le théâtre d'une lutte acharnée.

De la maison de Mme Germont, on entendait tout le tumulte du combat, et on en eût pu voir toutes les horreurs ; tantôt c'était le pas régulier et

précipité de la troupe, et par intervalles, les cris saccadés des commandants ; puis de longues fusillades et le retentissement du canon qui faisaient trembler les murailles et bondir affreusement les cœurs des habitants inoffensifs ; tantôt des rumeurs violentes et désordonnées annonçaient le passage du peuple en armes et criant : Ouvrez les portes ! Ouvrez les portes ! voulant de la sorte s'assurer un abri en cas d'échec ; et avec la fougue populaire menaçant de la voix et brandissant les armes contre les maisons où l'on ne se pressait pas d'ouvrir. Selon les vicissitudes d'un combat de trois jours, les sinistres clameurs s'éloignaient ou se rapprochaient, mais sans jamais accorder une heure de répit. A tous moments d'ailleurs, on apportait des blessés et des mourants sous les vestibules des maisons jonchés de paille, où chacun s'empressait alors de donner tous les secours d'une généreuse compassion.

Malgré l'inquiétude profonde que lui causait le triste état de sa mère, bien aggravé par les angoisses de ces poignantes journées, Clotilde descendit souvent dans la rue pour porter de la charpie, du linge, du pain, du bouillon pour les blessés, et aussi, enhardi par les circonstances, pour faire entendre de pieuses paroles aux mourants. A la vue de ces jeunes gens ou de ces pauvres soldats mutilés, couverts de sang et se débattant sur la paille étendue contre les étreintes de la mort, elle ne songeait plus qu'à les secourir en leur adoucissant cette heure suprême. Agenouillée près d'eux, essuyant d'un linge tantôt le sang des blessures, tantôt la sueur de leur visage ou l'écume de leurs lèvres serrées, elle leur montrait la petite croix de son chapelet, l'appliquant doucement à leur bouche en leur suggérant quelques mots de prières... heureuse de voir comme un sourire d'espérance s'épanouir sur ces visages glacés ! Certes, en agissant ainsi, elle n'était guère alors dans les idées du jour, mais sa touchante charité fit respecter sa foi, et bien loin de l'inquiéter, plusieurs parmi ces rudes combattants la saluèrent d'un sympathique regard.

Florentin, lui, ne savait trop encore s'il devait se réjouir ou s'attrister des événements qui s'accomplissaient. Malgré son libéralisme, le mot de révolution lui rappelait toujours 93, et il redoutait presque autant le triomphe du peuple que sa défaite. A mesure cependant qu'il lisait les proclamations de journaux et qu'il entendait le récit des exploits populaires, sa tête s'échauffait et il ne fut pas des derniers à répéter : Vive la Charte ! Cependant il se montrait souvent aussi auprès de ses voisines, et il s'efforçait de rassurer de son mieux la pauvre dame Germont, abattue et brisée par la violence même qu'elle se faisait pour dissimuler ses douleurs et son effroi. Lorsque enfin le bruit des armes cessa dans la ville par la retraite des troupes et la victoire du peuple, Florentin tout animé accourut pour annoncer la grande nouvelle. Hélas ! il trouva Mme Germont étendue sur un fauteuil, la pâleur de la mort sur le visage, et Clotilde auprès d'elle lui réchauffant les mains et lui faisant respirer un linge mouillé de vinaigre.

—Oh ! veuillez aller bien vite chercher le médecin, lui dit Clotilde, et prier aussi l'abbé Gervais de venir ; je sais qu'il n'a pas quitté le presbytère et qu'il s'est joint à ce digne abbé Paravey (1) pour visiter les ambulances et enterrer les morts.

—J'y vais, j'y vais, s'écria Florentin tout bouleversé lui-même.

Mme Germont le remercia du regard, puis ajouta d'une voix affaiblie :  
 “ Il y en a de plus à plaindre que moi en ces malheureux jours ; et la France trouvera-t-elle le bonheur dans les révolutions ? ”

Le médecin, qui ne tarda pas à paraître, examina la malade avec beaucoup d'attention, la fit mettre au lit, et ayant écrit ses prescriptions, se retira en recommandant les plus grands soins. Florentin le rejoignit aussitôt sur l'escalier et lui demanda ce qu'il pensait de Mme Germont.  
 “ Rien de bien rassurant, lui dit le docteur ; il y a longtemps que la maladie mine cette pauvre dame, et la crise d'aujourd'hui me paraît trop significative. Allons cependant, au jour le jour, et espérons s'il se peut contre toute attente.”

En effet, les meilleurs soins et un grand calme redonnèrent quelque apparence de vie à la chère malade, qui cependant se trouvait elle-même très-faible et ne se levait plus que quelques heures au milieu du jour. Alors Clotilde l'installait dans un fauteuil, près de la fenêtre, au soleil, et cherchait à l'égayer par ses doux propos ou à la fortifier par quelque pieuse lecture. Mme Germont parut goûter durant quelques jours avec une sorte de tranquille recueillement les tendres sollicitudes de sa fille ; au fond, elle ne se faisait plus aucune illusion sur son état, et elle réfléchissait beaucoup sur tout ce qui allait suivre. Un après-midi donc, Clotilde étant assise sur un tabouret à ses pieds, elle lui dit avec un calme que Dieu seul peut donner à ses amis :

—Voyons, ma chère enfant, que penses-tu de moi, de ma santé ?

—Chère maman, j'espère qu'avec la grâce de Dieu, je vous conserverai longtemps encore, se hâta de répondre Clotilde tout alarmée de cette question.

—Le crois-tu vraiment et ne le dis-tu pas un peu pour me rassurer ?

—Oh ! mère, s'écria Clotilde en tournant vers elle ses yeux humides.

Ecoute-moi, chère enfant ; le bon Dieu me fait la grâce de bien connaître ma situation ; c'est donc un devoir pour moi de mettre à profit ce temps précieux. Ne t'inquiète pas, ma Clotilde, nous sommes chrétiennes toutes les deux, nous savons que la terre n'est qu'un lieu d'épreuve et de passage, et qu'à chaque instant notre Dieu peut nous rappeler à lui. Si le moment allait bientôt venir pour moi, voyons, ne sais-tu pas que ce

---

(1) L'abbé Paravey alla au-devant du peuple qui envahissait le presbytère de Saint-Germain-l'Auxerrois, et par son active charité se vit aussitôt entouré des sympathies publiques.

serait l'heure de la délivrance, et qu'ayant toujours voulu la volonté de ce bon Père qui est aux cieux, il ne m'appellerait à lui que pour mon bonheur ? . . . Tu le sais bien, c'est ta ferme croyance, et toute ma vie je t'ai tenu ce même langage. Ah ! sans doute, il faudra se séparer . . . Mais écoute-moi bien, plus ce sacrifice sera grand, plus il nous coûtera, et plus aussi il nous unira au sacrifice de notre Dieu et nous méritera ses grâces et ses récompenses. Puis le jour de l'éternelle réunion, de la joie pure et sans mélange viendra pour nous deux ; et comme nous nous réjouirons alors d'avoir été dociles, fidèles et même un peu éprouvées ! Tu le crois, ma chère enfant, comme je le crois moi-même, n'est-ce pas ?

— Oh ! oui, mère, comme toi-même, s'écria Clotilde tout en pleurs, et j'offre à Dieu ma vie pour que nous soyons en lui inséparables.

— Non, ma chère enfant, non, reprit Mme Germont ; il faut accepter pieusement la volonté de Dieu et rester courageusement à la place où nous pouvons encore le servir. Il m'a conservée près de toi tant que j'ai été utile à ses desseins ; maintenant que tu es bien préparée, c'est de toi qu'il entend se servir, et tu lui diras comme la sainte Vierge : Voici votre servante, ô mon Dieu ! . . . Je puis donc aujourd'hui réclamer de toi un grand service, c'est que tu m'aides à bien mourir. Je comprends tes larmes, chère Clotilde, mais je crois connaître ton cœur et ne lui rien demander de trop. Tu vois d'ailleurs que je ne suis pas encore bien mal, je me sens même un peu plus forte en ce moment, et c'est pourquoi j'en profite pour causer tranquillement avec toi. Employons bien ces jours et leur souvenir fera ta force et ta consolation, car tu pourras te dire qu'ils ont été la force et la consolation de ta mère.

Clotilde comprit ce pieux langage, et malgré les brisements de son cœur qui, néanmoins, voulait espérer encore, elle résolut de se donner entièrement à toutes les instructions de sa mère, et de lui ménager, s'il le fallait, cette suprême satisfaction d'une soumission absolue de sa fille à la volonté du ciel. Quelques jours se passèrent ainsi dans un calme profond et presque incompréhensible à des yeux étrangers. Le bon Florentin, qui partageait avec tant de dévouement toutes les sollicitudes de ses chères voisines, ne pouvait s'expliquer leur sérénité dans un pareil moment, et il n'entraît dans la chambre de Mme Germont, qu'avec un religieux recueillement. Il demeurait le plus souvent debout, bien qu'on lui fit signe de s'asseoir ; et il écoutait silencieusement les tendres et saintes paroles que la mère et la fille continuaient à échanger en sa présence.

— Pardon, mon digne ami, lui disait Mme Germont, ces moments sont bien précieux pour nous, et vous permettrez que nous les employions de notre mieux ; mais restez, restez, un ami tel que vous peut tout entendre.

Florentin restait tant que son cœur y pouvait tenir ; mais venait bientôt

un moment où, se sentant tout bouleversé d'émotion, il sortait précipitamment sans dire une parole et ne saluant ses amies que du regard et de la main. Cependant il revenait plusieurs fois le jour pour savoir des nouvelles hélas ! trop faciles à deviner, car les progrès du mal ne s'arrêtaient pas.

L'abbé Gervais multipliait aussi ses visites que l'on recevait toujours avec bonheur, et où lui-même, en apportant les sublimes consolations de la foi, trouvait grandement à s'édifier. Mme Germont, Clotilde (et parfois Florentin non moins attentif) écoutaient avec une pieuse avidité les saintes paroles du prêtre qui n'hésitait pas à les entretenir des incomparables félicités que Dieu réservait à ses élus et des éternelles merveilles de l'amour divin, comme si déjà tous les voiles du temps avaient disparu, et qu'il eût dès à présent à les investir des gloires du ciel. Sans doute, il devinait bien tous les déchirements intérieurs du cœur de Clotilde, mais quelle autre consolation plus puissante eût-il pu lui donner que de lui faire entrevoir le bonheur certain de celle qu'elle aimait tant ? Quant à Mme. Germont, par une de ces grâces si admirables que Dieu fait souvent à ceux qui se confient pleinement en lui, elle demeurait dans une paix profonde, n'ayant plus devant les yeux que la miséricordieuse volonté du Père céleste qui l'appelait à lui.

Aussi quand parurent les derniers symptômes de la maladie, quand le médecin eut annoncé à l'abbé Gervais que l'heure suprême allait venir, tout prit autour de Mme Germont un caractère de religieuse solennité qui semblait écarter les marques de la douleur et du deuil. Une petite table avait reçu les ornements et le divin trésor de l'autel. Clotilde était à genoux du côté qui la rapprochait du lit de sa mère ; et de l'autre, Florentin également prosterné, ne pouvait détacher ses regards de la figure toujours souriante de sa sainte amie. L'abbé Gervais prononça les sublimes prières de l'agonie et donna les divins sacrements avec les mêmes marques de vénération qu'il eût montré pour une créature céleste ; puis il se mit à genoux lui-même sans plus rien ajouter ; toute parole eût en ce moment tari sur ses lèvres émuës, et Dieu parlait assez visiblement au cœur de sa fidèle servante. . . . Mme Germont cependant releva la tête et remercia bien affectueusement l'abbé Gervais de toutes ses bontés et de son long dévouement ; puis attirant sa fille d'une main tremblante et refroidie :

— Chère enfant, lui dit-elle, sois bénie une dernière fois pour toutes les consolations dont tu as rempli ma vie, j'étais bien avec toi la plus heureuse des mères ; mais je vais dans un monde meilleur rejoindre tous ceux qui nous manquent ici, et t'y garder une bonne place. Le bonheur assuré n'est que là, et tu sauras le mériter en demeurant fidèle à Dieu et à sa religion sainte. Tout le reste brille un moment et s'éteint dans une amère tristesse. La pureté du cœur et la paix de la conscience seules nous méritent cette vie heureuse et impérissable ; Dieu te la donnera un jour,

chère enfant, et tu auras tout gagné. Encore une fois soit bénie ma chère, chère enfant !

La pieuse mère demeura encore quelques instants comme absorbée dans une ardente prière..., à laquelle s'unissaient étroitement sa fille et ses amis ; tournant alors ses regards vers le bon Florentin :

—Comment vous remercierai-je, lui dit-elle, de votre attachement si sincère et si délicat pour nous ? Ah ! croyez-bien, digne ami, que je ne vous oublierai pas devant Dieu, et que je ne cesserai de lui demander pour vous ses grâces les plus précieuses, afin que nous nous retrouvions encore au ciel.

—Oh ! merci, merci, chère dame, s'écria Florentin en mouillant de ses pleurs la main qui lui était tendue ; mais j'en ai trop vu pour ne pas croire avec vous et comme vous : oui, désormais, votre Dieu est mon Dieu !

Une ineffable joie brilla sur le visage pâli de Mme Germont : ses yeux se fixèrent sur le crucifix qu'elle tenait sur sa poitrine ne pouvant plus le soutenir de ses mains, et la pure et sainte charité soulevant encore une fois son cœur qui déjà ne battait plus, elle rendit son âme à Dieu.

### III.

Elle n'était plus pour Clotilde, cette mère si bonne et si dévouée ; du moins elle n'était plus là, compagne assidue et guide fidèle dans toutes les heures pesantes de la vie. Car si elle existait toujours dans une région supérieure où sa fille élevait sans cesse ses pensées et ses vœux, elle manquait, et bien amèrement, aux plus doux épanchements de son cœur ; ne plus la voir, ne plus l'entendre, ne plus lui parler, ne plus lui confier ses joies ou ses peines et ne plus recevoir ses chers embrassements, quel vide et quelle privation ! Mais Clotilde, qui ressentait si profondément cette séparation déchirante, était sincèrement chrétienne, et en tournant ses tristes regards vers le ciel, elle dut reconnaître que cette épreuve si désolante entraînait néanmoins dans les desseins de Dieu sur elle ; et que si elle pouvait justement pleurer une mère tant aimée et si digne de sa tendresse elle devait accepter avec résignation et courage le calice d'amertume, en invoquant avec ferveur et confiance le Dieu des affligés.

Aussi chaque matin, après avoir mis sa chambre en ordre, elle se rendait comme de coutume, seule, il est vrai, à la première messe où, en s'unissant pieusement au divin sacrifice, elle puisait des forces pour soutenir généreusement toutes les fatigues et même toutes les tristesses de la journée. Puis elle rentrait de bonne heure encore pour se livrer à un travail assidu. Les soins si prévenants qu'elle avait constamment prodigués à sa bonne mère n'avaient jamais permis de réaliser d'économies ; et les derniers jours avaient même nécessité quelques dettes que Clotilde

voulut acquitter sans retard en vendant quelques pièces d'argenterie. Elle désirait pourtant conserver les objets et les meubles qui avaient spécialement appartenu à sa mère ; mais le loyer de son petit appartement était une grande charge, maintenant qu'elle n'avait plus l'aide de la pension militaire éteinte avec Mme Germon. Elle prit aussitôt la résolution de se restreindre et de monter au cinquième étage, où une assez grande chambre, en mansarde et d'un prix modéré, pouvait recevoir à peu près tout son mobilier. Quoique Clotilde fût d'une rare habileté en toute sorte d'ouvrages de broderie et de tapisseries, il lui fallait une application très-soutenue pour obtenir un franc et demi à deux francs par jours ; aussi n'avait-elle que le strict nécessaire pour s'entretenir et pour vivre. Mais avec beaucoup d'ordre elle faisait face à tout ; et comme elle ne laissait rien paraître de ses privations, et que ses très-simples vêtements étaient toujours parfaitement tenus, elle était encore pour tous Mlle Germon, et traitée avec beaucoup d'égards dans les maisons mêmes où elle allait recevoir et porter son ouvrage. Il était difficile de ne pas considérer avec respect cette jeune personne si modeste, si réservée, si droite dans sa conduite, si délicate dans tous les rapports d'intérêt, et que l'on voyait toujours comme entourée d'une auréole d'honneur et de vertu, qui l'élevait bien au-dessus de son humble situation.

Cependant Florentin s'inquiétait de cet état précaire ; il remarquait avec peine ce travail prolongé au-delà des habitudes déjà très-laborieuses de Clotilde, et il craignait les suites d'une telle application qui devait user promptement la santé la plus robuste. Il fit donc quelques observations et les appuya avec beaucoup de délicatesse en priant Clotilde d'accepter, de temps à autre, quelques petites sommes qui ne lui étaient pas nécessaires ; mais celle-ci, bien que très-touchée, refusa péremptoirement ; car elle savait que l'excellent homme avait peu de superflu, et qu'à son âge il lui serait trop pénible de se réduire au strict nécessaire. Florentin alors faisait part de ses inquiétudes à l'abbé Gervais et ils cherchaient ensemble avec une grande sollicitude comment on pourrait assurer l'avenir de Mlle Germon.

—C'est une excellente musicienne, disait Florentin, et si on pouvait lui trouver quelques élèves, sa situation serait bien meilleure : seulement, dans ce Paris où tant de monde se conçoit sans se connaître, les débuts sont d'une difficulté désespérante.

—Que vous dites vrai ! reprit l'abbé. Aussi pour ne pas trop souffrir d'une longue attente, faudrait-il commencer sans abandonner les ressources de l'aiguille. Mlle Germon n'eût-elle qu'une seule élève, ce lui serait toujours une très-utile diversité d'occupation. Mais ce qui me paraîtrait le plus convenable pour elle ce serait d'entrer comme institutrice dans quelque bonne maison ; on y apprécierait bientôt son mérite et je crois que nous n'aurions plus à nous inquiéter de son avenir.

—Soyez sûr qu'on nous remerciera d'avoir fait connaître un si rare sujet, s'écria Florentin qui ne voyait rien au-dessus de Clotilde.

—J'en ai déjà parlé de divers côtés, ajouta l'abbé, mais je vais faire tout au monde pour arriver à un heureux résultat.

—Et je vous seconderai de mon mieux, dit Florentin ; après tout il ne s'agit pas ici d'un mariage.

Néanmoins les dévoués protecteurs de Clotilde multiplièrent longtemps encore leurs démarches, car l'occasion tant désirée ne se présentait pas : on leur promettait bien de s'intéresser de Mlle Germont, mais la plupart oublièrent leurs promesses, ou attendaient paisiblement l'heure propice ou commode de se les procurer. Florentin bouillonnait d'impatience et se plaignait amèrement à l'abbé Gervais de l'égoïsme et de l'injustice des hommes. « Ne perdons pas confiance, lui répondit le digne abbé. Croyez-vous que la Providence demeure indifférente devant la courageuse résignation de cette jeune fille ? Elle permet l'épreuve, parce que celle qui la supporte si chrétiennement s'ennoblit à ses yeux, et gagne ainsi des couronnes qui lui seront un jour généreusement accordées. »

Clotilde, en effet, ne s'inquiétait nullement de son avenir : elle accomplissait laborieusement chaque jour sa tâche accoutumée, satisfaite du modique fruit de son travail et très-persuadée que le nécessaire ne lui serait jamais refusé. Mais quant à rechercher curieusement quelle pourrait être plus tard sa destinée, et si quelque circonstance heureuse ne la tirerait pas tout à coup de son obscure position, c'est ce quelle eût repoussé comme une pensée de défiance ou d'orgueil ? Elle se confiait pleinement en la Providence, et elle ne se croyait ni malheureuse, ni humiliée de vivre travaillant. N'avait-elle pas été la plus heureuse des créatures en tant d'années avec sa bonne mère, au sein de la plus humble pauvreté ? Et ni la fortune, ni un rang plus élevé ne pourraient lui rendre ce bonheur. Seule maintenant et aux prises avec toutes les difficultés de la vie, elle ne pouvait plus chercher d'autre satisfaction que dans la paix d'une conscience pure et le filial amour du Dieu très-bon qui ne l'abandonnerait pas. Et disons-le, il ne fallait rien moins que ce noble et sérieux amour du devoir et du bien suprême pour inspirer à Clotilde toute l'énergie nécessaire au milieu des épreuves et des périls de toute nature où elle devait marcher. Sans doute elle avait obtenu les sympathies de la plupart des personnes qui lui confiaient quelque ouvrage ; mais il y avait aussi des rapports journaliers plus fréquents encore avec des subalternes parfois dédaigneux, revêches ou même grossiers. C'étaient de malheureuses jeunes filles dont le cœur s'était flétri au souffle égoïste des frivoles plaisirs et qui, s'offensant presque des grâces modestes de la douce orpheline, se plaisaient basement à la desservir et à la railler. Clotilde les laissait dire, ne paraissait pas s'apercevoir de leur triste humeur et leur opposait jamais qu'un visage calme et souriant.

Elle eut des persécutions plus graves à repousser : des jeunes gens la suivaient parfois obstinément dans la rue : les uns sans mœurs et dès là sans cœur, la reconnaissant à son digne maintien pour une honnête jeune fille, se donnaient l'odieux plaisir de l'insulter par de vils propos ; d'autres moins abrutis, plus obséquieux, mais au fond non moins misérables, l'obsédaient de leur présence et de leurs fades attentions. Clotilde alors hâta le pas en invoquant son ange gardien, et comme elle ne sortait jamais seule, une fois la nuit venue, elle finissait par déconcerter ces lâches coureurs d'aventure. L'un d'eux cependant, beau jeune homme de vingt ans, plus romanesque encore que vicieux, mais détourné du travail et de l'honneur par une incroyante éducation et par de mauvaises lectures, s'obstina très-longtemps sur les traces de Clotilde. Comme il demeurait dans son voisinage, il perdait follement son temps à l'épier, et dès qu'il la voyait sortir il paraissait à ses côtés et la suivait silencieusement, mais en faisant tout ce qui dépendait de lui pour attirer son attention. Clotilde inquiète et fatiguée de cette injurieuse persistance, se demandait comment elle pourrait la faire cesser, lorsqu'un jour, en rentrant chez elle, elle vit ce jeune homme qui l'avait devancée et l'attendait, au bas de l'escalier, une lettre à la main. Clotilde s'arrêta pâle, mais ferme et indignée devant le jeune homme qui paraissait aussi très-ému :

—Permettez, Mademoiselle, balbutia-t-il en présentant son papier. . . .

Clotilde l'écarta du geste et avec un accent qui révélait toute la noblesse de son âme, elle lui dit :

—Vous vous trompez, Monsieur : et vous ne voudriez pas insulter au malheur d'une orpheline ! Allez, je vous prie, et que Dieu vous pardonne."

Le jeune homme, interdit sous cet angélique regard, laissa tomber un mot de regret, se retira aussitôt et ne reparut plus.

Un événement d'une autre nature vint jeter un grand trouble dans la paisible rue Chilpéric, et mettre en grave péril l'antique église de Saint-Germain l'Auxerrois. On y avait célébré un service funèbre à l'intention de Louis XVI et, dit-on, quelques manifestations politiques ayant eu lieu à cette occasion, un tumulte s'ensuivit qui attira bientôt une populace égarée dans l'église, où elle se livra aux derniers excès de vandalisme et d'impiété. Pourtant quelques courageux citoyens, et Florentin était du nombre, avaient pu se grouper dans le sanctuaire et y défendre résolûment le tabernacle et les objets les plus précieux contre de fanatiques profanations. Mais ce ne fut qu'après un immense saccagement qu'une autorité incertaine ou imprévoyante fit évacuer l'église, qui demeura pour longtemps fermée et interdite au culte religieux. On juge de la douleur de l'abbé Gervais et de l'effroi de Clotilde devant ces scènes de dévastation. Que n'était pas pour eux cette maison de Dieu où l'un s'inspirait à tous les dévouements, où l'autre se résignait à tous les sacrifices ! "Patience !

disait Florentin hors de lui, ils laissent profaner les temples et les croix, ils verront comme on respectera les sceptres et les trônes !” Quelques jours après, l'abbé Gervais apprenait à ses amis qu'il était attaché à l'église Saint-Germain-des-Près, de l'autre côté de la Seine, mais à une distance encore très-rapprochée de leur quartier.

C'est au milieu de ces pénibles circonstances, qu'un matin l'infatigable Florentin vint avec empressement frapper à la porte de Clotilde :

—Ma chère enfant, s'écria-t-il en entrant, j'ai enfin une bonne nouvelle à vous annoncer, un ami (c'était Maurice qu'il ne nommait pas) m'a donné une lettre de recommandation pour M. et Mme de Bellencour, qui veulent donner une institutrice à leurs deux petites filles de huit à dix ans à peine. Comme il importe de ne pas se laisser devancer, je viens vous prendre à l'instant même pour vous présenter à cette famille que l'on dit très-haut placée.

—Que vous êtes bon de songer ainsi à moi, répondit Clotilde, très-troublée cependant, au moment d'une détermination qui devait changer toute son existence. Et vous pensez que je puis convenir dans une aussi grande maison ? ajouta-t-elle d'un air préoccupé.

—Certes, si je le crois ! et beaucoup d'autres choses encore.

—Mon digne ami vous avez trop bonne opinion de moi, dit Clotilde avec un accent très-convaincu ; car il me semble qu'il faut d'assez rares qualités pour faire une bonne institutrice.

—Vous aurez toutes celles qui vous seront nécessaires, ma chère enfant ; et songez d'ailleurs qu'il s'agit de deux petites filles, avec lesquelles vous aurez le temps de vous initier à votre nouvelle situation.

—Allons, dit Clotilde et Dieu nous inspire ! Je ne vous demande que quelques minutes pour m'apprêter.

Quelques instants après, Clotilde et Florentin sortaient ensemble et se dirigeaient silencieusement vers la Chaussée-d'Antin ; ils étaient tous deux également préoccupés non-seulement de l'issue de leur démarche, mais encore de la pénible séparation qui en pourrait résulter ; car si Florentin considérait Clotilde comme sa fille, celle-ci ne lui portait pas un moindre attachement ; et ils eussent été l'un et l'autre très heureux de pouvoir s'abriter toujours sous le même toit. Les exigences de la vie le voulaient autrement. Mais ce n'était pas sans amertume ni tristesse qu'ils cédaient à cette impérieuse nécessité. Parmi ces inquiètes pensées, ils atteignirent la magnifique maison où demeuraient M. et Mme. de Bellencour, riches propriétaires ou capitalistes, il est vrai, mais, nous devons le dire, uniquement anoblis par une de ces fantaisies d'amour-propre qui n'élèvent pas aussi facilement les caractères que les lettres du nom. Le concierge leur indiqua le deuxième étage ; ils montèrent donc, et ayant sonné, un domestique en demi-livrée du matin (il était dix heures) leur ouvrit, les toisa d'un air assez narquois en attendant leur interpellation.

—M. et Mme. de Bellencour sont-ils visibles ? demanda Florentin après avoir respiré un moment.

—Certainement non, à cette heure ! . . . répondit le valet.

—Sont-ils déjà sortis ?

—Ah bien oui, sortis ! on va probablement se lever.

—Dans ce cas, dit Florentin, comme nous tenons beaucoup à les voir, nous allons attendre.

—Attendez, dit le domestique en souriant ; seulement vous pourriez attendre assez longtemps.

—Mais nous avons une lettre pour Monsieur et Madame, dit Florentin, ne pourrait-on pas la leur remettre ?

—Donnez : je vais la porter à la femme de chambre qui vous rendra réponse.

Florentin remit sa lettre, et le domestique sortit. Un quart d'heure se passa, et il parut long à nos sollicitateurs, qui éprouvaient déjà une certaine gêne dans cette somptueuse antichambre, où s'étalaient assez prétentieusement quelques pièces de vieilles armures, de grands portraits redorés, entre des vases plus ou moins étrusques et des porcelaines de Chine et du Japon. La femme de chambre, jeune fille de vingt-deux ans, svelte et pimpante, se montra enfin, et regardant avec dédain nos deux modestes amis :

—Madame vous recevra, dit-elle, dès qu'elle aura fait un peu de toilette.

Et pirouettant, elle disparut. Florentin laissa échapper un geste d'impatience, et il murmura à l'oreille de Clotilde :

—Quand les domestiques ont cet air insolent, il n'y a rien de bon à attendre des maîtres. Nous ferions peut-être aussi bien de nous retirer.

—Ne jugeons pas trop vite, répondit Clotilde avec douceur ; nous allons bientôt savoir à quoi nous en tenir.

—Allons donc jusqu'au bout, dit Florentin en soupirant comme un homme qui s'impose une pénitence.

Après une heure d'attente au moins, on les introduisit dans la chambre même de Mme. de Bellencour, qu'y s'y tenait, en léger peignoir, étendue dans un vaste fauteuil et devant une table chargée de rubans, de dentelles, de bijoux de toute sorte et d'une foule de petits journaux de mode ou de littérature. M. de Bellencour était debout devant la cheminée, un grand journal à la main. Mme. de Bellencour, qui était une femme d'un peu plus de trente ans, de beaucoup d'éclat et d'un plus rare aplomb, leva la tête, considéra un moment Clotilde et Florentin avec une sorte d'étonnement ; puis, prenant la lettre de recommandation, qu'elle parcourut de nouveau :

—Vous êtes donc la personne que nous annonce M. Maurice ? dit-elle en s'adressant à Clotilde avec une expression légèrement ironique.

Clotilde regarda Florentin, qui se hâta de répondre :

—C'est moi, Madame, qui suis un ancien ami de M. Maurice et qui en

ai reçu cette lettre de recommandation : il connaît à peine Mlle. Germont ; mais il sais que je lui porte autant d'intérêt qu'à une parente, et que je puis, mieux que personne, vous attester son mérite et ses talents.

—Je suis bien aise de savoir cela, dit assez sèchement Mme. de Bellencour, peu favorablement disposée déjà par la mise et la tenue si simples de Clotilde ; et quels sont vos titres, Mademoiselle, pour cet emploi d'institutrice, qui n'est pas à mes yeux sans importance.

—Mes titres, Madame, en dehors de ma bonne volonté, sont bien peu de chose, et j'aurai certainement besoin de beaucoup d'indulgence pour répondre, avec le temps, à ce que vous êtes en droit de me demander.

—Mais encore, Mademoiselle, reprit Mme. de Bellencour avec une certaine impatience, que seriez-vous à même de faire pour l'éducation de mes filles ?

M. de Bellencour montra poliment des sièges aux deux patients, en les invitant à s'asseoir.

—J'espère, Madame, reprit modestement Clotilde, après avoir remercié M. de Bellencour, pouvoir les diriger dans l'étude du français, de l'arithmétique, de la géographie, de l'histoire ; leur enseigner un peu de musique, un peu d'anglais et . . .

—Oh ! l'anglais ! s'écria Mme. de Bellencour en secouant la tête avec un suprême dédain, c'est fort inutile : mes filles n'auront aucun rapport avec l'industrie ou le commerce.

—Je pourrai alors leur apprendre l'italien, ajouta Clotilde un peu intimidée.

—L'Italien, fit Mme. de Bellencour, c'est acceptable et assez commode pour la musique ; puis il y a de belles poésies italiennes . . . Mais après, ne savez-vous pas un peu de botanique, de géologie, d'astronomie ou tout au moins d'économie politique ?

—Je ne connais guère ces sciences que de nom, répondit Clotilde.

—Tant pis, Mademoiselle ; car votre bagage me paraît assez léger et bien vulgaire ; je voudrais beaucoup plus pour l'éducation de mes filles.

—Je ne saurais rien de plus, Madame, si ce n'est de les initier à la connaissance de la religion par l'histoire sainte, l'histoire de l'Eglise et le catéchisme.

—Oh ! pour cela, Mademoiselle, c'est très-superflu, reprit vivement Mme. de Bellencour, et nullement de votre compétence. Mes filles s'occuperont de religion quand il sera question de leur première communion, et encore si ce n'était pas une chose de convenance, je voudrais qu'on ne leur parlât religion que quand elles seraient à même de choisir celle qui pourrait leur convenir.

—Mais, Madame, répondit aussitôt Clotilde, avec une visible émotion, c'est la religion qui forme le cœur et la conscience ; et comment, sans elle, les enfants jugeraient-ils un peu sûrement du bien et du mal ?

—Tout cela est fort bien, reprit avec dépit la belle madame, mais encore faudrait-il savoir où est la vérité dans toutes ces religions qui nous entourent. . . Qu'en pensez-vous, Mademoiselle ?

—Je pense, Madame, qu'en religion comme en toute chose, il n'y a qu'une vérité, qui se fait toujours connaître à ceux qui la cherchent avec un esprit droit.

—Possible, Mademoiselle ! reprit comme du bout des lèvres, Mme. de Bellencour, mais cela n'est pas mon affaire : j'ai d'autres idées pour mes filles, des vues plus élevées que vous ne paraissez le comprendre.

Et du geste elle semblait ajouter : “ Rompons-là, c'est assez.” Clotilde se leva ainsi que Florentin qui s'agitait déjà sur son siège et comprimait avec peine une sourde irritation.

—Je regrette de vous avoir dérangés, dit humblement la douce orpheline, veuillez recevoir mes excuses.

Florentin raide et bouffi se dirigea vers la porte.

—Mais ce n'est peut-être pas le dernier mot, reprit alors M. de Bellencour avec plus de ménagements, madame prendra quelques heures pour réfléchir et vous adressera sa réponse par M. Maurice.

Ces paroles furent accompagnées d'un salut poli pour Florentin et Clotilde qui se retiraient, et d'un regard impérieux pour sa femme.

—Par exemple ! s'écria celle-ci, la porte à peine fermée, allez-vous exiger que je me coiffe de cette dévote ?

—Non, Madame, je ne l'exige pas, reprit le mari avec humeur, parce que vous lui rendriez la vie trop dure. Mais si vous aviez un peu de bon sens vous auriez vu deux choses : que cette jeune personne a tout ce qu'il faut d'instruction et de caractère pour bien élever deux enfants ; et ensuite qu'elle eut été peu exigeante sur les appointements, ce qui n'est pas à dédaigner avec vos folles dépenses. Dans tous les cas, vous faites une sottise, sachez-le bien.

—Toujours le pot-au-feu, répondit en ricanant Mme. de Bellencour qui pourtant n'affrontait pas volontiers les accès d'humeur de son mari. Eh bien ! prenez cette fille par économie si ça vous convient.

—Je vous l'ai dit : elle serait ici trop malheureuse. Mais je vous déclare formellement que si vous ne confiez pas vos filles à des mains respectables, je les fais aussitôt partir pour le couvent. Quant à vous, je vous signifie pour la dernière fois que si nos dépenses excèdent encore nos revenus, rien ne se fera plus ici que sur mon ordre exprès. Il est incroyable qu'avec plus de soixante mille livres de rente nous soyons gênés et couverts de dettes.

Mme. de Bellencour jugea prudent de laisser passer cet orage et se plongea sérieusement dans les grands détails de sa toilette.

Pendant Clotilde et Florentin étaient sortis de cette brillante et triste maison, sans pouvoir regretter beaucoup leur inutile démarche.

—Une seule chose me pèse sur le cœur, s'écria Florentin, c'est de n'avoir pas dit à cette madame le cas que je fais des grands airs ; mais j'ai cru voir que le mari souffrait des sottises de cette pimbêche, cela seul m'a retenu.

Ce fut avec un véritable bonheur que Clotilde rentra dans sa paisible mansarde et reprit son travail accoutumé. Là, du moins, tout était en harmonie avec le calme et la pureté de son âme : l'ordre et la propreté brillaient partout ; les meubles étaient rangés autant que possible comme elle les voyait autrefois dans l'appartement de sa mère ; quelques portraits de famille en miniature entouraient la petite glace au-dessus de la cheminée ; deux ou trois pots de fleurs faisaient verdure sur chacune des deux croisées qui éclairaient la chambre, et les oiseaux du bon Dieu, attirés par le feuillage et aussi par les miettes de pain souvent renouvelées, y gazouillaient une partie du jour. Quand Clotilde avait parcouru du regard ce petit cercle béni, elle ne manquait pas de porter ses yeux reconnaissants vers le crucifix et l'image de la sainte Vierge qui ornaient son alcôve et elle ne demandait rien de plus que de vivre humblement, sous ce modeste toit, du fruit de son travail.

Mais Florentin, qui avait autant d'ambition que de sollicitude pour celle qu'il considérait comme sa fille adoptive, cherchait avec anxiété quelque poste où elle put mieux utiliser ses talents, et il eut enfin la petite satisfaction de lui trouver une première élève pour le piano. Elle devait donner trois leçons par semaine à une jeune fille de dix à onze ans dont le père, M. Limeret, veuf depuis quelques années, s'était retiré des affaires avec une jolie fortune. Ce monsieur demeurait fort loin du quartier de Clotilde, à l'extrémité du faubourg de Montmartre, et il fallait une bonne heure pour se rendre à pied chez lui. Clotilde, positivement agréée, partait donc à huit heures du matin et arrivait à neuf heures pour donner sa première leçon. En entrant dans un appartement bien tenu, elle vit venir à elle une charmante petite fille dont la figure éveillée s'encadrait sous d'abondants cheveux noirs : l'enfant s'arrêta un moment indécise, et considérant sa future maîtresse, elle courut bientôt à elle en se jetant dans ses bras.

—Je ne vous fais donc pas peur, lui dit Clotilde en l'embrassant.

—Oh ! non, bien sûr, répondit la petite fille, en la couvrant de ses regards tout joyeux.

M. Limeret parut alors : c'était un homme de quarante-huit ans, au regard doux et scrutateur, très-soigné dans toute sa personne et d'une politesse insinuante, qui ne pouvait guère qu'embarrasser la droite simplicité de Clotilde.

—Je vois, dit-il avec son plus gracieux sourire, qu'on a déjà fait connaissance, j'en suis charmé. C'est mon unique enfant, Mademoiselle, et je la remets entre vos mains, bien persuadé qu'elle n'aura, de toutes manières qu'à gagner auprès de vous. Je vous laisse maintenant à vos fonctions.

Clotilde vit avec bonheur que son élève, la petite Agnès, avec beaucoup de facilités, avait surtout une docilité parfaite et le plus grand désir de la contenter. Le fait est que cette enfant lui témoignait tout d'un coup une confiance et une affection qui la touchaient extrêmement. Dès qu'elle arrivait, Agnès quittait aussitôt ses jeux, la couvrait de ses enfantines caresses et demeurait comme suspendue à toutes ses paroles ; mais au moment du départ la petite fille souvent pleurait et ne la voulait pas laisser aller, la suppliant de revenir tous les jours, ce qu'elle priait instamment son père de lui accorder. M. Limeret ne parut pas fâché de cette demande et il invita en effet Clotilde, avec force compliments sur tous ses talents, à vouloir bien venir les autres jours de la semaine, en consacrant l'heure de la leçon à l'instruction de sa petite fille. Clotilde accepta consciencieusement cette nouvelle tâche, d'autant plus qu'en admirant les bonnes dispositions d'Agnès elle avait reconnu que tout avait été négligé jusque-là dans son éducation.

Elle s'appliqua donc à réparer le temps perdu en habituant la petite Agnès à un travail réglé et qui, justement entremêlé de récréations, embrassait toutes les heures du jour. Mais comme elle ne pouvait elle-même surveiller l'exactitude de l'enfant, elle chercha surtout à la bien pénétrer de cette pensée que le bon Dieu était témoin de toutes ses actions et qu'il fallait toujours chercher à lui plaire et à le contenter. Agnès se souvenait que sa mère lui avait tenu le même langage, et elle réveillait alors dans son cœur un grand désir de s'y conformer. Clotilde lui parlait beaucoup aussi de sa première communion et du soin avec lequel elle devait s'y préparer. Elle obtint de M. Limeret que la petite Agnès serait très-exactement conduite au catéchisme de la paroisse, et elle lui en faisait répéter les leçons, en y ajoutant toutes les explications qui pouvaient les faire bien pénétrer dans l'esprit et le cœur de l'enfant. Celle-ci écoutait avec une attention empressée : elle était heureuse de penser qu'elle avait un Père tout bon et tout puissant dans le ciel, qui veillait sur elle, entendait ses prières et les exauçait ; elle pensait aussi avec bonheur qu'elle retrouvait une mère dans la sainte Vierge, à laquelle le divin et doux Jésus mourant nous avait confiés.

Agnès devint une petite fille pieuse et charmante, attentive à tous ses devoirs et qui, d'elle-même, prenait ses livres pour étudier, allant au devant de son père, soir et matin, pour l'embrasser, et qui, pour rien au monde, n'eût manqué à faire ses prières ou à rappeler à sa bonne, le dimanche l'heure de la messe, tenant à y arriver toujours une des premières. Grande aussi eût été la joie de Clotilde, en voyant les sérieux progrès de l'aimable enfant si, à mesure qu'elle s'y attachait avec la plus tendre affection, elle n'avait malheureusement compris qu'elle allait être obligée de s'en séparer. Clotilde, en effet, était devenue l'objet des fades assiduités de M. Limeret, qui prenait tous les prétextes pour la complimenter, l'obséder de ses atten-

tions, l'humilier même de ses cadeaux et de ses largesses. Car le noble cœur de l'orpheline, qui acceptait si allégrement la rémunération de son travail, s'indignait à la vue d'un don qui ne lui était offert que pour l'éblouir et la séduire. Dès qu'elle eut remarqué cet odieux manège, son premier mouvement, en refusant tout ce qui ne lui était pas dû, avait été de se retirer pour ne plus reparaitre. Mais chaque jour, en quittant sa chère petite Agnès, elle entendait sa douce voix qui lui répétait vingt fois en l'embrassant : " A demain, à demain, n'est-ce pas ? et de bonne heure ! " Emportant alors avec elle ses vœux de l'innocente enfant, elle n'avait pas la force de les repousser et de ne plus la revoir.

Cependant il fallait prendre un parti : M. Limeret, après avoir épuisé ses vils préliminaires de fadeurs et de petits soins, rompit un jour la glace, avec une hypocrite candeur, devant sa fille elle-même, qui devait dans son odieuse pensée, devenir l'instrument de sa vile entreprise. " Il avait, disait-il, depuis longtemps remarqué, avec une haute satisfaction, la confiance et l'affection de sa fille pour son aimable maîtresse, qui se prodiguait d'ailleurs avec le plus absolu dévouement. Aussi avait-il pensé, après y avoir sérieusement réfléchi, qu'il ne pouvait rien faire de mieux, pour le bonheur de sa chère enfant, que de lui assurer complètement une si parfaite institutrice. Il suppliait donc Mlle. Germont, aux conditions qu'elle fixerait elle-même, de vouloir bien entrer définitivement dans sa maison, de s'y considérer désormais comme étant chez elle, trop heureux qu'il serait de lui témoigner le premier sa profonde reconnaissance." Dès que son père eût achevé de parler, la petite Agnès, transportée de joie, se jeta au cou de Clotilde en s'écriant : " Quel bonheur ! quel bonheur ! vous ne nous quitterez plus ! Oh ! comme je vais être, avec vous, sage et contente ! . . . Quel bonheur ! "

Clotilde, tour à tour rouge, pâle et tremblante, gardait le silence dans une inexprimable angoisse, et la petite Agnès redoublait ses caresses. M. Limeret se hâta d'ajouter paroles sur paroles et promesses sur promesses, au sujet de tout ce qu'il voulait faire pour assurer à Clotilde dans sa maison une situation des plus heureuses et des plus brillantes. A ce dernier mot, Clotilde se leva, et refoulant les larmes qui mouillaient ses yeux, elle dit avec fermeté qu'elle ferait connaître sous peu sa réponse. Elle embrassa tendrement la douce Agnès en la recommandant à Dieu, et sortit.

Il lui fallut apprendre à Florentin ce qui venait de se passer et sa résolution de ne plus paraître chez M. Limeret. Le digne homme bondissait d'indignation :

—Quelle infamie ! s'écria-t-il. Mais où sera donc le sentiment de l'honneur, si on ne le trouve même plus dans le cœur d'un père ? Ah ! je prie Dieu qu'il ne m'amène pas ce monsieur-là sous la main ; car il saurait tout crûment le dégoût qu'il m'inspire. Quel temps que celui où nous vivons ! . . .

Pauvre Clotilde ! Et c'est maintenant, que j'ai l'honneur d'être chrétien, que je sonde à fond ces ténèbres morales que l'incrédulité fait dans les âmes. Dès que la loi de Dieu n'est plus notre lumière, notre raison, malgré ses grands airs, se fait l'humble servante de nos passions et, sous mille déguisements, la corruption domine les hommes. Eh bien, tournons le dos à ce triste monde, et gardons du moins inviolablement le dépôt de la foi et de l'honneur dans notre obscurité.

—Grâce à Dieu, l'obscurité n'est pas un obstacle au bonheur, reprit Clotilde, et pour le peu que j'en ai vu, il me paraît que toutes les splendeurs de la fortune ne valent pas la sérénité d'un cœur sans envie.

—Je le crois comme vous, chère enfant ; cependant, je voudrais vous voir plus à même de faire apprécier vos talents, ce qui n'est pas défendu. Mais, en vérité, je suis le plus malheureux des hommes dans toutes mes tentatives ; et je commence sérieusement à croire que je vous porte malheur en m'occupant de votre avenir.

En ce moment l'abbé Gervais entra et sa figure épanouie éveilla tout d'abord la curiosité de Florentin.

—Qu'y a-t-il de nouveau, mon cher abbé, lui dit-il en lui tendant la main ? Etes-vous le messager de la Providence et nous apportez-vous quelque bonne nouvelle ? Car pour moi je ne sais plus à quel saint me recommander : il suffit que je me mêle d'une chose pour qu'elle tourne à mal.

Et il raconta ce qui venait de se passer chez M. Limeret.

—Je comais ce type-là depuis longtemps, reprit l'abbé ; et c'est un mal aussi profond qu'odieux que celui qui se fait sur les âmes faibles ou frivoles par l'or des corrupteurs. Mais ce malheureux a rencontré une chrétienne ; puisse-t-il comprendre la leçon de dignité qu'il en a reçue ! Quant à nous, ne perdons pas courage : car je viens en effet avec une espérance qui se réalisera peut-être pour le bonheur de Mlle Germont. Un excellent confrère de Saint-Germain-des-Prés vient de m'apprendre qu'il y aurait en ce moment à remplacer une institutrice dans une très-opulente famille de sa paroisse : la personne qui occupait cet emploi venant de mourir, et l'ayant lui-même assistée dans une assez longue maladie, il pouvait nous recommander auprès de M. et de Mme. Daurival. Je sais en deux mots qu'il s'agit d'une jeune fille de seize à dix-sept ans dont la première éducation serait à peu près terminée, et pour laquelle on désire une demoiselle de compagnie plus encore peut-être qu'une institutrice. Je me persuade que Mlle. Germont pourra parfaitement convenir à cette situation. Je vous annonce donc que, sur ce qui a déjà été dit par le vicaire de Saint-Germain-des-Prés, nous pourrions nous présenter lundi prochain, à une heure, chez M. et Mme. Daurival. Or, puisque c'est demain dimanche, profitons tous de cette sainte journée pour bien recommander cette affaire au bon Dieu.

— Elle est avec vous en bonne main, mon cher abbé, s'écria Florentin, et certainement Dieu fera le reste.

Clotilde, très-émue de cette grande nouvelle, exprima toute sa reconnaissance au digne abbé ; et le lendemain, profondément recueillie au pied des autels, elle demandait à Dieu de la diriger uniquement selon sa sainte volonté.

(A continuer.)

### Les quarante-deux milliards.

La France avait besoin de trois milliards et demi pour sa rançon ; les journées de dimanche et de lundi, 27 et 28 juillet, lui ont mis entre les mains quarante-deux milliards, douze fois ce qu'elle demandait ; elle-même a souscrit pour près de la moitié de cette somme colossale. Nous ne voulons pas nous occuper de cet événement au point de vue politique ; il y a là pour la France un immense bienfait de la Providence, et nous ne voulons que consigner ici les belles paroles prononcées à cette occasion, dans la séance du 30 juillet de l'Assemblée nationale, par M. de Goulard, ministre des finances. Les voici :

“ Une nation qui, comme la nôtre, montre qu'elle a foi en elle-même, cette nation, Messieurs, est autorisée à compter sur l'avenir, elle a le droit de considérer la rude leçon qu'elle a reçue comme une expiation de ses fautes et comme une surprise de la fortune ; mais, grâce au ciel, elle n'est pas condamnée à y reconnaître le signe de sa décadence. (Très-bien ! très-bien !)

“ Messieurs, en présence de ce grand intérêt matériel qui vient d'obtenir satisfaction, en présence de ces légitimes conséquences qu'il nous est donné d'entrevoir, je sens le besoin d'exprimer à cette tribune la pensée qui s'empare de moi. J'ai besoin de remercier Dieu de la protection qu'il nous a accordée. (Acclamations sur un grand nombre de bancs.) C'est lui qui, en nous donnant cette récolte abondante (\*) nous a fourni le plus précieux de tous les gages, c'est lui qui a donné au patriotisme français la possibilité d'étendre les limites de sa générosité et d'ajouter ainsi quelque chose aux sacrifices déjà consentis. (Applaudissements.)

“ Un dernier mot, Messieurs.

“ N'oublions pas non plus que c'est à la France pacifique, à la France laborieuse, à la France honnête, à celle qui est fermement dévouée aux idées d'ordre et de sage liberté que nos concitoyens et les étrangers ont donné le témoignage d'une absolue confiance.

“ Malgré nos erreurs et nos malheurs, le monde, Messieurs, n'a pas cessé de croire en nous, il ne doute pas des destinées que la Providence nous réserve, n'en doutons pas nous-mêmes et sachons les mériter par notre union, par notre sagesse et par notre patience.” (Très-bien ! très-bien ! — Bravos et applaudissements redoublés.)

(\*) Les récoltes en France sont magnifiques.

## PIE IX.

---

### Reception des Cures de Rome.

Le 2 juillet, au matin, le Saint-Père a reçu les curés de Rome, et après avoir entendu la lecture d'une belle Adresse lue par le P. Capello, barnabite, curé de Saint-Charles *in Catinari*, Sa Sainteté a répondu en ces termes que rapportent à peu près identiquement l'*Osservatore romano* et la *Voce della Verità* :

“ Les nouvelles preuves d'affection et d'amour que je reçois des curés de Rome me les font appeler, comme ils le sont véritablement, *cooperatores mei in Ecclesia Dei*.

“ Que le Dieu tout-puissant qui vous inspire ces sentiments les confirme toujours davantage en vous-mêmes et les augmente. Puisque chaque jour augmente les maux et les iniquités, il est nécessaire d'augmenter en vous tous le zèle de la gloire de Dieu et le désir de sauver les âmes du naufrage qui nous menace.

“ Nous sommes, en effet, au milieu de l'orage ; et quand on est au milieu de l'orage, il semble que la tête se trouble et déraisonne. Mais, non, Dieu nous a promis d'être avec nous, même pendant les orages, et toujours miséricordieux, il nous secourra, nous fera éviter la fureur des flots, les écueils, ainsi que les navires ennemis qui cherchent à couler la barque mystique de l'Église.

“ En ces jours je me suis recommandé à Dieu, et je l'ai prié afin qu'il mette un frein à l'iniquité qui marche. Je vois que ces gens-là font chaque jour un pas nouveau et deviennent plus hardis. Il faut donc que nous disions franchement et avec courage la vérité et que nous nous efforcions de détruire en particulier l'œuvre d'iniquité et d'irréligion qui gâte le cœur de la jeunesse imprudente.

“ A ce propos je vous raconterai un fait récent que tout le monde ne connaît peut-être pas, mais que connaissent plusieurs autres personnages considérables. Un cardinal passant ces jours derniers dans une rue solitaire, a rencontré une voiture où se trouvaient trois enfants qui portaient au front je ne sais quel signe que vous connaissez mieux que moi, car vous êtes condamnés à le voir tous les jours (*il s'agit ici de la coiffure des élèves des écoles municipales*). Ces trois enfants étaient conduits par un cocher, leur maître, sans doute, puisqu'il avait l'iniquité empreinte sur ses traits : et les enfants, apercevant le cardinal, se sont levés et n'ont pas craint de lui crier : *Mort aux prêtres !*

“ Or, ces impiétés sont la conséquence de l'impie système d'éducation,

d'instruction que l'on a propagé dans cette sainte cité de Dieu, où réside, et où se trouve le successeur de saint Pierre. Et se peut-il que l'on aille si avant dans l'iniquité avec tant d'impudence, en blessant les droits sacrés de l'humanité et de la religion elle-même ? ”

En finissant le Pape a dit encore :

“ Nous devons donc faire ce que nous pouvons ; nous devons employer tous nos efforts afin que le mal ne se répande pas davantage et afin que les enfants du peuple soient arrachés aux écoles d'iniquité et de corruption.

“ En attendant, comme preuve de mon affection et pour que le Seigneur vous aide dans votre ministère, je vous donne ma bénédiction. Portez-la à vos paroissiens, portez-la à la ville entière de Rome, de Rome que vous cultivez avec tant de zèle et tant de fatigues.

“ Oui, que cette bénédiction vous encourage, vous console, vous illumine au milieu des ténèbres qui pèsent sur l'humanité ; qu'elle soit comme un lien qui tienne unis ceux qui désirent et font le bien, parce que *vis unita fortior*, et ainsi ils pourront combattre plus courageusement les combats du Seigneur. Puissiez-vous enfin vivre et mourir avec cette bénédiction, afin de louer Dieu pendant l'éternité.”

---

### Reception des Collèges étrangers.

Le 3 juillet, tous les collèges étrangers établis à Rome étaient admis en audience par le Saint-Père dans la salle du Consistoire. Il y avait les collèges de l'Amérique du nord et de l'Amérique du sud, de France, de Belgique, d'Autriche-Hongrie, de Grèce, d'Angleterre, d'Irlande, d'Ecosse et le collège international de la Propagande.

A une très belle Adresse lue au nom de l'assistance, par le recteur du collège d'Ecosse, le souverain Pontife répondit par un discours que nous traduisons de la *Vocce della Verità*.

“ On vient de me dire que nous avons espoir,—et cet espoir ne se perdra pas, car il est fondé en Dieu,—de pouvoir dire un jour en toute vérité : Revêts tes habits de gloire, ô Sion, fille captive (1). C'est ce que nous annonçait tout à l'heure le recteur du collège d'Ecosse, en appuyant son présage sur la protection de sainte Marguerite, qui est une des protectrices de l'Ecosse. Il appelait donc de ses vœux le jour béni où chacun verra dans la joie de son âme cette Rome, capitale du monde catholique, quitter ses habits de dérision et d'erreur, pour revêtir les vêtements de l'allégresse, c'est-à-dire qu'il verra les rues balayées de tant de souillures et d'iniquités, qu'il verra cette cité redevenir ce qu'elle fut et ce qu'elle sera jusqu'à la consommation des siècles, la capitale du monde catholique, resplendissante de vertu, de gloire et de puissance spirituelle.

---

(1) *Induere vestimenta gloriæ tuæ, captiva filia Sion.*

“ Pour obtenir tout cela, mes chers enfants, il faut continuer de faire ce que vous faites ; ainsi, continuez de prier Dieu, qui tient dans ses mains le sort de toutes les générations, afin qu'il lui plaise de condescendre toujours davantage à nos vœux, continuez de rappeler à Jésus-Christ ces paroles qu'il a dites, et d'après lesquelles il est toujours prêt à donner. En effet, il dit dans une parabole : “ Quel est le père de la terre qui, sollicité par son fils de lui donner un pain, répondrait en lui donnant une pierre ? Quel est le père de la terre qui, sollicité par son fils de lui donner un poisson, répondrait en lui donnant un serpent ? Enfin, quel est le père de la terre qui, sollicité par son fils de lui donner un œuf, répondrait en lui donnant un scorpion ? ”

“ Mes chers enfants, ces paroles sont les paroles mêmes de Jésus-Christ. Elles doivent donc nous réjouir, car dans ces trois symboles nous trouvons la foi, l'espérance et la charité. Et savez-vous de qui je le tiens ? D'un Anglais, le vénérable Bède. C'est lui qui m'a enseigné que le pain désigne la charité, parce que la charité, est, comme le pain, la chose du monde la plus nécessaire. En effet il est passé en proverbe (je ne sais comme on dit en vos différents pays,) qu'une chose est nécessaire comme du pain. Par où l'on voit que la chose nécessaire et qui l'emporte sur tous les autres mets, c'est le pain, comme au moral c'est la foi ; de même la charité l'emporte sur toutes les autres vertus.

“ Le poisson signifie la foi. Mais comment signifie-t-il la foi ? Le voici et c'est clair. Quand ils sont dans la haute mer et que les vents redoublent, et que la tempête fait furie, et que les vagues, dans leur course furieuse, s'élèvent presque jusqu'aux nuages, les poissons n'ont pas peur ; ils vont plus bas et méprisent les ondes furieuses, les tempêtes, les vents de quelque part qu'ils viennent.

“ Ainsi en est-il de la foi. Nous sommes dans des temps où la foi est assiégée par les perfidies des impies, par la faiblesse des sots et par les sophismes des incrédules. Tenons-nous fermes pour résister à cet écueil du salut, car sans la foi il est impossible de plaire à Dieu. Tenons-nous fermes à cette ancre de la foi, qui nous sauvera au milieu des tempêtes et de tous les désordres de la nature dont nous sommes environnés.

“ Enfin l'œuf est le symbole de l'espérance, parce que l'œuf contient en lui-même l'espoir qu'il en sortira un poisson. Naturellement donc l'espérance vient de là, et c'est pourquoi l'œuf est le symbole de l'espérance. Donc espérez, mes chers enfants, et priez Dieu. Priez-le avec humilité, avec constance, avec résignation, afin qu'il vous maintienne fermes et assurés dans la foi, l'espérance et la charité. Puis vous verrez que les triomphes viendront bientôt. Il est certain que les triomphes de ce monde ne sont pas pour l'Eglise, de monter couronnée au Capitole ; non, les triomphes de cette Eglise, ce sont les conversions des pécheurs, la diffusion de la foi catholique, les bénédictions de Dieu, la sainteté du clergé, le bon

exemple que tout le monde doit donner. Et vous aussi, bien qu'encore jeunes, vous devez être en exemple à tout le monde par la sainteté de votre vie.

“ Ce sont les triomphes de l'Eglise, et ses triomphes, Dieu fait servir la persécution elle-même à les obtenir, car, grâce à la persécution, les bons redoublent de force et de courage. C'est pourquoi Dieu a pris en main le van qui doit purger son Eglise, et purger aussi ceux qui sont malades dans l'Eglise même, afin de la rendre plus belle, plus constante, plus forte. Voilà, mes chers enfants, ce que vous avez à faire, et afin que vous le puissiez accomplir, je vous donne ma bénédiction. Que cette bénédiction vous donne la force et le courage de mettre en pratique les courts enseignements que je vous ai donnés. Recommandez aussi à Dieu, le Pape, recommandez-lui vos patries, recommandez-lui l'Allemagne, dont j'ai parlé un autre jour et dont je ne veux plus parler, puisqu'on s'en inquiète. Du reste, ces inquiétudes sont inutiles, car je dirai et je répéterai toujours les mêmes choses, quand il le faudra, en dépit de toutes les colères que je pourrais soulever.

“ Je ne parlerai pas non plus de la France, ni de l'Angleterre, ni d'aucun des pays auxquels vous appartenez, mais je prierai pour eux tous, pour les protestants afin qu'ils se convertissent, pour les pécheurs catholiques afin qu'ils se repentent, pour tous ceux qui ont besoin de prière. De votre côté, vous aussi priez pour les mêmes fins.

“ Que Dieu vous bénisse, mes chers enfants, qu'il vous bénisse dans votre corps et vous donne la santé, afin que vous puissiez travailler à féconder la vigne du Seigneur. Qu'il vous bénisse dans votre âme et qu'il vous donne son saint esprit, afin que vous puissiez propager dans le monde la vraie foi avec fermeté et avec constance, avec prudence, mais avec courage. Qu'il vous bénisse dans vos familles, dans vos patries, et que par vous soit introduite dans vos familles la crainte salutaire du Seigneur.

“ Toutes les fois que vous en aurez le temps et l'occasion, ne manquez pas de dire une parole qui excite encore la ferveur de vos parents et de vos alliés dans la pratique des œuvres du vrai christianisme, des œuvres qui proviennent de la source de tout bien et qui sont inspirées par la foi, l'espérance et la charité. Soyez bénis dans la vie qui vous reste à parcourir, et au moment de la mort, lorsque vous devrez remettre votre âme dans les mains de Dieu. Ainsi vous serez dignes, s'il plaît à sa miséricorde et si vous savez correspondre à ses grâces, de le louer et de le bénir durant l'éternité.

---

Le 4 juillet, au nom de tous les employés du ministère des finances, réunis dans la salle Ducale, le chevalier Louis Tongiorgi lut au Saint-Père une adresse de dévouement dans laquelle, rappelant l'époque et les exemples de Grégoire VII qui combattit victorieusement les Gibelins pour éta-

blir la vraie liberté et la grandeur italienne, il comparait Pie IX à ce grand Pape. “ Comme Grégoire, disait l'adresse, vous avez, très Saint-Père, aimé la justice et haï l'iniquité ; c'est pourquoi le Seigneur a voulu, dès cette vie, vous couronner d'une gloire immortelle.”

Pie IX a répondu :

“ Voici donc de nouvelles protestations d'amour, de nouveaux motifs d'espérance et un nouvel appui pour moi. Or, cette consolation que vous me donnez me fait connaître à moi-même quels sont mes devoirs, et parmi ces devoirs, il en est un qu'il me paraît juste et naturel à un double point de vue d'indiquer et de remplir dans cette octave de Saint-Pierre que nous célébrons.

“ Un jour Jésus-Christ s'offrit à Pierre, et celui-ci se jetant humblement aux genoux de Sauveur, ouvrait les oreilles pour recevoir les paroles du divin Rédempteur, les paroles de la vie éternelle et les enseignements que le Sauveur était disposé à lui donner. Or, quelles furent en cette circonstance les recommandations de Jésus-Christ à son vicaire : Il lui dit de paître tout le troupeau de Jésus-Christ : *Pasce oves, pasce agnos.*

“ Obligé, moi aussi, d'imiter Saint-Pierre et ses paroles étant directement à l'adresse de tous ses successeurs, voici que je suis au milieu de vous pour vous dire que je sens doublement le devoir de vous paître du mieux que je peux en ce qui regarde le corps, et plus encore, et avec un plus grand soin, en ce qui regarde votre âme.

“ La première partie est nécessaire, parce que la vie humaine pour se soutenir a besoin de secours matériels. Mais la seconde est plus nécessaire encore, parce qu'elle tient à l'existence de la plus noble partie de nous, et que l'âme est faite pour les demeures éternelles du Paradis. Moi aussi je vous dirai donc : *Pasce oves et in corpore et in spiritu.*

“ Dieu fasse que cette nourriture spirituelle que je vous donne en ce moment puisse être utile à vos âmes et aux âmes de ceux qui pourront m'écouter ou lire ce que je vais vous dire.

“ Tout le monde le sait, saint Pierre finit ses jours sur une croix, imitant ainsi d'une façon toute spéciale la passion de Notre-Seigneur. Et Nous aussi nous portons une croix, non pas sans doute une croix matérielle, mais cette croix que la nature se résigne si mal à porter, je veux dire les souffrances. Pour moi, par exemple, quand j'étais jeune, on me donna la liberté d'aller partout où je voudrais, et aujourd'hui que je suis vieux, je ne le puis parce que l'impicité m'empêche d'administrer librement l'Eglise de Jésus-Christ.

“ Néanmoins, j'espère que Dieu me donnera la force de gouverner l'Eglise pendant les années, les mois, les jours, qu'il lui plaira de m'accorder encore, et j'espère, moi aussi, que je verrai cette paix qu'on souhaite en ce moment. Que le Seigneur daigne me faire cette grâce particulière, car ma force n'est pas comparable à celle de saint Grégoire VII, et elle est

bien moindre que celle de l'apôtre saint Pierre ; cependant je voudrais pouvoir dire aussi : *“ J'ai aimé la justice et haï l'iniquité ; c'est pourquoi Dieu s'est souvenu de nous, il Nous a de nouveau constitué dans une pleine liberté.”*

“ Dieu fasse que se vérifient ces présages favorables ! Il est certain que tous les jours la société se trouve exposée à de nouveaux périls. Il est certain que le désordre est devenu tel qu'avec nos seules forces, nos seuls efforts, et si Dieu n'y met la main, nous ne pourrions retrouver le calme et la tranquillité.

“ Oh ! qu'il vienne donc, ce secours de Dieu ! Que le Seigneur vienne, comme il se rendait au désir du centurion qui l'appelait chez lui pour guérir un serviteur à qui il portait une grande affection. Qu'il vienne pour guérir tant de malheureux qui vivent ici dans l'affliction à cause des persécutions qu'ils souffrent.

“ Nous pourrions dire, nous aussi comme le centurion : *Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez sous mon toit.* Souvenez-vous ( il y a ici beaucoup de Romains, et le centurion était lui-même un Romain), souvenez-vous d'avoir toujours présente cette formule que l'Eglise a adoptée pour la sainte communion. C'était un Romain, tout païen qu'il était, qui disait à Jésus-Christ : *Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez sous mon toit, mais dites seulement une parole et mon serviteur sera guéri.* Ainsi devons-nous parler, nous aussi. Nous ne sommes pas dignes, Seigneur Jésus, d'avoir devant nous votre présence réelle, mais dites une parole, une seule parole, et le monde se tranquillisera.

“ Dieu a dit *Fiat*, et le monde a été fait. Il a dit le *Fiat lux*, et la lumière a paru. Il a dit le *Fiat homo*, et l'homme a été créé. Pourquoi donc ne pourrait-il dire aussi de nos jours et répéter comme autrefois : *Qu'il se fasse un grand calme*, afin que le calme arrive ? Voilà ce que nous devons demander à Dieu. Qu'elle vienne cette tranquillité ; qu'il prononce cette parole. Qu'il nous donne la force, à moi, à vous, à tous les âmes catholiques qui sont répandues sur la surface du monde.

“ En attendant, recevez la bénédiction que je vous donne et que je renouvelle de tout mon cœur, afin qu'elle vous fortifie et vous donne le courage et la force nécessaires pour marcher dans une voie si périlleuse. Pareils aux Hébreux, qui d'une main tenaient l'instrument propre à bâtir, et de l'autre poussaient l'épée contre leurs ennemis, continuons nous aussi de combattre avec la prière d'une part et avec la constance de l'autre, et ainsi nous verrons couronner nos efforts et nous pourrions entendre cette sainte parole : *Fiat tranquillitas magna.* Pour cela, que Dieu vous bénisse en ce moment comme je vous bénis.

“ *Benedictio Dei, etc.*”

## Statistique de l'Eglise catholique dans les Etats-Unis.

Nous empruntons au journal l'*Univers* le tableau suivant qui nous donne la statistique détaillée de l'église catholique dans les Etats-Unis d'Amérique : il n'y manque guère que le nombre et le personnel des communautés religieuses.

ETATS.	Archevêq. et Prêtres.	Prêtres.	Eglises.	Séminair. et Collég.	Population catholique.	Population totale.
Alabama.....	1	35	30	6	27000	998000
Arkansas.....	1	16	20	6	11000	490000
Californie.....	3	150	160	33	430000	665000
Connecticut ...	1	72	71	6	259000	592000
Delaware.....	1	18	28	2	25000	178000
Floride.....	1	13	20	8	14000	190000
Géorgie.....	1	18	17	6	35000	1195000
Illinois.....	2	280	360	37	1090000	2700000
Indiana.....	2	169	227	25	371000	1700000
Iowa.....	1	121	80	21	457000	1300000
Kansas.....	2	47	61	12	114000	356000
Kentucky.....	2	131	124	12	155000	1500000
Louisiane.....	2	183	131	53	365000	730000
Maine.....	1	29	35	2	135000	635000
Maryland.....	1	200	203	34	236000	935000
Massachussets .	2	233	192	14	810000	1600000
Michigan.....	2	110	142	12	528000	1250000
Minnesota... ..	1	78	157	11	285000	450000
Mississippi... ..	2	28	26	12	35000	840000
Missouri.....	3	214	239	26	511000	1850000
Nebraska. ....	1	25	20	3	68000	143000
Nevada.....	1	15	23	2	18000	30000
New-Hampshire.	1	21	30	2	52000	325000
New-Jersey....	2	90	140	35	444000	1120000
New-York.....	5	685	627	79	2100000	4880000
N. Caroline ...	1	10	12	1	8000	1200000
Ohio.....	2	340	444	30	974000	290000
Orégon.....	3	14	15	9	26000	95000
Pensylvanie ...	5	457	395	62	1373000	3800000
Rhode-Island..	5	43	39	7	35000	225000
S. Caroline....	1	14	12	3	20000	710000
Tennessee.....	1	25	25	5	46000	1270000
Texas.....	1	80	60	10	237000	1100000
Vermont.....	1	37	51	7	107000	340000
Virginie.....	1	21	20	10	37000	1240000
W. Virginie... .	1	34	50	7	52000	460000
Wisconsin....	3	252	364	16	740000	1250000
Les territoires...	5	147	255	13	199000	346000
Totaux..	67	4455	4905	645	12489000	41588000